



Rapport d'Avancement à mi-parcours :  
République Centrafricaine  
Date de soumission : 26 juin 2020

Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)  
Fonds de Préparation du FCPF



*Avertissement : La Banque Mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans ce document soumis par les pays REDD+ participant et nie toute responsabilité pour toute conséquence relative à son utilisation.*

*L'équipe de gestion du Fonds (FMT) et le pays REDD+ participant doivent rendre ce document accessible au public, conformément à la politique d'accès à l'information de la Banque Mondiale et d'orientation sur la divulgation de l'information pour le Fonds de préparation du FCPF (Annexe 3 de l'Approche Commune, 9 révisé Août, 2012).*

**Note :** La note du FMT 2012-7 rev. de la FMT expose le processus en vue de permettre aux pays REDD+ participants de présenter des rapports d'avancement à mi-parcours et, le cas échéant, des demandes de dons additionnels au Fonds de préparation du FCPF pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars qui seront revus par le Comité des Participants (CP). Ce présent rapport d'avancement à mi-parcours a été rédigé conformément à cette note.





## Sommaire

---

Liste des Figures .....	4	
Liste des Tableaux .....	4	
Sigles et Acronymes.....	5	
1. La Préparation à la REDD+ en RCA .....	8	
1.1 Introduction.....	8	
1.2 Synthèse des progrès par rapport aux critères d'évaluation du FCPF .....	10	
2. Progrès dans la mise en œuvre du R-PP.....	12	
2.1 Composante 1 : Organiser et consulter.....	12	
2.1.1 Sous-composante 1a : Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation ....	12	
2.1.2 Sous-composante 1b : Consultation et dialogue avec les groupes de partie prenante clés	18	
2.1.3 Sous-composante 1c : Consultation et processus de participation .....	20	
2.2 Composante 2 : Préparer la stratégie REDD+.....	22	
2.2.1 Sous-composante 2a : Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à	l'utilisation des terres et à la forêt .....	22
2.2.2 Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+.....	31	
2.2.3 Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre REDD+ .....	34	
2.2.4 Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de	préparation et de mise en œuvre du R-PP .....	36
2.3 Composante 3 : Développer un niveau de référence .....	39	
2.4 Composante 4 : Elaborer un système de suivi .....	43	
2.4.1 Sous-composante 4a : Emissions et absorptions .....	43	
2.4.2 Sous-composante 4b : Bénéfices multiples, autres impacts et gouvernance .....	48	
2.5 Composante 5 : Calendrier et budget .....	48	
2.6 Composante 6 : Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation .....	50	
3. Respect des principes de l'Approche commune .....	52	
4. Analyse des progrès effectués dans les activités financées par le don du Fonds de préparation du	FCPF54	
5. Mise à jour du Plan de Financement pour les activités de préparation à la REDD+, incluant les	autres partenaires .....	61
5.1 Synergies avec les autres initiatives en cours .....	61	
5.2 Matrice consolidée et actualisée des financements de préparation à la REDD+ en RCA .....	67	
6. Demande de financement supplémentaire auprès du FCPF.....	72	
7. Annexe.....	73	
7.1 Annexe 1 : Principaux textes réglementaires associés au processus REDD+ en RCA .....	74	



---

7.2	Annexe 2 : Liste des parties prenantes ciblées pour les consultations dans le cadre du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA, de l'EES et du CGES (Source : EES/CGES et CNI, 2019) – Principaux ateliers et consultations tenues pour la préparation à la REDD+ .....	90
7.3	Annexe 3 : Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2020 et Etats des dépenses au 31/03/2020.....	97
7.4	Annexe 4 : Sources de financement existantes ou envisagées pour la mise en œuvre de la REDD+ pour la période 2020-2025 (Source : CNI, 2019).....	102
7.5	Annexe 5 : Différentes réunions organisées par la CT-REDD+ (Réunion des Groupes thématiques de la CT REDD+) et les parties prenantes.....	114
7.6	Annexe 6 : Articles parus dans la presse concernant les ateliers et concertations du processus pour la mise en place des CIP REDD+ .....	154



## Liste des Figures

---

Figure 1. Positionnement du rapport d'avancement à mi-parcours (encadré vert) dans les processus des Fonds de préparation et Fonds carbone du FCPF (Source : FCPF, 2013).....	10
Figure 2. Ancrage institutionnel REDD+ en RCA (Source : FOKABS/ARBONAUT/CIEDD, 2020).....	15
Figure 3. Carte des zones de vigilance en RCA, selon le Ministère français des affaires étrangères....	19
Figure 4. Schéma de la Théorie du Changement du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA (Source : CNI, 2019) .....	33
Figure 5. Délimitation des zones d'inventaire pour élaborer le NERF (Source : FRMi, 2020).....	40
Figure 6. Choix des activités REDD+ pour le développement du NERF en RCA (Source : FRMi, 2020).	41
Figure 7. Processus de calcul du NERF en RCA (Source : FRMi, 2019) .....	42
Figure 8. Fonctions de surveillance et Fonctions MNV du SNSF (Source : FRMi, 2019).....	44
Figure 9. Constitution d'un MNV complet et opérationnel (Source : FRMi, 2020).....	45
Figure 10. Vue d'ensemble des parties prenantes à la REDD+ et de leur possible implication dans le système SNSF/MNV en cours d'élaboration (Source : FRMi, 2020).....	46
Figure 11. Evolution des dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF entre 2017 et 2020 .....	55
Figure 12. Evolution des flux d'APD reçus par la RCA entre 2012 et 2017 par catégorie : aide humanitaire et aide au développement en MUSD (Source : CNI, 2019) .....	61
Figure 13. Répartition des financements et décaissements des 10 principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au 30 septembre 2018 (Source : RCPCA, 2018 dans CNI, 2019).....	62

## Liste des Tableaux

---

Tableau 1. Etat d'avancement selon les critères d'évaluation du FCPF.....	11
Tableau 2. Principaux ateliers organisés dans le cadre du processus REDD+ en RCA entre 2018 et 2020 .....	14
Tableau 3. Etudes réalisées, ou mobilisées, pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ .....	23
Tableau 4. Emissions annuelles de carbone provenant des principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts identifiés en RCA (Source : FOKABS/ARBONAUT/CIEDD, 2019).....	26
Tableau 5. Chronogramme des activités réalisées et prévisionnelles de l'EESS, du CGES et des Cadres de Gestion .....	37
Tableau 6. Matrice type de l'EESS à remplir pour les mesures de la Stratégie Nationale REDD+ et du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA (AGRECO, 2020) .....	38
Tableau 7. Cadre de suivi et d'évaluation du R-PP de RCA et niveau d'avancement actuel et estimé à l'issue du don du Fonds de préparation du FCPF.....	51
Tableau 8. Dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF par année .....	54
Tableau 9. Dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF par axe d'intervention.....	56
Tableau 10. Synthèse des principales interventions des partenaires techniques et financiers en cours présentant des liens avec le processus REDD+ en RCA.....	63
Tableau 11. Plan de financement actualisé des partenaires à la préparation à la REDD+ en RCA .....	67



## Sigles et Acronymes

AFAT	Agriculture, Foresterie et Autres utilisations des Terres
AFD	Agence Française de Développement
AGDRF	Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières
AN	Assemblée Nationale
ANE	Acteur Non Etatique
APD	Aide Publique au Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCAH	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
BM	Banque Mondiale
CAFI	<i>Central African Forest Initiative</i>
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDF	Centre des Données Forestières
CDL	Comité de Développement Local
CEP	Champs Ecole Paysan
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGPA	Cadre de Gestion des Peuples Autochtones
CGPC	Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel
CIP REDD+	Comité Inter Préfectoral REDD+
CNC	Coordination Nationale Climat
CNI	Cadre National d'Investissement
CN REDD+	Comité National REDD+
COP	Conférence des Parties
CP	Comité des Participants
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CPRIP	Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire des Populations
CT REDD+	Coordination Technique REDD+
CV4C	Voix des Citoyens pour le changement : observation forestière dans le Bassin du Congo
DA	Données d'Activités
DFID	<i>Department For International Development</i>
DFP	Domaine Forestier Permanent
DGF	Direction Générale des Forêts
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTAT	Directives Territoriales d'Aménagement du Territoire
EESS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
ER-PIN	<i>Emission Reductions Program Idea Note</i> – Note d'Idée de Programme de Réductions des Emissions
ERPA	<i>Emission Reductions Payment Agreement</i> – Contrat d'Achat de Réductions des Emissions
ERPD	<i>Emission Reductions Program Document</i> – Document de Programme de Réductions des Emissions
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Communautaire
FCPF	<i>Forest Carbon Partnership Facility</i> – Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FD	Fonds de Développement Forestier
FE	Facteurs d'Emission
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial



FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
FMI	Fonds Monétaire International
FMT	<i>Finance Management Team</i> – Equipe de Gestion du Fonds du FCPF
FNE	Fonds National de l'Environnement
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
FSD	Fonds Saoudien de Développement
GDRNE	Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement
GES	Gaz à Effet de Serre
GFC	Global Forest Change
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GRM	Grant Monitoring Report
IEC	Information, Education et Communication
kUSD	Kilo USD
LACCEG	Laboratoire de Climatologie, Cartographie et Etudes Géographiques
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée
MEPC	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
MFCFA	Millions FCFA
MGPR	Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (ou dans une forme plus complète : Mécanisme de remontée d'information, de gestion des plaintes et des recours)
Mha	Millions hectares
MINUSCA	Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MNV	Mesure, Notification et Vérification – <i>Monitoring, Reporting and Verification</i>
MTPER	Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier
MUSD	Millions USD
MW	Megawatt
NERF	Niveau d'Emissions de Référence des Forêts
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OEFB	Observatoire Economique de la Filière Bois
OI	Observatoire Indépendant
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSFAC	Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale
OTP	<i>Open Timber Portal</i>
PADECAS	Projet d'Appui au Développement des Chaînes de valeurs Agricoles dans les Savanes
PDRSO	Projet de Développement Régional du Sud-Ouest
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGPP	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides et de lutte contre les pollutions
PGRN	Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles
PID	<i>Project Information Document</i> – Document d'Information sur le Projet [de préparation à la REDD+ en RCA]
PDL	Plan de Développement Local
PO	Politiques Opérationnelles
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts



PPM	Plan de Passation des Marchés
PRADAC	Projet d'Appui à la Relance et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique
PRC	Plan de Renforcement des Capacités dans les domaines de l'évaluation
PREPAS	Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix
REDD+	Réduction des Emissions [de Gaz à Effet de Serre] liées de la Déforestation et à la Dégradation des forêts, le signe « + » indique l'éligibilité des activités en lien avec l'afforestation (ou augmentation des stocks de carbone forestier), la conservation et la gestion durable des forêts
REPALCA	Réseau des Populations Autochtones et Locale de Centrafrique
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
RNA	Régénération Naturelle Assistée
R-PIN	<i>Readiness Plan Idea Note</i> – Plan de Préparation à la Readiness
R-PP	<i>Readiness Preparation Plan</i> – Plan de Préparation à la Readiness
RSF	Rapport de Suivi Financier
SAOH	Série Agricole et d'Occupations Humaines
SAS	Schéma d'Aménagement Spécifique
SED	Stratégie Energie Domestique
SIG	Système d'Information Géographique
SIS	<i>Safeguard Information System</i> – Système d'Information sur les Sauvegardes
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SVL	Système de Vérification de la Légalité
tC	Tonne de Carbone
tCO <sub>2</sub> e	Tonne d'équivalent CO <sub>2</sub>
TDR	Termes De Référence
TLV	<i>Timber Legality Verification</i>
TRI	<i>The Restoration Initiative</i>
UC-PFTT	Unité de Coordination du Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UNHCR	<i>United Nations High Commissioner for Refugees</i> – Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
USD	<i>United States Dollar</i> – Dollar américain
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WRI	<i>World Resources Institute</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>





## 1. La Préparation à la REDD+ en RCA

### 1.1 Introduction

La République Centrafricaine (RCA) est un pays enclavé de l'Afrique qui s'étend sur une superficie d'environ 62,3 Mha dont 28,3 Mha de forêts selon la définition utilisée par la FAO. Les forêts de RCA sont composées de forêts denses humides<sup>1</sup> et de différents types de forêts sèches, claires ou de savanes arborées.

Le taux de déforestation et dégradation des forêts est resté très faible jusqu'à présent (0,2% par an). Cependant, cette situation risque d'être compromise si la mise en œuvre des activités de développement socio-économique envisagées par le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix – RCPCA (2017-2021) n'intègre pas les principes du développement durable.

Consciente du rôle de ses forêts dans l'atténuation des changements globaux, la RCA s'est résolument engagée dans la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la déforestation et la dégradation des forêts, la gestion durable, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone forestier (processus REDD+). Un document de Plan de Préparation à la *Readiness* (R-PP)<sup>2</sup> a ainsi été présenté au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF<sup>3</sup>) en 2013. Le processus de préparation à la REDD+ de la RCA a été interrompu par la crise politique grave que le pays a connue à partir de 2013. Le retour à l'ordre constitutionnel a permis de redémarrer les activités de préparation à la REDD+ en 2015. Le gouvernement de RCA a adressé une requête à la Banque Mondiale en mars 2015 pour que l'institution financière devienne le partenaire de mise en œuvre du processus de préparation et du don du Fonds de préparation<sup>4</sup> du FCPF. La Banque Mondiale a confirmé son accord en juillet 2015.

L'objectif global de la phase de « Préparation à la REDD+ » est d'élaborer un ensemble d'outils, de stratégies et de politiques nationales (R-Package<sup>5</sup>) décrits dans le R-PP de la RCA qui permettront de mettre en œuvre des projets de réduction d'émissions de GES (phase de mise en œuvre ou d'investissement). Le budget total du R-PP qui permettrait à la RCA d'atteindre le point de *Readiness* est estimé en 2013 à 20,83 MUSD dont près de 75% sont dédiés à l'identification et mise en œuvre de projets pilotes REDD+ pour dégager des expériences de terrain permettant d'alimenter la suite du processus REDD+ en RCA.

<sup>1</sup> Les forêts denses humides de RCA s'étendent sur près de 5,4 Mha dont 3,8 Mha dans le massif sud-ouest et 1,6 Mha dans le massif sud-est aussi appelé « forêt de Bangassou ».

<sup>2</sup> <https://forestcarbonpartnership.org/country/central-african-republic>

<sup>3</sup> Le FCPF est un partenariat mondial établi entre les pouvoirs publics, les entreprises, la société civile et les populations autochtones œuvrant pour le processus REDD+.

<sup>4</sup> Le FCPF dispose de deux mécanismes de financements distincts et complémentaires : le Fonds de préparation et le Fonds carbone. Le Fonds de préparation finance les activités de préparation et le Fonds carbone est conçu pour mettre en œuvre des systèmes de paiements basés sur les résultats prévus, notamment, dans le cadre de Document de Programme de Réductions des Emissions (ERP).

<sup>5</sup> Le R-Package a une portée nationale et comprend toutes les activités majeures de préparation à la REDD+ : organisation, consultations et préparation stratégique pour la REDD+, établissement d'un niveau de référence et des systèmes de suivi, modalités de prise en considération des aspects transversaux tels que la gouvernance et les sauvegardes environnementales et sociales. Le R-Package est une procédure volontaire et ne constitue pas une obligation de notification dans le cadre du Fonds de préparation du FCPF. Cependant, la procédure est obligatoire pour tout pays souhaitant participer au Fonds carbone. Le R-Package d'un pays doit être approuvé par le CP avant que le Fonds carbone ne puisse prendre en considération un document de programme de réductions d'émissions (Cf. [Figure 1](#) ci-dessous).



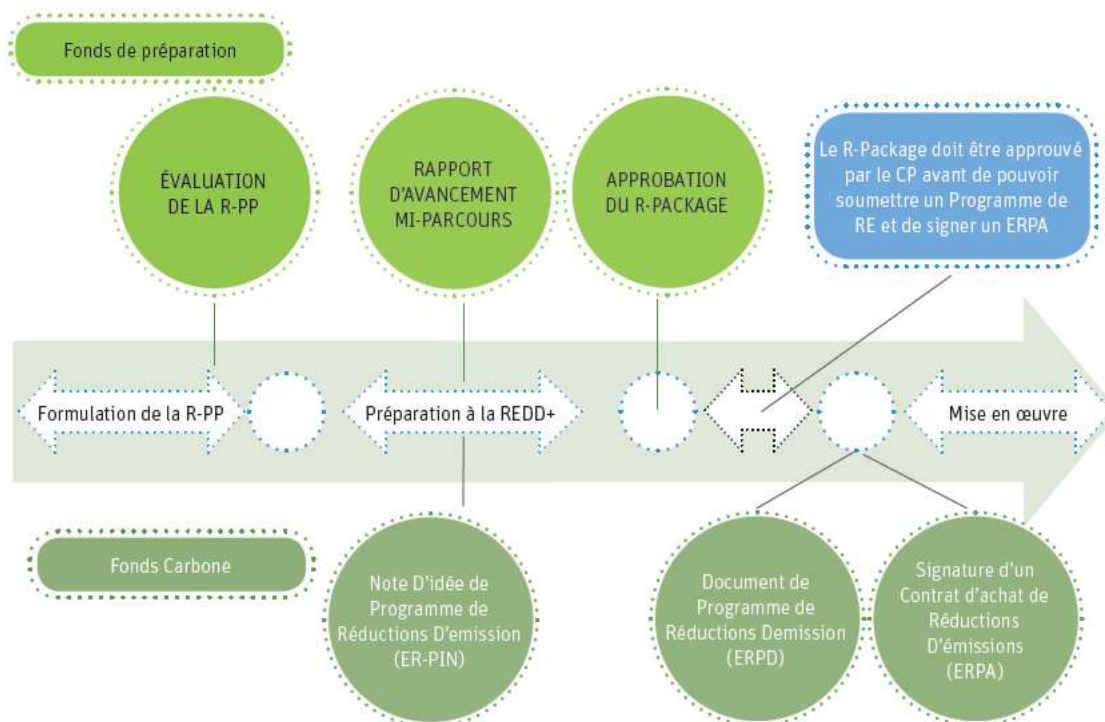


Le don du Fonds de préparation du FCPF est de 3,8 MUSD et doit permettre de réaliser les activités clés de préparation à la REDD+ (hors projets pilotes REDD+). Le *Project Information Document (PID)*<sup>6</sup> du projet de préparation à la REDD+ décrit les activités ciblées pour le don du FCPF, elles sont structurées selon le PID autour de deux composantes :

- **COMPOSANTE 1 – Dispositions institutionnelles pour la préparation à la REDD+** – Cette composante vise à appuyer les structures nationales en charge de coordonner la mise en œuvre de la REDD+ en RCA. En particulier, il s'agit d'opérationnaliser le fonctionnement de la Coordination Technique REDD+ (CT REDD+), incluant des contributions en personnel, aux investissements matériels et aux coûts de fonctionnement. Des ressources sont également ciblées pour faciliter la tenue de réunions régulières des autres organes institutionnels de la REDD+ en RCA : le Comité National REDD+ (CN REDD+) et les Comités Inter Préfectoraux REDD+ (CIP REDD+) à l'échelle infranationale. Le processus de consultation et de participation des parties prenantes à la REDD+ est soutenu, avec des actions spécifiques pour prendre en considération les aspects genre ainsi que l'implication des populations autochtones et du secteur privé (pressenti comme un partenaire clé pour la mise en œuvre sur le terrain des activités REDD+). Enfin, un soutien à la mise en place d'un premier Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) est apporté dès l'étape de préparation à la REDD+ notamment pour répondre aux nombreuses questions et interrogations des parties prenantes.
- **COMPOSANTE 2 – Appui à la préparation de la Stratégie Nationale REDD+** – Cette composante contribue à compléter les activités des partenaires de la RCA pour l'élaboration d'une Stratégie Nationale REDD+. Des fonds sont utilisés pour la conduite d'études complémentaires permettant de mieux comprendre les facteurs de déforestation et dégradation des forêts et de proposer des orientations stratégiques REDD+ pertinentes pour la RCA. Une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) sera réalisée ainsi qu'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) comme l'un des principaux outils de mise en œuvre et de suivi des prescriptions de l'EESS. Les nombreuses consultations et concertations qui se dérouleront lors de l'EESS ont vocation à constituer un véritable forum d'échange sur la REDD+ en RCA, afin d'identifier les parties prenantes et problématiques clés à prendre en considération pour la Stratégie Nationale REDD+. Cette composante devrait également financer des analyses et études permettant d'établir un mécanisme de partage des avantages et potentiels revenus de la REDD+. Le MGPR sera consolidé pour la phase de mise en œuvre de la REDD+ sur la base des enseignements tirés de la Composante 1. Les activités visant l'élaboration d'un Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF) sont complétées selon les appuis déjà apportés par les autres partenaires de la RCA sur cette thématique et les autres activités engagées par la CT REDD+.

En mai 2020, les activités de préparation financées par le don du Fonds de préparation du FCPF sont suffisamment avancées pour initier ce présent « Rapport d'Avancement à mi-parcours » qui constitue une étape clé dans le processus de préparation à la REDD+ (Cf. [Figure 1](#)). Ce rapport fournit un instantané des avancées de la RCA en matière d'activités de préparation à la REDD+ et notamment des activités financées par le don du FCPF.

<sup>6</sup>[https://forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/2\\_Concept%20Stage%20Project%20Information%20Document%20%28PID%29%20-%20P156721%20%202016-12-06%2014.06.pdf](https://forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/2_Concept%20Stage%20Project%20Information%20Document%20%28PID%29%20-%20P156721%20%202016-12-06%2014.06.pdf)



**Figure 1. Positionnement du rapport d'avancement à mi-parcours (encadré vert) dans les processus des Fonds de préparation et Fonds carbone du FCPF (Source : FCPF, 2013)<sup>7</sup>**

## 1.2 Synthèse des progrès par rapport aux critères d'évaluation du FCPF

Le Tableau 1 synthétise l'état d'avancement du processus de préparation à la REDD+ en RCA par rapport aux critères d'évaluation du FCPF au moment de ce rapport d'avancement à mi-parcours. Le code couleur adopté est le suivant :

	Critère complété
	Progrès substantiels
	Progrès satisfaisants, améliorations encore nécessaires
	Développements supplémentaires requis
	Absence de progrès

Les sections suivantes de ce rapport apportent des éléments explicatifs sur ces notations attribuées aux critères d'évaluation du FCPF.

<sup>7</sup> FCPF, 2013. Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF.



Tableau 1. Etat d'avancement selon les critères d'évaluation du FCPF

Comp	N°	Critères	Evaluation
1a	1	Responsabilisation et transparence	Jaune
	2	Mandat et budget opérationnels	Vert
	3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	Vert
	4	Capacité de supervision technique	Jaune
	5	Capacité de gestion des fonds	Orange
	6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours (Cf. MGPR)	Orange
1b	7	Participation et engagement des principales parties prenantes	Jaune
	8	Processus de consultation	Jaune
	9	Diffusion de l'information et accès à l'information	Jaune
	10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Jaune
2a	11	Evaluation et analyse	Vert
	12	Hierarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	Vert
	13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	Vert
	14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	Vert
	15	Incidence sur les lois et politiques forestières	Vert
2b	16	Sélection et hierarchisation des options stratégiques de REDD+	Vert
	17	Evaluation de la faisabilité	Vert
	18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	Vert
2c	19	Adoption et application de lois et de réglementations	Orange
	20	Directives de mise en œuvre	Orange
	21	Mécanisme de partage des avantages	Orange
	22	Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+	Rouge
2d	23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Vert
	24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	Vert
	25	Cadre de gestion environnementale et sociale	Vert
3	26	Démonstration de la méthode	Vert
	27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	Jaune
	28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	Jaune
4a	29	Explication de la méthode de suivi	Jaune
	30	Démonstration des premières phases d'application	Orange
	31	Dispositifs et capacités institutionnels	Jaune
4b	32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	Vert
	33	Suivi, notification et échange d'informations	Rouge
	34	Dispositifs et capacités institutionnels	Rouge



## 2. Progrès dans la mise en œuvre du R-PP

### 2.1 Composante 1 : Organiser et consulter

#### 2.1.1 Sous-composante 1a : Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation

Les instances de gouvernance du processus REDD+ en RCA prévues par le R-PP sont le Comité National REDD+ (CN REDD+), les Comités Inter Préfectoraux REDD+ (CIP REDD+) et la Coordination Technique REDD+ (CT REDD+).

Dans la pratique, ces trois organes ont été institutionnellement mis en place, leur organisation et mandat ont été précisés par voie réglementaire à l'exception des CIP REDD+ (Cf. [Annexe 1](#) en section [7.1](#) infra). Les niveaux de fonctionnement et de performance de ces trois organes institutionnels de la REDD+ en RCA sont variables. Les comptes-rendus des réunions des trois organes REDD+ (Cf Annexes 5 et 6 en section 7.5 et 7.6) démontrent la transparence du fonctionnement des organes de la REDD+ en RCA.

Le CN REDD+ a été créé par le *Décret n°11.287 portant création, organisation et fonctionnement du comité national chargé de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, de gestion durable des forêts, de conservation et d'accroissement des stocks de carbone*. Ce *Décret n°11.287* a été complété par l'*Arrêté n°016 du 20 juillet 2018 portant nomination des membres du comité national REDD+ de la République Centrafricaine* (Cf. [Annexe 1](#) en section [7.1](#) infra). Le CN REDD+ est présidé par le Premier Ministre. Il est composé de 26 membres dont notamment : 6 ministres, le président de la Commission en charge de l'Environnement à l'Assemblée Nationale, le président du Conseil Economique et Social, des représentants des groupements de producteurs et du secteur privé, des représentants d'Organisations de la Société Civile (OSC), des représentants des communautés locales et des peuples autochtones. Le CN REDD+ est l'organe chargé de piloter l'ensemble de la Stratégie Nationale REDD+ avec pour fonctions de :

- définir et mettre en œuvre la politique nationale REDD+ ;
- approuver le plan de travail des CIP REDD+ et de la CT REDD+ ;
- assurer le suivi, contrôle et évaluation de la mise en œuvre du processus ;
- mettre en place des stratégies de redistribution des ressources REDD+ ;
- arbitrer les conflits éventuels.

Le *Décret n°11.287* mentionne la nécessité de tenir des réunions en session ordinaire à fréquence semestrielle du CN REDD+ pour assurer un pilotage performant et de haut niveau du processus REDD+. Le CN REDD+, bien qu'établi en 2018 sur ordre du Premier Ministre, ne s'est pas encore réuni, notamment du fait de l'instabilité politique qui a régné en RCA ces dernières années. Une première réunion du CN REDD+ devrait être organisée en 2020, avant la clôture du don du Fonds de préparation du FCPF. Cette première réunion du CN REDD+ permettrait de rendre effectif cet organe institutionnel et les mandats qui lui sont associés.



Les CIP REDD+ sont des organes de facilitation du processus REDD+ au niveau déconcentré, ils ont également été créés par le *Décret n°11.287*. Ils sont au nombre de trois et couvrent la totalité des 16 Préfectures de la RCA :

- le CIP Nord qui comprend cinq Préfectures (Vakaga, Bamingui-Bangoran, Ouham-Pendé, Ouham ; Nana-Gribizi) avec un effectif de 45 membres ;
- le CIP Sud-Ouest avec six Préfectures (Nana-Mambéré ; Mambéré-Kadéï ; Sangha-Mbaéré ; Lobaye ; Ombella-M'Poko ; Kémo) et 54 membres ;
- le CIP Sud-Est avec cinq Préfectures (Mbomou ; Haut-Mbomou ; Ouaka ; Basse-Kotto ; Haute-Kotto) et 45 membres.

Chaque équipe préfectorale est donc composée de neuf membres. Au même titre que le CN REDD+, ce sont des comités mixtes composés de membres de l'administration, du secteur privé, des OSC et représentants des communautés locales et autochtones. Les principales missions des CIP REDD+ sont de :

- faciliter la mise en œuvre des décisions du CN REDD+ et du processus REDD+ au niveau de leurs Préfectures ;
- communiquer au CT REDD+ des propositions issues de leurs zones.

Conformément au *Décret n°11.287*, les CIP REDD+ sont présidés par le Préfet de la localité où se tient la réunion et chaque équipe préfectorale est tenue d'organiser des séances de restitution des travaux de la réunion du CIP. Les réunions se déroulent semestriellement de manière rotative dans chacune des Préfectures du CIP. Dans les faits, depuis 2017, une unique mission de la CT REDD+ accompagnée de 7 Ministres du gouvernement Centrafricain a mis en place les CIP Sud-Ouest et Sud-Est (Cf. [Annexe 6](#) en section [7.6](#) infra pour les articles parus dans la presse concernant cette mission). Aucune autre réunion des CIP REDD+ Sud-Ouest et Sud-Est n'a été tenue depuis cette mission. Pour des raisons sécuritaires, le CIP Nord n'a pas encore pu être réuni jusqu'à présent.

La CT REDD+, également instaurée par le *Décret n°11.287*, est l'organe de mise en œuvre du processus REDD+ en RCA et a notamment pour missions de :

- élaborer et soumettre les propositions d'activités à l'approbation du CN REDD+ ;
- planifier la mise en œuvre des décisions du CN REDD+ ;
- faire exécuter par les structures publiques ou privées les décisions et orientations du CN REDD+ ;
- assurer la gestion du processus REDD+ en RCA ;
- assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ;
- assurer le Secrétariat Technique du CN REDD+ ;
- élaborer et diffuser les rapports techniques et financiers du processus REDD+ ainsi que son rapport d'activité.

La CT REDD+ est dirigée par un Coordonnateur National (Point Focal du processus REDD+ en RCA) et comprend un Secrétariat Technique permanent et cinq groupes thématiques : Information, Education et Communication (IEC) ; Juridique et Foncier ; modélisation et Niveau de référence ; évaluation socio-environnementale ; Mesure, Notification et Vérification (MNV). Les comptes-rendus des principales réunions organisées par la CT REDD+ et les parties prenantes du processus REDD+ en RCA sont en [Annexe 5](#) (Cf. section [7.5](#) infra).

Une Coordination Nationale Climat (CNC) a été créée par le *Décret n°17.042 portant organisation et fonctionnement de la coordination nationale climat de la République Centrafricaine*. La CNC est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). La CNC a un mandat qui déborde du seul cadre du processus REDD+, elle a pour missions principales l'élaboration et l'orientation stratégique de la politique nationale et des initiatives en matière de changements climatiques.



Dans la pratique, une équipe restreinte de la Coordination Technique REDD+ est fondue au sein de la Coordination Nationale Climat dont les rôles et les responsabilités de chaque Coordination dans le processus REDD+ ne sont pas clairement définis. Il en découle un chevauchement entre ces deux organes institutionnels. A titre d'exemples, le Coordonnateur National REDD+ cumule ce mandat avec celui de Coordonnateur National de la CNC et les différents prestataires mentionnent dans l'essentiel de leurs productions (présentations, rapports, autres livrables) la CNC et non la CT REDD+. Dans la suite de ce rapport d'avancement à mi-parcours, le terme de CT REDD+ sera conservé bien que celui de CNC serait plus approprié à la pratique.

Le Tableau 2 ci-dessous synthétise les principaux ateliers organisés entre 2018 et 2020 pour lesquels les organes institutionnels de la REDD+ en RCA ont été mobilisés.

**Tableau 2. Principaux ateliers organisés dans le cadre du processus REDD+ en RCA entre 2018 et 2020**

Intitulé	Dates	Lieu	Nombre de participants
Atelier de Restitution de l'analyse et de la situation de Départ MRV et de la définition de la forêt	12 mars 2020	Bangui	45
Journée de réflexion sur l'aménagement du territoire en République en Centrafricaine	03 aout 2018	Begoua	43
Atelier de concertation des parties prenantes a l'élaboration du Cadre National d'Investissement du mécanisme REDD+	24 avril 2019	Bangui	50
Atelier de démarrage de l'EESS/ SESA de la REDD+ en RCA	22 octobre 2019	Bangui	45
Atelier de l'Étude Stratégique Socio-Environnementale REDD+ en RCA	23-24 octobre 2019	Bangui	45

La Figure 2 ci-dessous représente les liens et responsabilités propre à chacun des trois organes institutionnels de la REDD+ en RCA et la CNC.

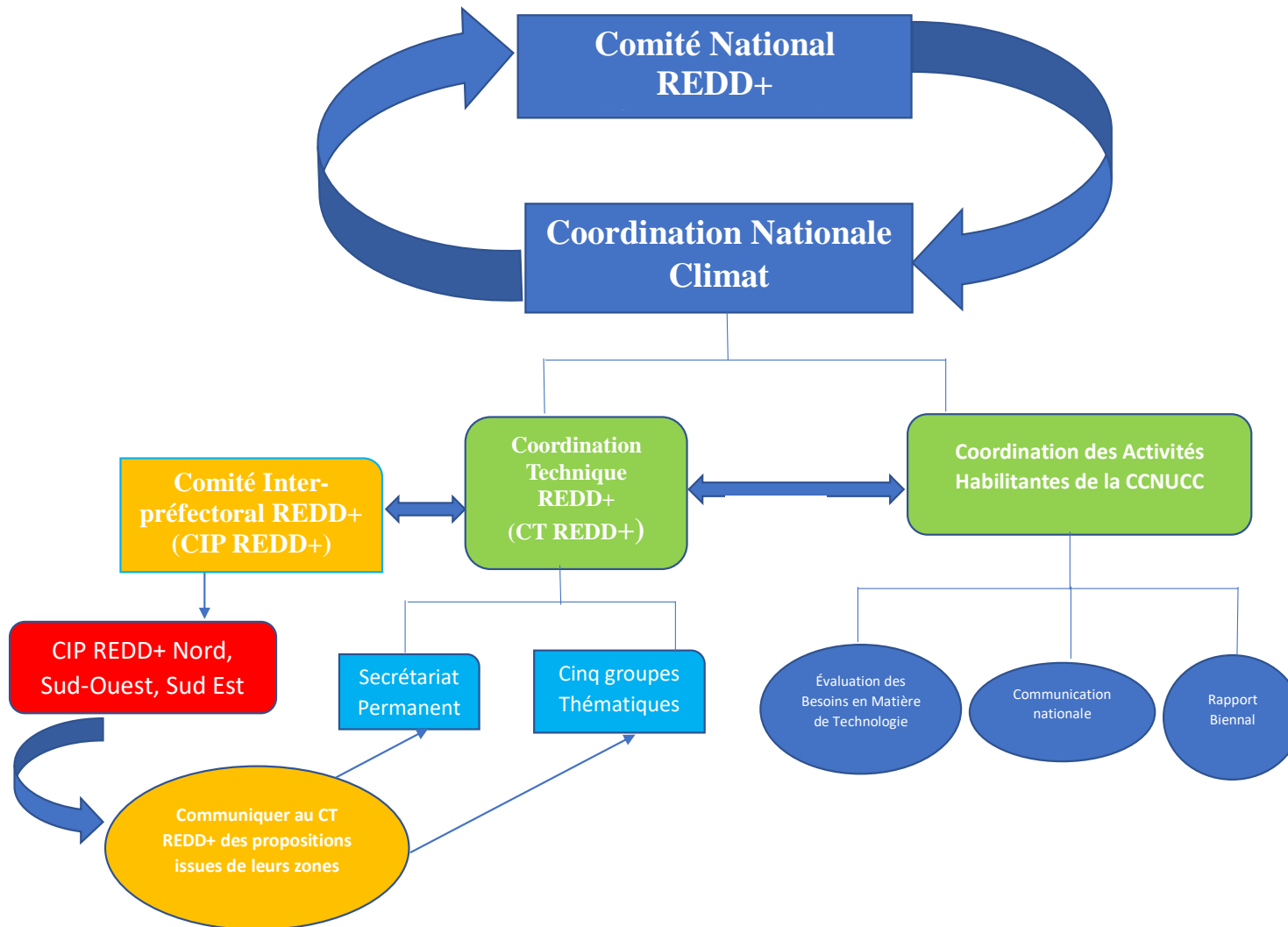


Figure 2. Ancrage institutionnel REDD+ en RCA (Source : FOKABS/ARBONAUT/CIEDD, 2020)





Le CN REDD+ et les CIP REDD+ ont jusqu'à présent joué un rôle modeste. Le processus de préparation à la REDD+ a intéressé essentiellement la CT REDD+ qui fonctionne comme une *Task Force* pour préparer, planifier, accompagner et suivre la mise en œuvre des activités et des études de préparation à la REDD+ dès l'étape des Termes De Référence (TDR) et jusqu'à la validation des rapports et livrables. La capacité de supervision technique de la CT REDD+ a notamment été démontrée par sa capacité à faire émerger un consensus national après concertation avec les parties prenantes pour valider les critères qualitatifs de définition de la forêt pour l'élaboration du Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF) et du MNV (Cf. sections 2.3 et 2.4.1 infra).

Des initiatives de coordinations multisectorielles et de collaboration intersectorielle ont été mises en place sous l'impulsion du Coordonnateur National REDD+ en RCA. Dans le paysage institutionnel de la REDD+ en RCA, la CT REDD+ a le mandat de coordonner avec les autres administrations ou institutions techniques et spécialisées, les secteurs privés et les ONG les activités de préparation à la REDD+ en accord avec les stratégies sectorielles du gouvernement. Ce mandat s'est exprimé lors de l'organisation de réunions des parties prenantes, incluant notamment différents Ministères techniques, aux différentes étapes de l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section 0 infra), de l'EESS et du CGES (Cf. section 2.2.4 infra) ou du Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ 2020-2025 de la RCA. Le Coordonnateur National REDD+ souligne également l'implication des différents Départements dans la revue des documents produits par les prestataires en charge des activités de préparation à la REDD+. De même, la CT REDD+, représentée par le Coordonnateur National REDD+, est régulièrement invitée aux ateliers et réunions de travail organisés par les autres administrations techniques ou les partenaires au développement. Cette capacité de supervision technique nécessiterait cependant d'être renforcée en impliquant d'autres membres des trois organes institutionnels de la REDD+ en RCA.

Une partie du matériel mobilisé et du fonctionnement de la CT REDD+ est assurée jusqu'à présent par le don du Fonds de préparation du FCPF. En complément du don du FCPF, le gouvernement de la RCA a contribué à la réhabilitation des bureaux de la CT REDD+ et à l'achat de matériel informatique pour le laboratoire mis en place dans le cadre du processus de Mesure, Notification et Vérification (MNV) (Cf. section 2.4.1 infra). De manière générale, les salaires des agents mobilisés ont été pris en charge par le budget de l'Etat et seules quelques primes sous forme de dédommagements ont été versées par le don du FCPF à six des agents pour leur mobilisation au sein de la CT REDD+. Le Coordonnateur National REDD+ mentionne une affectation de 300 MFCFA sur la Loi de Finance de 2019 pour contribuer au fonctionnement de la CT REDD+, ce qui contribue à justifier la capacité de gestion des fonds pour la REDD+ bien que la coordination avec les autres partenaires au développement en RCA devrait renforcée et formalisée.

En ce qui concerne les aspects financiers, le cadre institutionnel repris dans le R-PP indique que c'est le Fonds National de l'Environnement (FNE) qui assurera la responsabilité de la gestion des fonds associés au processus REDD+. Cependant, les modalités de gestion du FNE sont régies par une loi qui ne mentionne pas explicitement la REDD+ dans ses dispositions. Dans le contexte de la préparation à la REDD+, ces ajustements législatifs n'ont pas été souhaités et la gestion des aspects financiers du don du FCPF ont été directement opérés à travers la CT REDD+ sans passer par le FNE.

Toutefois, dans la logique du R-PP, il pourrait être envisagé de procéder à un élargissement du portefeuille du FNE afin qu'il réponde aux besoins d'un fonds REDD+. Pour cela, les statuts du FNE pourraient être amendés afin qu'il puisse constituer l'instrument financier de mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+, en créant au sein du FNE un guichet spécialisé pour le financement des activités REDD+ éligibles. Cependant, les parties prenantes consultées pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section 2.2.2 infra) souhaiteraient qu'un Fonds National REDD+ soit créé, dotée d'une identité juridique propre et d'une approche opérationnelle flexible, simple,



accessible et multipartite (ce dispositif est par exemple celui mis en place en RDC). Le Fonds National REDD+ serait en principe une entité chargée de mobiliser et de gérer diverses ressources et financements pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, le Fonds peut prendre la forme d'une institution publique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière sous la double tutelle du Ministère des Finances et du Ministère en charge de l'Environnement. Pour garantir sa crédibilité, la gestion du fonds devrait respecter les principes de bonne gouvernance, y compris la transparence, l'équité sociale, la responsabilité, la représentativité et le contrôle indépendant. Avant la finalisation de la Stratégie Nationale REDD+ prévue pour la fin de l'année 2020, le gouvernement Centrafricain devra décider des modalités de création et d'opérationnalisation du Fonds National REDD+ si cette option est retenue conformément au souhait exprimé lors des consultations pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+. Dans le cas où l'option d'un Fonds National REDD+ ne serait pas retenue, le gouvernement de RCA proposera un dispositif de gestion des fonds REDD+ qui soit compatible avec une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente.

Les principales responsabilités du Fonds National REDD+ consisteraient à :

- mobiliser des ressources de financement internes et externes ;
- financer et soutenir des projets approuvés par le CN REDD+ ;
- appuyer le fonctionnement du dispositif institutionnel REDD+ ;
- assurer le respect des normes fiduciaires ;
- suivre et évaluer les financements mobilisés pour le processus REDD+.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR), appelé « Mécanisme de remontée d'informations et de recours » dans les critères d'évaluation du FCPF, mis en place jusqu'à présent a été celui du Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) financé par l'IDA. Il ne concerne donc, à ce stade de la préparation à la REDD+, que les communes forestières du massif forestier Sud-Ouest de la RCA, zone d'intervention du PGRN. Pour la mise en œuvre de la REDD+, des dispositifs *ad hoc* devraient être mis en place, les attentes concernant le MGPR sont décrites dans la section relative au Cadre de mise en œuvre de la REDD+ (Cf. section 2.2.3 infra).

*La sous-composante 1a est avancée, avec l'appui du don du Fonds de préparation du FCPF – Le système de coordination a été structuré en général pour la préparation à la REDD+ et devrait être adapté au fur et à mesure que le processus national REDD+ entre dans sa phase de mise en œuvre. L'objectif sera de restructurer, renforcer et opérationnaliser le CN REDD+, les CIP REDD+, la CT REDD+ et la CNC dont le mandat pour le processus REDD+ devra être clarifié pour lever les actuelles ambiguïtés entre la CNC et la CT REDD+. La coordination entre les trois organes institutionnels de la REDD+ et les Ministères techniques doit encore être renforcée. De plus, le Ministère en charge des Mines devrait être intégré au CN REDD+, ce manquement doit être corrigé en lien avec les impacts des activités minières sur la couverture forestière (Cf. section 2.2.1 infra). D'autres financements que ceux du don FCPF devront être sécurisés pour pérenniser le fonctionnement de ces organes institutionnels et les activités de la REDD+ en RCA. A l'instar de l'année 2019, le Coordonnateur National REDD+ évoque la mobilisation en cours de près de 275 MFCFA sur la Loi de Finance 2020 pour finaliser les travaux de réhabilitation des bureaux et disposer d'une enveloppe budgétaire pour les primes des agents et le fonctionnement général des organes institutionnels de la REDD+. Ce type de financement public est à confirmer pour 2020 et pour les prochaines années afin de finaliser le processus de préparation à la REDD+ et disposer de budgets suffisants, prévisibles et durable pour amorcer les premières activités de mise en œuvre.*

## 2.1.2 Sous-composante 1b : Consultation et dialogue avec les groupes de partie prenante clés



Cette sous-composante du R-PP n'est pas présente dans le cadre d'évaluation du FCPF. Elle a été ajoutée spécifiquement au R-PP de la RCA afin de compléter les consultations qui se sont tenues lors de l'élaboration du R-PP. En effet, seules 3 Préfectures (Lobaye, Ombella M'Poko, Sangha-Mbaéré) sur les 16 qui totalise la RCA ont fait l'objet de consultations pour la rédaction du R-PP faute de financements de l'Etat Centrafricain complémentaires à ceux des bailleurs de fonds<sup>8</sup>. Il est donc apparu nécessaire d'organiser des échanges avec les parties prenantes du processus REDD+ dans les Préfectures non visitées afin de consolider le R-PP, et par la suite la Stratégie Nationale REDD+, sur l'ensemble du territoire centrafricain.



En s'inspirant du processus *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* (FLEGT) et de l'élaboration du 1<sup>er</sup> Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), six groupes d'acteurs ont été identifiés pour les consultations du R-PP en 2013, à savoir la société civile, le secteur privé, l'administration, les élus (Assemblée Nationale et Conseil Economique et Social), le monde universitaire et scientifique et les partenaires techniques et financiers au développement. Au total, dix ateliers de consultation ont été tenus et plus de 100 personnes clés ont été consultées individuellement ou en groupe pour l'élaboration du R-PP. Les entretiens individuels ont été menés auprès de 67 personnes, dont 4 femmes, réparties ainsi :

- 11 représentants de la société civile ;
- 5 représentants du secteur privé (forestier, minier et agricole) ;
- 32 représentants des différentes administrations centrafricaines associées au processus REDD+ ;
- 8 membres des universités et centres de recherche ;
- 5 parlementaires et membres du Conseil Economique et Social ;
- 6 représentants des partenaires techniques et financiers, ONG internationales et bailleurs de fonds.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours, ce processus de consultation avec les groupes de parties prenantes clés sur l'ensemble du territoire national n'a toujours pas pu être organisé, notamment pour des questions sécuritaires qui demeurent d'actualité jusqu'à présent (Cf. [Figure 3](#) ci-dessous).

<sup>8</sup> L'Agence Française de Développement (AFD) a appuyé financièrement et techniquement l'élaboration du R-PP.

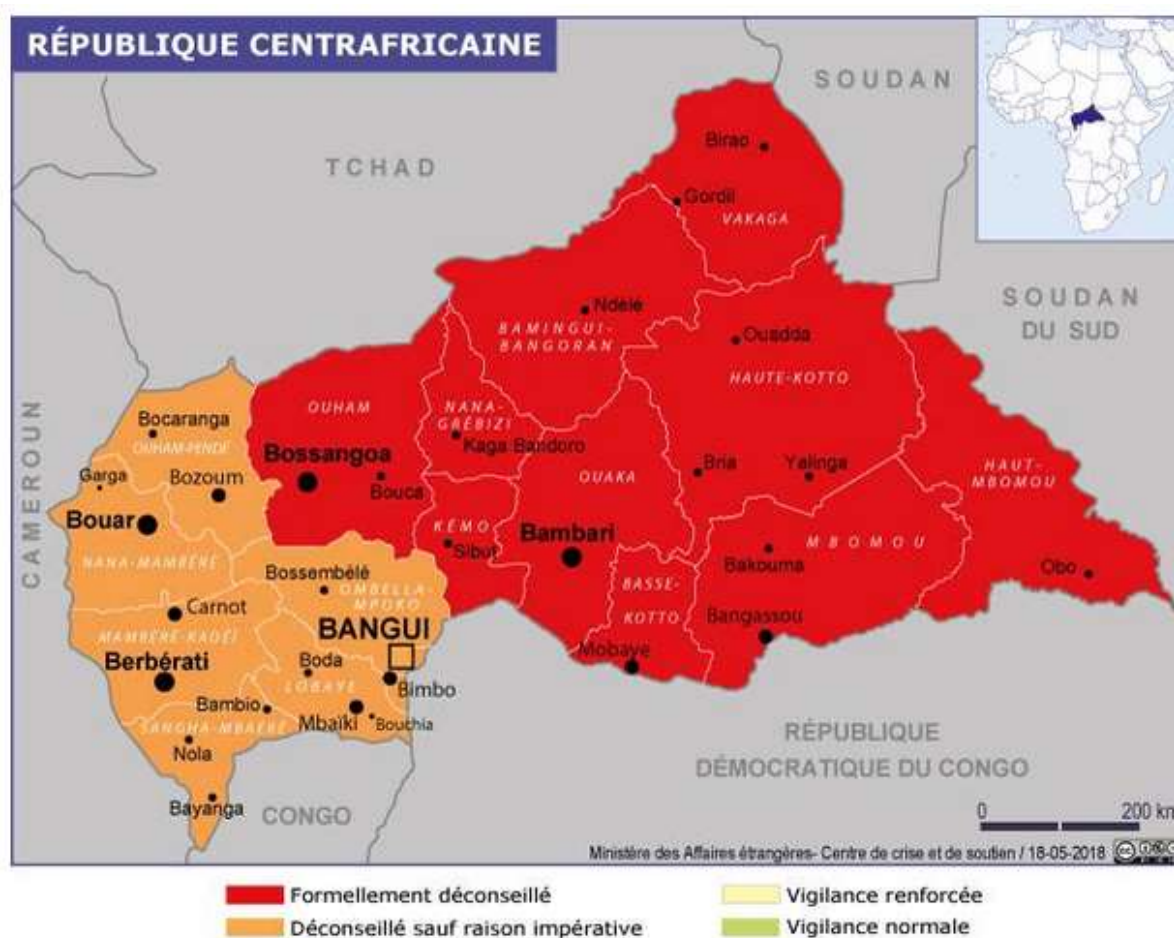


Figure 3. Carte des zones de vigilance en RCA, selon le Ministère français des affaires étrangères<sup>9</sup>

*La sous-composante 1b n'est pas réalisée et ne sera pas réalisée en 2020* – Les consultations et la participation pour le processus de préparation à la REDD+ se sont néanmoins prolongées dans la partie Sud du pays et suffiront, à court terme, pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section Q infra). D'autres consultations à l'échelle nationale seront organisées quand la situation sécuritaire en RCA le permettra. Ces consultations qui seront conduites en dehors de la partie Sud de la RCA pourront alimenter la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ en affinant les options stratégiques REDD+ retenues au niveau national.

<sup>9</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/republique-centrafricaine/#securite> – Consulté le 15/05/2020



### 2.1.3 Sous-composante 1c : Consultation et processus de participation

---

Les actions de cette sous-composante 1c sont à associer au programme d'activités du groupe thématique Information, Education et Communication (IEC) de la CT REDD+. La CT REDD+ avait prévu le recrutement d'un consultant individuel, financé par le don du FCPF, pour la production d'un plan de communication et de consultation dédié aux activités de préparation à la REDD+. Ce document devait proposer des actions spécifiques pour l'implication de la société civile et des populations locales et autochtones dans la REDD+. La mobilisation de ce consultant n'a pas pu être opérée du fait de difficultés du service de passations des marchés (Cf. section 0 infra).

Bien que le plan de communication et de consultation n'ait pas pu être élaboré, des activités associées au processus de consultation et de participation des parties prenantes sont programmées en 2020. Une campagne de communication sera organisée dans 6 Préfectures : Ombella-M'Poko, Lobaye, Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré et Kémo. Les objectifs sont d'informer, sensibiliser et recueillir l'avis des parties prenantes et en particulier des autorités et communautés locales sur les enjeux du changement climatique (notamment sur le calendrier agricole) et la mise en œuvre du processus REDD+. Des documents en langue locale seront utilisés et les radios locales pourront être mises à contribution pour faciliter la diffusion des messages clés auprès des communautés locales. Dans les Préfectures, cette campagne sera également l'occasion de redynamiser les activités des CIP REDD+ mis en place dans le cadre institutionnel de la REDD+ en RCA (Cf. section 2.1.1 supra). Vingt-quatre Organisations de la Société Civile (OSC) membres de la plateforme des OSC de la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE) seront mobilisées. D'autre part, les peuples autochtones de la République Centrafricaine faisant parti du Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) se sont organisés en un réseau national dénommé Réseau des Populations Autochtones et Locale de Centrafrique (REPALCA). Le REPALCA a également été contractualisé par la CT REDD+ pour organiser des campagnes de sensibilisation spécifiques aux populations autochtones des Préfectures de l'Ombella-M'Poko, Lobaye, Mambéré-Kadéï et Sangha-Mbaéré. Les thématiques abordées dans les campagnes conduites par le REPALCA seront globalement les mêmes que celles du GDRNE.

Dans la mesure du possible et des calendriers des différents prestataires, les travaux du GDRNE et du REPALCA seront réalisés en synergie avec les prestataires en charge de l'élaboration de l'EESS, du CGES et de la Stratégie Nationale REDD+ qui prévoient également de réaliser des consultations auprès des parties prenantes et notamment des communautés locales (les sections suivantes de ce rapport donnent davantage de précisions sur ces processus de concertation complémentaires). Les activités sur le terrain du GDRNE et du REPALCA n'ont pas pu se dérouler au début de l'année 2020 comme cela avait été envisagé du fait des mesures édictées par le gouvernement centrafricain pour enrayer la pandémie du Covid-19. Des rapports de mission seront produits et identifieront les principaux objets de discussion et des éventuelles recommandations émises par les parties prenantes à prendre en considération pour la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section 0 infra) et plus globalement pour la mise en œuvre de la REDD+ en RCA dans les prochaines années. Le prestataire en charge de la Stratégie Nationale REDD+ devra indiquer comment les conclusions de ce processus de consultation et de participation mené essentiellement dans le Sud de la RCA permettra à court terme, dans l'attente de consultations menées dans le reste du pays, d'élaborer des options stratégiques nationales REDD+ cohérentes au niveau national.





Dans le cadre de l'élaboration du Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ 2020-2025 de la RCA, des consultations ont été conduites à trois niveaux (224 personnes rencontrées au total) :

- des consultations bilatérales avec les acteurs qui sont impliqués dans le développement d'activités REDD+ et/ou alignées REDD+. Ces consultations ont un double objectif : (i) sensibiliser et informer sur le processus d'élaboration du CNI et (ii) appuyer les travaux techniques d'élaboration du CNI à travers la collecte d'informations pertinentes auprès des parties prenantes ;
- la réalisation de trois ateliers de concertation avec les parties prenantes identifiées pour le CNI (institutions gouvernementales, partenaires techniques et financiers, secteur privé et société civile, Cf. Annexe 2 en section 7.2 infra pour la liste exhaustive) : au démarrage des travaux, à mi-parcours et à l'issue du premier projet de CNI disponible ;
- une période de révision de la première version du CNI en amont du dernier atelier de concertation pour collecter les commentaires des parties prenantes.

De même, les différentes études menées pour la préparation de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section 2.2.1 infra) ont également opérées à Bangui et sur le terrain de nombreuses enquêtes, concertations et ateliers de participation avec les parties prenantes. L'utilisation et la divulgation des résultats des consultations menées seront détaillées dans la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section 2.2.2 infra)

Lors de la mise en œuvre de la REDD+, des mécanismes de diffusion et d'accès à l'information seront mis en place pour l'opérationnalisation et le suivi des sauvegardes environnementales et sociales (Cf. section 2.4.2 infra).

L'Annexe 2 (Cf. section 7.2 infra) liste les parties prenantes ciblées pour les consultations et synthétise les principaux ateliers qui se sont tenus dans le cadre de la préparation à la REDD+.

*La sous-composante 1c est moyennement avancée, des progrès sont cependant attendus avant la fin de l'année 2020 avec la réalisation d'activités financées par le don du Fonds de préparation du FCPF – Lors de la phase de mise en œuvre de la REDD+, le processus permanent de consultation et participation des parties prenantes sera géré au quotidien par les dispositifs mis en place pour les sauvegardes environnementales et sociales à l'échelle nationale (Cf. section 2.2.4 infra). La Stratégie Nationale REDD+ donnera des orientations sur les modalités de consultation des parties prenantes dans les Préfectures en dehors de la partie Sud de la RCA.*



---

## 2.2 Composante 2 : Préparer la stratégie REDD+

---

### 2.2.1 Sous-composante 2a : Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt

---

Plusieurs études ont été récemment conduites en lien avec les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en RCA. De même, de nombreuses analyses ont été menées concernant les politiques et la gouvernance relative aux régimes fonciers et à l'utilisation des terres en RCA. Le Tableau 3 synthétise les principales études complémentaires menées sur ces thématiques lors de la préparation à la REDD+ et qui ont été utilisées pour l'élaboration du document de Stratégie Nationale REDD+ de la RCA en cours de finalisation (Cf. section 2.2.2 infra).





Tableau 3. Etudes réalisées, ou mobilisées, pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+

Titre de l'étude	Avancement / Date	Prestataire(s)
Etude des facteurs de déboisement et de la dégradation des forêts en République Centrafricaine – <i>Rôle de l'exploitation forestière industrielle</i>	Achevé / Décembre 2016	FRMi ; Cossocim ; ETC Terra
Etat des lieux de la législation nationale sur les droits et modalités d'accès au foncier et aux ressources naturelles	Achevé / Janvier 2018	PDRSO (Consultant)
Compréhension des droits d'usage et du foncier dans le Sud-Ouest – <i>Oppositions entre droits formels et droits coutumiers</i>	Achevé / Juin 2018	PDRSO (Consultant)
Etat des lieux de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine – <i>Quantification des flux et caractérisation de la filière</i>	Achevé / Janvier 2019	PDRSO (CIRAD)
Etat des lieux de l'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui (RCA) – <i>Quantification des flux et caractérisation des filières</i>	Achevé / Janvier 2019	PDRSO (CIRAD)
Elaboration du Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ de la République Centrafricaine – <i>Rapport de démarrage</i>	Achevé / Mai 2019	TEREA ; IRAM ; CIRAD
Elaboration du Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ de la République Centrafricaine – <i>Etat des lieux</i>	Achevé / Juin 2019	TEREA ; IRAM ; CIRAD
Elaboration du Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ de la République Centrafricaine – <i>Identification des mesures prioritaires du CNI-REDD+ 2020-2025</i>	Achevé / Août 2019	TEREA ; IRAM ; CIRAD
Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ 2020-2025 de la RCA – <i>Version finale – Décembre 2019</i>	Achevé / Décembre 2019	TEREA ; IRAM ; CIRAD
Etude de faisabilité pour l'installation d'une centrale biomasse de 5 MW en RCA	Démarrage / Avril 2020	TEREA ; CIRAD
Etude sur la formulation de la vision, de l'objectif, des principes et de la portée de la Stratégie Nationale REDD+	A valider / Septembre 2019	FOKABS ; Arbonaut ; CIEDD
Etude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Centrafricaine – <i>Identification</i>	A valider / Octobre 2019	FOKABS ; Arbonaut ; CIEDD
Etude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Centrafricaine – <i>Analyse</i>	A valider / Mars 2020	FOKABS ; Arbonaut ; CIEDD
Etude sur la réponse des autorités nationales et des partenaires techniques et financiers au processus REDD+ en République Centrafricaine	A valider / Mars 2020	FOKABS ; Arbonaut ; CIEDD
Etude sur les options opérationnelles prioritaires REDD+ – <i>Identification</i>	A valider / Septembre 2019	FOKABS ; Arbonaut ; CIEDD
Etude sur les options opérationnelles prioritaires REDD+ – <i>Analyse</i>	A valider / Mars 2020	FOKABS ; Arbonaut ; CIEDD
Etude sur la gouvernance et les arrangements institutionnels	A valider / Mars 2020	FOKABS ; Arbonaut ; CIEDD



## → Etat des lieux des facteurs directs et indirects de la déforestation et la dégradation des forêts

Les études recensées dans le Tableau 3 ci-dessus, dont certaines sont encore à valider officiellement, ont globalement confirmé les facteurs directs<sup>10</sup> et indirects<sup>11</sup> de la déforestation et de la dégradation des forêts identifiés dans le R-PP. Les analyses faites dans le R-PP ont été exhaustives en l'état des connaissances et de la bibliographie disponible avant 2013. Le R-PP mentionne clairement la nécessité de conduire des études complémentaires pour mieux appréhender et hiérarchiser les différentes causes de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau national et à des échelons infranationaux correspondant à des écorégions homogènes. L'essentiel de ces études a été réalisé, elles permettront de produire une Stratégie Nationale REDD+ informée et pertinente. Les éléments contextuels analysés dans les différents rapports d'études ou d'évaluation, une fois validés, seront utilisés pour définir des orientations stratégiques REDD+ de la RCA cohérentes et pertinentes (Cf. section 2.2.2 infra).

D'après les travaux récents (Cf. Tableau 3 ci-dessus), les facteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts identifiés en RCA sont par ordre d'importance<sup>12</sup> :

1. Agriculture – L'agriculture itinérante sur brûlis<sup>13</sup> constitue le premier facteur de déforestation en République Centrafricaine.
2. Bois énergie – Le bassin d'approvisionnement en bois énergie (bois de feu et charbon de bois) de Bangui a une portée médiane de 25 km de rayon et de près de 70 km le long du fleuve Oubangui, il impacte une zone d'approximativement 640 000 ha avec des niveaux variables de déforestation et dégradation forestière selon les lieux de prélèvement (savanes et cultures au Nord de Bangui, complexes de cultures et forêts dégradées à l'Ouest, forêts dégradées au Sud et complexes de cultures à l'Est).
3. Exploitation forestière artisanale (marché domestique) – A l'inverse de l'exploitation forestière industrielle, cette exploitation forestière ne fait actuellement pas l'objet d'un aménagement durable de la ressource forestière : elle est régie par un cadre réglementaire défaillant et non appliqué. L'exploitation forestière artisanale, estimée à plus de 210 000 m<sup>3</sup> de bois rond<sup>14</sup> dont la moitié provient d'un rayon de 38 km au sud de la ville de Bangui, représente un facteur sensible de dégradation des forêts voire de déforestation dans certains cas.
4. Exploitation forestière industrielle (export) – L'impact de ce facteur direct est moindre que les précédents car il s'agit ici de dégradation forestière et non de déforestation. L'usage du sol n'est pas modifié, la vocation des terres impactées demeure forestière et la régénération naturelle permettra en quelques années (10 à 20 en moyenne) d'obtenir un stock de biomasse quasiment équivalent à la biomasse initiale. L'exploitation forestière aménagée conformément à la législation forestière en vigueur en RCA entraîne ainsi un impact de court terme qui est progressivement compensé par la reconstitution naturelle de la forêt.

<sup>10</sup> Les facteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts sont des activités humaines qui affectent directement l'environnement. Il s'agit des facteurs les plus immédiats qui impactent directement le couvert forestier et qui sont observés au niveau local.

<sup>11</sup> Les facteurs indirects, ou causes sous-jacentes, de la déforestation et de la dégradation des forêts sont vues comme les forces fondamentales qui sous-tendent les facteurs directs. Il s'agit dès lors d'associations de variables sociales, politiques, technologiques et culturelles qui constituent les conditions initiales dans les relations humain-environnement. Les facteurs indirects peuvent opérer directement à l'échelle locale ou indirectement au niveau national voire global.

<sup>12</sup> Il est à noter que cette classification est générale et qu'il existe de très fortes disparités géographiques et temporelles.

<sup>13</sup> Inclus les feux de forêts pour l'élevage selon les zones géographiques concernées.

<sup>14</sup> A titre de comparaison, l'exploitation industrielle au sein des concessions forestières du massif forestier Sud-Ouest a produit en moyenne 410 000 m<sup>3</sup> de bois rond entre 1991 et 2016.



Les feux de brousse représentent une cause directe de déforestation et de dégradation des forêts qui peut avoir un impact extrêmement fort bien qu'il reste également très ponctuel dans le temps et localisé dans l'espace. Le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA ne considère pas cette activité anthropique comme un facteur direct en soulignant toutefois qu'il s'agit d'un débat de longue date. D'autres études vont d'ailleurs à l'encontre de cette orientation prise dans le CNI. Cette analyse vaut également pour l'élevage transhumant. L'étude sur l'identification des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en RCA réalisée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. [Tableau 3](#) ci-dessus) confirme dans sa version provisoire que les feux de brousse et l'élevage transhumant sont à considérer comme des facteurs de déforestation en RCA.

L'exploitation minière, essentiellement artisanale en RCA, est un facteur indéniable de déforestation puisqu'elle entraîne une conversion totale de zones forestières en sol nu. La télédétection de cette activité anthropique est difficilement réalisable, une étude plus approfondie serait nécessaire pour quantifier précisément ce facteur de déforestation. L'analyse des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts réalisée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. [Tableau 3](#) ci-dessus) estime néanmoins que ce facteur de déforestation se situerait après le bois-énergie en termes d'impacts sur les forêts de RCA.

Des activités anthropiques comme la construction des infrastructures (construction de routes publiques, urbanisation, réseaux d'électricité ou d'adduction d'eau, etc.) et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) peuvent être pressentis comme des facteurs de déforestation. Les études ont montré que l'impact de ces facteurs sur le couvert forestier est jusqu'à présent négligeable. Cependant, les travaux en cours concernant la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section [2.2.2](#) infra) souhaitent conserver ce facteur de déforestation par mesure de précaution et cohérence avec le R-PP. Les plantations agricoles industrielles sont actuellement rares en RCA et ne peuvent être considérées à ce jour comme un facteur de déforestation. Le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA recommande également de ne pas négliger ces facteurs de déforestation potentielle et de prévoir des mesures spécifiques pour accompagner leur développement.

A titre informatif, le [Tableau 4](#) résume, selon le projet de Stratégie Nationale REDD+ en cours de finalisation, les émissions annuelles de carbone provenant des principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts classés par ordre d'importance qui permettent de hiérarchiser les facteurs favorables ou défavorables à la mise en valeur des forêts (conformément au critère d'évaluation du FCPF, Cf. [Tableau 1](#)). Il convient néanmoins de prendre ces données et le classement du [Tableau 4](#) avec précaution, l'étude menée étant une estimation en l'état actuel des connaissances et en fonction de données partielles qui devront être complétées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) et du système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) (Cf. sections [2.3](#) et [2.4.1](#) infra).



Tableau 4. Emissions annuelles de carbone provenant des principaux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts identifiés en RCA (Source : FOKABS/ARBONAUT/CIEDD, 2019)

Moteurs de déforestation et dégradation des forêts	Bois et biomasse consommés en tonnes/an	Estimation des émissions de carbone en tC/an	Estimation des émissions de CO <sub>2</sub> en tCO <sub>2</sub> e/an	Classement des moteurs de déforestation et dégradation des forêts
Agriculture sur brûlis	18 897 344	12 661 221	46 466 680	1
Feux de forêt pour l'élevage du bétail	12 537 993	8 400 455	30 829 670	2
Exploitation forestière industrielle	729 540	488 792	1 793 866	6
Bois artisanal	66 150	44 321	162 656	8
Bois de service (milieu rural)	235 054	157 486	577 975	7
Bois de service (milieu urbain)	9 630	6 452	23 678	
Bois de chauffage (milieu rural)	2 181 470	1 461 585	5 364 017	3
Bois de chauffage (milieu urbain)	1 536 760	1 029 629	3 778 738	
Charbon de bois	3 290 000	2 204 300	8 089 781	4
Exploitation minière artisanale	1 151 555	771 542	2 831 559	5
<b>TOTAL</b>	<b>40 655 2482</b>	<b>27 239 016</b>	<b>99 967 189</b>	

De manière synthétique, les catégories de facteurs indirects ou causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts et par conséquent à la mise en valeur durable des forêts sont :

- Facteurs démographique et économique – La croissance démographique importante (2,7%/an entre 1990 et 2015, Source : FAOSTAT) et la pauvreté des populations (rendant celles-ci dépendantes de pratiques de subsistance) entraînent une demande croissante en terre, particulièrement pour l'agriculture sur abattis-brûlis autour des villes et villages. De plus, les populations restent dépendantes du bois énergie en l'absence d'autres alternatives bon marché et accessible : l'absence de plantations forestières notables à vocation énergétique conduit en effet la population à recourir en permanence à la forêt naturelle.
- Facteurs politiques et institutionnels – La faible gouvernance et la présence incertaine des administrations à l'intérieur du pays ou avec des moyens de fonctionnement extrêmement limités favorisent l'exploitation des ressources de manière non durable ou illégale. Il n'existe pas en RCA de plan d'aménagement du territoire (Cf. paragraphe suivant de cette même section pour plus d'information) qui permettrait de freiner l'expansion de certaines activités ayant un fort impact sur le couvert forestier (notamment l'agriculture). Par ailleurs, les récents conflits armés ont poussé les populations à migrer, parfois en zone rurale, augmentant la dépendance aux activités de subsistance ayant un impact sur le couvert forestier.



En termes géographiques, il existe trois zones principales de déforestation et de dégradation forestière (Source : FRMi, 2016) :

- A proximité de Bangui avec des taux de déforestation respectivement de 0,75% et 0,60% pour les périodes 1990-2000 et 2000-2015 dus à la forte demande en terres pour l'agriculture ou aux besoins en bois énergie ;
- Zone Nord du massif forestier Sud-Ouest avec des taux de déforestation respectivement de 0,40% et 0,12% pour les périodes 1990-2000 et 2000-2015 essentiellement liés à des feux de brousse ;
- Autour des zones d'habitations et principales routes avec des taux de déforestation de 0,11% pour les périodes 1990-2000 et également 2000-2015 en lien avec la pression démographique et la demande en terres pour l'agriculture.

Il est fondamental de noter que certaines zones géographiques ciblées pour des activités dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en RCA (Cf. section 2.2.2 infra) n'ont pas été couvertes par des études permettant de connaître et quantifier les facteurs directs de déforestation et dégradation des forêts. Les connaissances actuellement disponibles synthétisées dans les paragraphes ci-dessus concernent les forêts de production et aires protégées du massif forestier Sud-Ouest de la RCA et la périphérie de Bangui.

Les études recensées dans le Tableau 3 ci-dessus ont également mis en lumière la nécessité de mettre en place un cadre légal et réglementaire favorisant une exploitation durable des ressources forestières pour la production de bois énergie et de bois d'œuvre (ou de service) à destination des marchés domestique et sous-régional.

### **→ Cadre légal et gouvernance concernant la gestion foncière en RCA et ses évolutions en cours**

L'aménagement du territoire est régi par la Loi n°09-003 portant orientation de la politique de l'aménagement du territoire. Différents outils existent dans cette loi<sup>15</sup>, ils fixent des orientations, des cadres stratégiques et de planification mais ont peu d'emprises sur la question d'affectation des terres ni sur les modalités concrètes de mise en force (caractère contraignant).

Trois niveaux de lecture sont à considérer s'agissant de la thématique foncière : le foncier cadastral (au sens de titre de propriété), le foncier domanial (dans le cadre de propriété de l'Etat) et la gestion ou compétence administrative. En RCA, la gestion foncière est actuellement officiellement définie par le code domanial de 1964 et les dispositions de la loi domaniale et foncière de 1960 non contredites. La loi de 1964 distingue le domaine public et le domaine privé de l'Etat. L'incorporation au domaine public se fait au moyen du classement par décret pris en Conseil des ministres. Les portions déclassées du domaine public tombent dans le domaine privé de l'Etat. Dans son article 38, la loi de 1964 stipule en effet que les terres vacantes (sans titre de propriété foncière ni titre de concession), sont présumées propriété de l'Etat en vertu de son droit de souveraineté. Un projet de code domanial et foncier a été déposé en 2011, son examen et son adoption par l'Assemblée nationale ont toutefois été reportés pour permettre une mise en cohérence de ce projet de loi avec le projet de code foncier agropastoral et les différents codes sectoriels impliqués dans les affaires domaniales<sup>16</sup> (faune, forêts, mines, etc.) dont certains sont en cours de révision (faune notamment).

Un projet de Loi-cadre relatif à l'harmonisation des instruments juridiques en vue d'une meilleure gouvernance des régimes fonciers, initié en 2012, devait proposer un cadre juridique général pouvant

<sup>15</sup> Du niveau central vers les territoires : SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire) - SRAT (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire) - SAS (Schéma d'Aménagement Spécifique) - DTAT (Directives Territoriales d'Aménagement du Territoire) - Contrat Plan - Atlas.

<sup>16</sup> Le Code de l'Environnement constitue une législation transversale.



servir de référence pour la révision ultérieure des lois sectorielles et de leurs textes d'application. Faute de financement, ce projet de Loi-cadre peine à avancer et le projet de loi portant code domanial et foncier ne fait toujours pas le lien avec les autres codes sectoriels.

Concernant la gestion administrative, un projet de code des collectivités locales et des circonscriptions administratives, sorte de « code de la décentralisation », est en discussion à l'Assemblée nationale depuis plus de deux ans. Ce projet de loi prévoit un transfert de compétences de l'Etat vers les régions et surtout les communes selon un principe de subsidiarité. Concernant les ressources naturelles, ce code différencie le transfert de gestion et de foncier, dans le sens où l'Etat continue à intervenir dans la gestion par de grandes « orientations » même si ensuite toute la gestion foncière est transférée au niveau des régions ou des communes.

Dans le cadre du processus REDD+ et de la définition des orientations de la Stratégie Nationale REDD+, les contenus de ces différents projets de lois sont pris en considération<sup>17</sup> et permettront de valider le critère d'évaluation 11 du FCPF.

### → **Le cas particulier du Domaine Forestier Permanent et les outils de bonne gouvernance dans le secteur forestier**

Le Domaine Forestier Permanent (DFP) correspond aux domaines forestier de l'Etat et aux forêts du domaine public. D'après la loi 08.0222 le DFP intègre le massif forestier Sud-Ouest et le massif forestier Sud-Est. Le massif forestier Sud-Ouest est composé de Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) et d'aires protégées.

Selon la loi 08.022, les PEA constituent « une autorisation administrative en vue d'une exploitation rationnelle d'un secteur forestier suivant une convention d'aménagement » et ne constitue donc pas une unité territoriale. Un PEA devrait être assis sur une unité territoriale, par exemple une Unité Forestière d'Aménagement (UFA<sup>18</sup>), définie au sein d'un découpage territorial sur lequel devrait porter l'aménagement. De plus cette unité territoriale devrait être classée comme forêt de production selon le code de 2008 afin d'être incorporée officiellement dans le domaine forestier permanent privé de l'Etat. Dans la pratique les étapes ont été combinées et il existe une confusion entre la notion de permis et les notions d'unité territoriale et de tenure. Ainsi, toujours dans les faits, l'aménagement forestier qui constitue le cadre de la gestion durable des forêts se confond avec l'aménagement du territoire. La confusion entre aménagement du territoire et aménagement forestier est une source de conflits, par exemple la prétention des titulaires de PEA d'exclure les superficies agricoles<sup>19</sup> (Série Agricole et d'Occupations Humaines – SAOH) de leurs permis et ainsi de se dégager de la responsabilité et des taxes de superficie. Il est possible de régler cette question par un classement<sup>20</sup> des UFA en forêt de production du domaine forestier permanent de l'Etat, ce qui n'a pour l'heure pas été fait. Ce classement devrait permettre de trancher si certaines terres (par exemple les SAOH conformément à l'article 142 du code forestier) doivent rester ou non dans les limites de la forêt classée.

<sup>17</sup> TERE, IRAM, CIRAD. 2019. Identification des mesures prioritaires du Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ 2020-2025. Elaboration du CNI REDD+ de la République Centrafricaine.

<sup>18</sup> Généralement appelé Unité Forestière d'Aménagement (UFA) dans le contexte de forêt de production.

<sup>19</sup> Même si, en termes juridiques et d'aménagement du territoire, il importerait de définir une unité cartographique minimale.

<sup>20</sup> Le code forestier a repris les sujets d'immatriculation des forêts de la loi de 1964 par la notion de classement dans le code forestier de 2008.



Si la loi 08.022 portant code forestier impose le processus d'aménagement durable des concessions forestières, d'autres outils, institutionnels ou privés, complètent ce cadre légal pour la promotion de la bonne gouvernance forestière. La RCA est signataire d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union Européenne (UE) dans le cadre du processus *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* (FLEGT). L'APV prévoit que l'ensemble des bois centrafricains puissent présenter un risque minimal d'illégalité lors de leur exportation vers l'UE, il contribue ainsi à garantir et prouver le respect des lois et règlements de la RCA en matière forestière. Il existe par ailleurs des systèmes privés de certification de légalité ou de gestion durable reconnus dans le Bassin du Congo (FSC<sup>21</sup>, OLB<sup>22</sup>, Legal Source, TLV<sup>23</sup>). Les entreprises certifiées présentent également un risque minime d'illégalité contrôlé fréquemment par une tierce partie reconnue dans le schéma de certification.

→ ***Engagements de la RCA dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations-Unis sur les Changements Climatiques (CCNUCC)***

La RCA a signé l'Accord de Paris le 22 avril 2016 et l'a ratifié le 11 octobre de la même année. Dans la perspective des négociations climatiques de la COP 21 à Paris, la RCA avait soumis le 28 septembre 2015 sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) présentant ses engagements pour lutter contre le changement climatique. La vision de la RCA présentée dans sa CPDN consiste en « *devenir un pays émergent d'ici 2030, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national* ». Pour cela, les secteurs concernés par ses contributions, pour un développement durable et sobre en carbone, sont principalement axés sur les changements d'affectation des terres<sup>24</sup> et la foresterie (près de 90%), l'énergie et l'agriculture (environ 5% chacun). L'objectif est de réduire de 5% les émissions du pays à l'horizon 2030 et de 25% à l'horizon 2050, tout en assurant un taux de croissance moyenne annuel des activités agricoles de 6% et une stabilisation du taux de l'insécurité alimentaire à 15%.

---

<sup>21</sup> Forest Stewardship Council

<sup>22</sup> Origine et Légalité des Bois

<sup>23</sup> Timber Legality Verification

<sup>24</sup> Les changements d'affectation des terres font référence à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et/ou schémas d'aménagement du territoire.





→ *En synthèse*

Dans le contexte juridique rappelé ci-dessus, en l'absence de foncier cadastral (ce qui est souvent le cas<sup>25</sup>), l'aménagement du territoire associé à la valorisation des ressources naturelles doit d'une part déterminer quel code domanial s'applique à la gestion des terres concernées et d'autre part définir le foncier domanial et/ou le cas échéant la tenure<sup>26</sup> qui régit les terres concernées. Dans les faits et bien qu'elle soit contraire à la législation nationale, la gestion coutumière du foncier peut également s'imposer dans les zonages où la croissance démographique et la raréfaction des terres libres et disponibles a fait émerger de tels droits.

Des plans d'action sont donc établis (différents projets de loi en cours présentés dans les paragraphes précédents) en RCA pour progresser dans la prise en compte des droits aux ressources naturelles (y compris droits coutumiers) et améliorer la bonne gouvernance des régimes fonciers nécessaires aux activités REDD+. Réciproquement, la mise en œuvre des activités REDD+ pourra alimenter les processus de réformes en cours ou à venir.

Les options stratégiques retenues pour la mise en œuvre de la REDD+ (Cf. section 2.2.2 infra) prennent en compte ces analyses des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts ainsi que le contexte de gouvernance de la gestion foncière selon les réformes en cours.

*La sous-composante 2a est avancée, avec l'appui des financements du don FCPF pour l'élaboration de certaines études préalables à la définition des orientations stratégiques REDD+ en RCA (Cf. section 2.2.2 infra) – Lors des ateliers de consultation et participation des parties prenantes concernant la Stratégie Nationale REDD+ à venir (Cf. section 0 supra), il sera nécessaire de créer un consensus sur les facteurs directs et indirects de déforestation et dégradation des forêts pour s'assurer de l'appropriation future des options stratégiques qui seront retenues. Aussi, par manque de ressources financières et pour des raisons sécuritaires, il n'existe à ce jour que peu de données quantitatives concernant les facteurs de déforestation et de dégradation des écosystèmes savaniques ou zones sèches. Lors de la mise en œuvre de REDD+ des informations supplémentaires concernant ces écorégions devront être collectées pour affiner les orientations stratégiques de la REDD+ spécifiques à ces régions. La RCA est engagée dans de nombreuses réformes concernant la gestion des ressources naturelles, la décentralisation et la gouvernance au sens large ; l'aboutissement des projets de loi en cours de révision ou d'élaboration afférents à ces réformes facilitera la mise en œuvre opérationnelle de la REDD+.*

<sup>25</sup> En l'état actuel des textes, le processus d'immatriculation des terres est extrêmement compliqué et coûteux.

<sup>26</sup> Au sens de zonage réglementé et d'éventuels droits fonciers selon une vocation définie.



## 2.2.2 Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

La Stratégie Nationale REDD+ de la RCA vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction définis par la Contribution Prévue Déterminée au niveau National<sup>27</sup> et ainsi à proposer des mesures pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts, maintenir le couvert forestier à haute valeur de conservation, augmenter le stock de carbone et générer des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux.

Les premiers jalons de l'identification des options stratégiques REDD+ ont été posés dans le R-PP. L'analyse présentée dans le R-PP répond à l'essentiel des critères d'évaluation du FCPF en hiérarchisant dans un système de cotation (de 0 à 35) les options stratégiques identifiées selon<sup>28</sup> :

- les liens logiques entre les causes directes et indirectes de déforestation et dégradation des forêts (Cf. section 2.2.1 supra) ;
- les coûts et bénéfices des options stratégiques considérées, y compris les coûts d'opportunité, les coûts d'investissement et les coûts de transaction ;
- la faisabilité des options stratégiques considérées ;
- la durabilité et l'intégration des options stratégiques considérées avec les autres politiques et stratégies sectorielles ;
- les risques de déplacement des émissions de GES (« fuites » au niveau domestique).

Selon cette méthode, le R-PP a identifié 4 options stratégiques déclinées en 12 sous-options :

- Compléter le dispositif de zonage du territoire : zoner l'ensemble du territoire – cartographier de nouveau et renforcer les aires protégées ;
- Améliorer les technologies et rendements agro-sylvo-pastoraux : rendre plus durables les itinéraires pastoraux et agricoles – promouvoir des technologies efficaces d'exploitation et transformation du bois ;
- Promouvoir la gestion durable des forêts : promouvoir l'aménagement forestier légal et durable – promouvoir les reboisements – opérationnaliser le concept de foresterie communautaire – impliquer davantage les populations locales dans la gestion forestière durable – développer une Stratégie Energie Domestique (SED) ;
- Renforcer les institutions et la gouvernance : développer l'IEC sur la REDD+ à destination du public – appuyer financièrement, matériellement et technologiquement les administrations – renforcer les capacités de la société civile en matière de gestion durable des ressources forestières, de plaidoyer et de contrôle.

<sup>27</sup> Pour rappel, la CPDN de la RCA vise une réduction de 5% des émissions du pays à l'horizon 2030 et à une réduction de 25% à l'horizon 2050 par rapport au niveau de référence.

<sup>28</sup> Le seul critère d'évaluation du FCPF qui manque à l'étape du R-PP est le potentiel de réduction des émissions des interventions qui doit être estimé dans la mesure du possible afin de sélectionner ou hiérarchiser les options stratégiques.



La Stratégie Nationale REDD+, et par conséquent les orientations stratégiques REDD+, est en cours de finalisation au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours. Le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA, remis en version finale en décembre 2019, identifie quant à lui 27 mesures prioritaires permettant de contribuer à 6 effets principaux à l'origine de la déforestation et dégradation des forêts. La [Figure 4](#) recense ces éléments du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA au sein d'un schéma de Théorie du Changement.

Le processus de sélection et hiérarchisation des options stratégiques REDD+ retenues dans la Stratégie Nationale REDD+ devront prendre en compte les travaux menés dans le cadre du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA par soucis de cohérence<sup>29</sup> et du fait de la qualité des travaux menés dans le cadre du CNI pour la sélection et hiérarchisation des options stratégiques REDD+ à développer en RCA.

---

<sup>29</sup> Cette harmonisation des options stratégiques présentées dans le CNI REDD+ 2020-2025 et la Stratégie Nationale REDD+ de la RCA facilitera la mobilisation et levée des fonds au budget national et auprès des partenaires au développement pour la mise en œuvre opérationnelle de programmes de réduction des émissions conformes aux options stratégiques retenues par la RCA.

---

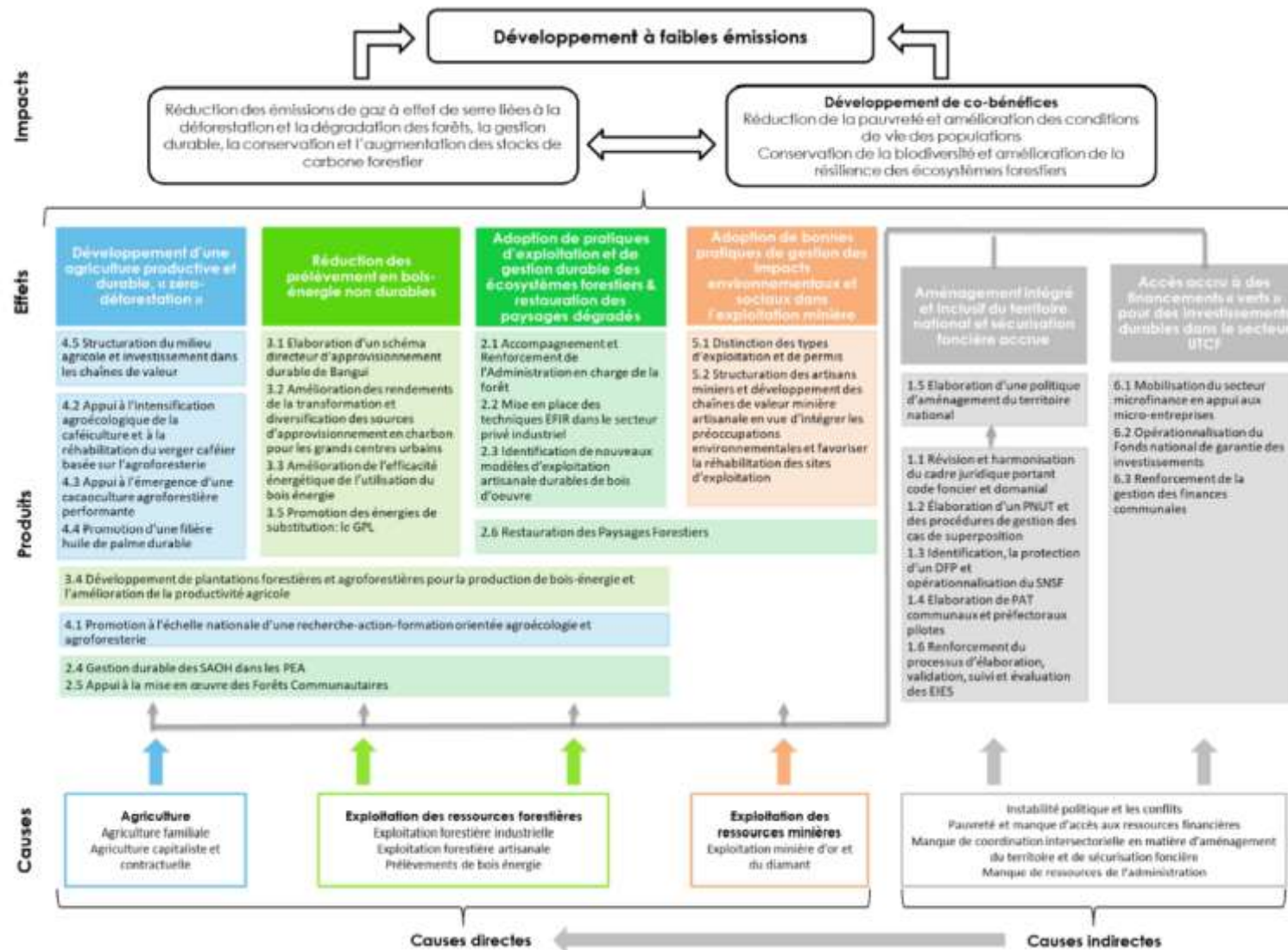


Figure 4. Schéma de la Théorie du Changement du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA (Source : CNI, 2019)



Les mesures identifiées dans le CNI apparaissent en parfaite cohérence avec les facteurs directs et indirects de déforestation et dégradation des forêts identifiés en RCA (Cf. section 2.2.1 supra). Elles s'inscrivent dans la continuité des premières pistes identifiées par le R-PP qu'elles précisent, complètent et mettent à jour. De même, le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA a évalué la faisabilité sociale, environnementale et politique ainsi que les risques des mesures proposées dans le contexte des politiques sectorielles en vigueur et des réformes en cours en RCA.

Le CNI soutient une approche mixte : gouvernance centrale et collectivités locales dans l'esprit des réformes entreprises par la RCA (Cf. section 2.2.1 supra). Les Plans de Développement Locaux (PDL) pourraient constituer une base pour l'appui à la gouvernance locale et la mise en œuvre des mesures REDD+ pour deux raisons :

- ils permettent la mise en place d'un processus de concertation avec les populations et les autorités locales (via la mise en place de Comités de Développement Locaux – CDL) qui permet de recréer un lien de confiance et de redevabilité entre les deux ;
- ils utilisent une approche holistique visant à résoudre les différents problèmes d'une zone donnée sur la base d'un diagnostic socio-économique complet de celle-ci.

*Cette sous-composante 2b est avancée avec l'appui des financements du don FCPF pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ en RCA et du CAFI pour le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA – Les orientations stratégiques REDD+ en cours de finalisation dans la Stratégie Nationale REDD+ devront s'inscrire en synergie avec les précédents travaux (R-PP, CNI) afin non seulement de démontrer la bonne coordination du processus REDD+ en RCA mais également de faciliter la mobilisation de financements pour la mise en œuvre concrète et opérationnelle des mesures identifiées. Des consultations au niveau local (Cf. section 0 supra) et un atelier de validation officielle de l'ensemble de la Stratégie Nationale REDD+ devraient être opérés dans le courant de l'année 2020. Au-delà des orientations stratégiques REDD+, le projet de Stratégie Nationale REDD+ en cours d'élaboration intègre également des prescriptions concernant la définition du NERF, du système SNSF/MRV et des résultats attendus de l'EESS et du CGES. Les prestataires développant ces différents outils attendus à l'issue de la phase de préparation à la REDD+ devront mettre en place une parfaite collaboration afin d'assurer une cohérence d'ensemble au dispositif REDD+ en RCA. La CT REDD+ aura la charge de coordonner ce processus de collaboration, encore insuffisant au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours, entre les partenaires à la préparation à la REDD+ en RCA.*

### 2.2.3 Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre REDD+

La RCA souhaite développer une approche intégrée, participative, effective et efficace, impliquant entièrement et de manière pérenne tous les acteurs concernés pour mettre en œuvre sa Stratégie Nationale REDD+ dont le but est de contribuer au développement durable du pays et aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique.

Pour atteindre ses objectifs, la RCA doit entreprendre un certain nombre de réformes législatives et réglementaires pour améliorer le cadre législatif existant qui recèle un certain nombre de lacunes<sup>30</sup> abordées dans les sections précédentes de ce rapport.

<sup>30</sup> Notamment l'aménagement du territoire, le droit foncier, le droit agro-pastoral, la législation forestière pour l'exploitation artisanal, le bois énergie et l'exploitation dans le domaine forestier non permanent.



De manière plus spécifique, le R-PP mentionne l'élaboration d'une « loi REDD+ ». La loi REDD+ préciserait notamment : (i) les finalités de la Stratégie Nationale REDD+ ; (ii) les critères d'éligibilité et indicateurs REDD+ ; (iii) les modalités de création du Registre national REDD+ et les conditions d'autorisation et/ou enregistrement des activités REDD+ ; (iv) les outils financiers d'appui aux activités REDD+ (guichet REDD+ ou autre dispositif de type Fonds National REDD+) ; (v) la dévolution de compétences au CN REDD+ ; (vi) la qualification juridique des crédits carbone REDD+. La législation actuellement disponible en lien avec le processus REDD+ ne concerne que l'instauration des trois organes institutionnels de la REDD+ en RCA (CN REDD+, CT REDD+, CIP REDD+) et par extension la CNC. Les textes réglementaires relatifs sont en [Annexe 1](#) (Cf. section [7.1](#) infra). L'élaboration d'une loi REDD+ spécifique pourra être conduite ultérieurement, notamment une fois que l'ensemble des outils du R-Package seront finalisés et que la réflexion sur les statuts des crédits carbone et les mécanismes de partage des avantages seront mieux définis.

En complément des améliorations du cadre législatif de la RCA en cours nécessaires à la mise en œuvre des activités REDD+ (Cf. section [2.2.1](#) supra) et dans l'attente d'une éventuelle loi REDD+ exhaustive, plusieurs dispositifs législatifs et institutionnels restent à établir ou formaliser en priorité pour une meilleure opérationnalisation du processus REDD+ en RCA :

- Guichet REDD+ au sein Fonds National de l'Environnement (FNE) ou un autre dispositif doté d'une identité juridique propre permettant la création d'un Fonds dédiés aux activités REDD+ (Cf. section [2.1.1](#) supra). Ce Guichet ou ce Fonds National REDD+ permettra de canaliser et mieux gérer les financements internationaux et incitera les investissements étrangers ;
- Registre national REDD+ : il s'inspirera du registre international des actions appropriées au niveau national en termes de réduction d'émissions de GES créé lors de la 16<sup>ème</sup> Conférence des parties (COP) de Cancun. L'objectif du registre national est de répertorier toutes les activités nationales REDD+ afin de : (i) pouvoir mesurer, notifier, vérifier leurs résultats en termes de réduction d'émissions de GES et d'impacts sociaux-environnementaux (Cf. section [2.3](#) infra pour plus d'information sur le système MNV) et (ii) enregistrer les demandes et offres de financement ;
- Crédit carbone : deux options sont possibles : (i) considérer que le carbone séquestré/évitée est du domaine public et fait partie du patrimoine de l'Etat, seul à même de réaliser des transactions sur les crédits ; (ii) considérer que le crédit carbone atteste de la réalisation d'une action et à ce titre qu'il est susceptible d'appropriation privée. Une étude spécifique était prévue dans le R-PP pour permettre à la RCA de statuer sur les modalités d'instauration et de transaction des crédits carbone, cette étude n'a toujours pas pu être réalisée ;
- Mécanisme de partage des avantages REDD+ (crédits carbone évoqués précédemment, redistribution des financements pour la REDD+, etc.) : il devra être adapté et différencié selon les parties prenantes. Les entités privées pourraient recevoir directement des fonds ou des financements indirects (exonération de taxes, prêts bonifiés, etc.). Les communautés et collectivités locales pourraient quant à elles bénéficier des appuis des partenaires techniques et financiers sous forme d'investissements, d'appuis techniques ou de paiements aux résultats. Un consultant individuel devait être recruté sur les fonds du don du FCPF pour structurer de manière participative le mécanisme de partages des avantages de la REDD+ en RCA. Ce recrutement n'a pas été possible du fait de difficultés du service de passation des marchés en charge du don du FCPF (Cf. section 0 infra) ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) : ce mécanisme est circonscrit aux activités REDD+, il a pour but de compléter, et non de remplacer, les canaux légaux formels de gestion des conflits. Des structures devraient être mises en place à la fois au plus près des communautés locales et au niveau national. D'après la Stratégie Nationale REDD+ en cours de finalisation, les principales fonctions attendues d'un tel mécanisme sont : réception des





plaintes ; catégorisation des plaintes ; arbitrage et médiation pour la recherche d'une solution négociée ; accompagnement des plaignants pour le traitement judiciaire ou arbitral des conflits.

Enfin, un système d'information sur les sauvegardes (SIS - *Safeguard Information System* dans la littérature anglophone concernant la REDD+) serait requis pour l'obtention de paiements aux résultats d'après le Cadre de Varsovie de la CCNUCC.

Les délais de mobilisation des financements du don du Fonds de préparation du FCPF (Cf. section 2.5 infra) ne permettront pas de réaliser ces activités avant la fin du don FCPF (extension en cours jusqu'à décembre 2020).

*Cette sous-composante 2c est peu avancée dus au retard dans la mise en œuvre du projet (Cf. section 4 infra), en dépit des prévisions du PID du projet de préparation à la REDD+, elle n'a que très peu bénéficié de l'appui des financements du don FCPF (uniquement pour la préparation de projets de textes réglementaires) - Cette activité ne pourra être finalisée avec les financements actuellement disponibles et ne peut, à elle seule, justifier une demande de financement supplémentaire au FCPF pour le processus de préparation à la REDD+. Le cadre juridique, institutionnel et organisationnel de la REDD+ pourra être complété lors de la mise en œuvre de la REDD+ avec les enseignements apportés par les premiers projets, ou activités, conduits sur le terrain.*

#### 2.2.4 Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ peut avoir des impacts, bénéfiques ou néfastes, sur les fonctions de vie des centrafricains et sur d'autres aménités sociales et environnementales que le seul carbone forestier. Une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) a été diligentée pour définir et détailler plus précisément ces impacts. Cette EESS s'accompagne d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) visant à proposer des actions permettant d'amoindrir les possibles impacts négatifs<sup>31</sup> et maximiser les co-bénéfices. D'autres Cadres de Gestion<sup>32</sup> seront élaborés pour gérer les risques particuliers au projet<sup>33</sup> et à sa zone d'intervention. Cette intégration des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du processus REDD+ se fait en cohérence avec les directives de la CCNUCC, les garanties de Cancun, les Politiques Opérationnelles (PO) de la Banque Mondiale et les autres standards pertinents en adéquation avec les politiques nationales en développement économique et sociale.

Les processus de réalisation de l'EESS et du CGES ont été menés en parallèle de l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ et du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA. Ces trois processus ont ainsi pu s'alimenter mutuellement, dynamique indispensable et raison d'être d'une EESS accompagnée de son

<sup>31</sup> Le CGES comprend un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui prend en compte les grands risques et prévoit des atténuations assorties d'un budget.

<sup>32</sup> Les TDR de l'EESS et CGES ont identifié a minima des : Cadre de Gestion des Peuples Autochtones (CGPA) ; Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire des Populations (CPRIP) ; Cadre Fonctionnel ; Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) et de lutte contre les pollutions ; Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC) ; Plan de Renforcement des Capacités dans les domaines de l'évaluation (PRC). L'examen des risques particuliers de l'étude peut amener à augmenter le nombre de Cadres de Gestion sachant que le CGES peut aussi prendre en charge l'examen détaillé de certains de ces risques et fixer des règles d'atténuation sans qu'il soit nécessaire de réaliser des cadres de gestion particuliers supplémentaires.

<sup>33</sup> Dans le contexte de l'EESS et du CGES, le « projet » fait référence aux mesures identifiées dans la Stratégie Nationale REDD+ en cours de finalisation et le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA validé fin 2019.





CGES et de Cadres de Gestion spécifiques. Cette organisation a permis d'adopter la logique d'une EESS et d'un CGES qui s'appliquent aux mesures de la Stratégie Nationale REDD+ et du CNI.

Les travaux d'EES et CGES sont en cours au moment de la finalisation de ce rapport d'avancement à mi-parcours. Le Tableau 5 ci-dessous présente l'état d'avancement actuel des travaux ainsi qu'un programme de travail estimatif des activités à finaliser d'ici la fin de l'année 2020. La livraison des premières versions de l'EES, du CGES et des Cadres de Gestion est prévue d'ici fin juin 2020. Une première série de consultations a été organisée à Bangui dans le dernier trimestre de l'année 2019, une seconde tournée dans les Préfectures devait avoir lieu en mars 2020 mais a dû être stoppée à cause de la pandémie du Covid-19. Un atelier de validation devrait être organisé en juillet ou août 2020 selon l'évolution de la pandémie Covid-19 et après des consultations dans les Préfectures.

**Tableau 5. Chronogramme des activités réalisées et prévisionnelles de l'EES, du CGES et des Cadres de Gestion**

Activités	Période ou dates	Niveau de réalisation
Atelier de démarrage	22 octobre 2019	Effectif
Premier atelier de l'EES	23/24 octobre 2019	Effectif
Consultations des référents et groupes de parties prenantes à Bangui	Septembre/octobre 2019 – Complétés en janvier 2020	Partiels
Réalisation des drafts v0 des Cadres de Gestion	Première quinzaine de février 2020	Partiel (Cadre Fonctionnel, CGPA, PGPP) En décembre 2020 CGES et CPR
Ateliers en province	Prévus en mars 2020, la pandémie Covid-19 n'a pas permis leur réalisation avant l'élaboration des drafts v1. Au moins un atelier en province est prévu dans le second semestre 2020 avant la tenue des ateliers techniques et de validation	A venir
Drafts v1 des Cadres de Gestion et de l'EES	Juin 2020	En cours
Atelier technique national sur l'EES	Second semestre 2020	A venir
Atelier technique sur les Cadres de Gestion	Second semestre 2020	A venir
Atelier national de validation des documents (EES, CGES, Cadres de Gestion)	Second semestre 2020	A venir



La méthodologie participative employée dans les enquêtes et les ateliers, qui complètent la préparation des versions successives des rapports par les experts est celle, classique, de l'examen des matières en petits groupes spécialisés<sup>34</sup>, appuyés par un support non fermé des problèmes posés. La première étape du travail de groupe consiste donc à valider ou à compléter les matrices. Ces matrices comprennent une colonne pour les mesures, une colonne pour les risques identifiés (par les consultants et par les participants) et une colonne pour les atténuations (également identifiées par les consultants et les participants). Pour chaque mesure des recommandations sont faites pour alimenter le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ et du CNI. La matrice type à remplir par mesure est dans le Tableau 6 ci-dessous.

**Tableau 6. Matrice type de l'EESS à remplir pour les mesures de la Stratégie Nationale REDD+ et du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA (AGRECO, 2020)**

Mesures ou options	Risques ou opportunités	Mitigations	Recommandations	Coûts programmé
	Court terme			
	Moyen terme			
	Long terme			

Les principaux cadres et représentants des organes institutionnels de la REDD+ en RCA ont participé aux consultations et ateliers de l'EESS et du CGES. La liste des parties prenantes ciblées pour les consultations de l'EESS et du CGES est identique à celle du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA (Cf. Annexe 2 en section 7.2 infra).

Pendant cette première phase de préparation à la REDD+, le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) est mis en œuvre au travers d'outils similaires développés par les autres projets de la Banque Mondiale, notamment par le Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN) dans les communes forestières du massif forestier Sud-Ouest de la RCA. Le MGPR qui sera utilisé lors de la mise en œuvre de la REDD+ en RCA sera établi conformément à la Stratégie Nationale REDD+, à l'EESS et à ses résultats opérationnels (CGES et autres Cadres de Gestion) (Cf. section 2.2.3 supra).

*Cette sous-composante 2d est avancée, elle a été financée par le don du Fonds de préparation du FCPF – Dans le CGES, le dispositif de contrôle et de mise en œuvre des études de suivi socio-environnemental tout au long de la vie du projet est également commenté. Un comité de suivi des risques et co-bénéfices sociaux et environnementaux pourrait être institué par voie réglementaire (sur le modèle de la RDC). Le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) sera quant à lui mis en place au début de la mise en œuvre de la REDD+ en RCA selon les enseignements des premiers projets conduits sur le terrain.*

<sup>34</sup> D'après les mesures identifiées dans le projet de Stratégie Nationale REDD+ et le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA, cinq groupes thématiques ont été constitués : Aménagement du Territoire et Foncier – Etudes d'Impact Environnemental et Social – Agriculture durable – Mine verte – Forêts et bois-énergie.



## 2.3 Composante 3 : Développer un niveau de référence

Le Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF) vise à prévoir l'évolution future, en l'absence de toute activité REDD+, des émissions nettes de GES<sup>35</sup> dues aux variations du couvert forestier et des stocks de carbone associées aux activités d'Agriculture, Foresterie et Autres utilisations des Terres (AFAT). Pour la RCA, il sera basé sur les tendances historiques d'émissions nettes de GES et sera ajusté pour tenir compte des évolutions à venir.

L'élaboration du NERF nécessite notamment :

- la définition au niveau national des critères permettant de définir un espace comme étant une « forêt » ;
- la connaissance des stocks de biomasse selon des catégories d'occupation du sol déterminées, afin de calculer les « facteurs d'émissions<sup>36</sup> » ;
- la réalisation de cartes de changements d'occupation du sol à des périodes et fréquences déterminées, afin de calculer les « données d'activités<sup>37</sup> ».

Les lignes directrices du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) ont également été prises en compte dans la méthodologie développée, notamment concernant les catégories d'occupation du sol, les inventaires nationaux de GES et les calculs d'incertitudes. De même, les décisions et orientations de la RCA concernant la portée<sup>38</sup> du NERF ont été justifiées dans les documents produits<sup>39</sup> et sont conformes aux Directives de la CCNUCC. Le NERF de la RCA sera transmis pour validation à la commission d'évaluation technique de la CCNUCC.

La conception d'un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) et d'un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV ou MRV en anglais pour Monitoring, Reporting and Verification) efficace est complémentaire au NERF. Le MNV permettra en particulier l'actualisation, le rapportage et la vérification des émissions de GES des activités des secteurs AFAT au niveau national (Cf. section 2.4 infra).

Dans le cadre de la RCA, il n'existe pas de diagnostic des émissions historiques dues à la déforestation. Les stocks de carbone forestier ne sont pas non plus très bien connus. Des inventaires forestiers ont ainsi été programmés pour élaborer le NERF dans le massif forestier humide du Sud-Ouest et les forêts sèches du Centre<sup>40</sup> afin de disposer d'un inventaire de carbone forestier de qualité suffisante pour se conformer aux exigences de la CCNUCC et du GIEC. En prenant en compte le risque sécuritaire, les 6 Préfectures retenues pour les inventaires ont été : Ouham-Pende, Nana-Mambere, Ombella-M'Poko, Mambere-Kadei, Lobaye et Sangha.

<sup>35</sup> Emissions nettes = émissions – absorptions de GES (CH<sub>4</sub> ; N<sub>2</sub>O et CO<sub>2</sub> retenus pour la RCA, Cf. portée du NERF ci-dessous) ; exprimées en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e).

<sup>36</sup> Les facteurs d'émission seront développés à partir des résultats d'inventaire (extrapolés pour les zones non inventoriées, ou issus de la littérature), par différence entre la biomasse des strates forestières et la biomasse des strates non-forestières par écorégion.

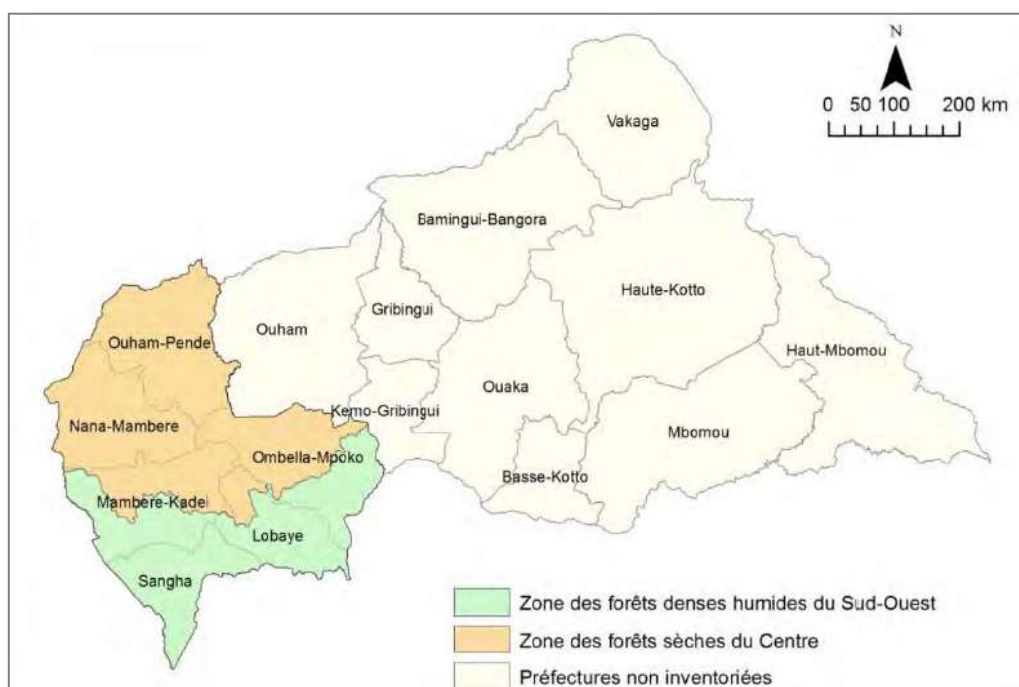
<sup>37</sup> L'analyse quantitative des moteurs de déforestation (en lien avec la Stratégie Nationale REDD+, Cf. section 2.2.1 supra) des forêts humides et sèches sera réalisée par analyse diachronique d'images satellites disponibles (Landsat et Sentinel) afin de calculer les données d'activités.

<sup>38</sup> La portée du NERF concerne principalement : la portée géographique, la définition de la forêt, la stratification des forêts, la période de référence, les activités REDD+ considérées, la définition de déforestation / dégradation des forêts / gestion durable des forêts, les réservoirs de carbone, les GES, le dispositif d'inventaire forestier, le traitement des données d'inventaire, les modalités de calcul et de définition des facteurs d'émissions et données d'activités.

<sup>39</sup> Notamment dans le rapport : FRMI, février 2020. Rapport préliminaire sur les méthodes et les données pour le niveau d'émission de référence forestier (NERF)

<sup>40</sup> Si le massif forestier Sud-Ouest a fait l'objet d'inventaires d'aménagement et le massif forestier Sud-Est a également été partiellement inventorié, il n'existe aucune donnée d'inventaire au-dessus du 5<sup>ème</sup> parallèle (R-PIN RCA, 2009).

Le dispositif d'inventaire dimensionné pour l'élaboration du NERF comporte 270 unités d'échantillonnage<sup>41</sup> dont 120 dans la zone des forêts denses humides du Sud-Ouest et 150 dans la zone des forêts sèches du Centre (Cf. Figure 5 ci-dessous). En mai 2020, un taux de 75% de réalisation de l'inventaire est estimé : les 150 unités d'échantillonnage de la zone des forêts sèches du Centre ont été inventoriées et 50 unités d'échantillonnage dans la zone des forêts denses humides. La pandémie du Covid-19 a eu pour conséquence l'arrêt des inventaires sur le terrain. Compte-tenu des délais prévus pour l'élaboration du NERF financé par le don du Fonds de préparation du FCPF (Cf. section 0 infra) et des retards pris sur le terrain, il ne semble pas envisageable pour le bureau d'étude contractualisé pour ces travaux (FRMi) de finaliser les travaux d'inventaire sur le terrain. Le consultant prévoit de mobiliser d'une part les données des inventaires d'aménagement réalisés par les concessionnaires forestiers à proximité des unités d'échantillonnage non inventoriées dans la zone des forêts denses humides du Sud-Ouest et d'autre part des données en provenance du dispositif de Mbaïki (notamment pour le réservoir carbone bois mort). Ces dispositions<sup>42</sup> permettraient d'atteindre, d'après FRMi, un taux de réalisation de 90% de l'inventaire initialement prévu en limitant les pertes en précision sur les différents réservoirs carbone. Pour l'inventaire, les réservoirs de carbone considérés sont, *a minima*, la biomasse aérienne et la biomasse racinaire<sup>43</sup>.



**Figure 5. Délimitation des zones d'inventaire pour élaborer le NERF (Source : FRMi, 2020)**

<sup>41</sup> Le dispositif d'échantillonnage, ou dispositif d'inventaire, s'appuie sur des placettes circulaires, organisées en grappe. Les placettes circulaires ont pour avantage de ne requérir qu'un seul point de contrôle, leur centre, et, pour une surface donnée, possède un périmètre plus petit (donc moins d'arbres limitrophes à évaluer). La grappe est l'unité d'échantillonnage, elle est constituée de trois placettes d'inventaire (chaque placette d'inventaire faisant 25m de rayon) qui représentent une superficie totale de 0,6 ha. Le dispositif de la grappe a ainsi pour avantage de maximiser la surface inventoriée tout en minimisant la taille du dispositif. Une exception est faite pour la strate (ou catégorie d'occupation du sol) « non forêt » : étant donné que le principal moteur de la déforestation en RCA est l'agriculture paysanne qui est un facteur à « petite échelle », le dispositif des grappes risquait de n'inventorier que les zones ayant subi une déforestation à grande échelle (totalité de la grappe dans la strate « non forêt »), et par conséquent de biaiser les résultats. Il a donc été décidé un dispositif d'échantillonnage spécifique à la strate « non forêt », constitué d'une unique placette de 28 m de rayon (0,25 ha environ).

<sup>42</sup> Ces dispositions n'ont pas encore fait l'objet d'un accord de principe de la CT REDD+. Le rapport d'inventaire est en cours de rédaction par le consultant et permettra à la CT REDD+ de valider ou non cette méthodologie.

<sup>43</sup> Des discussions avec la CT REDD+, notamment sur la base des résultats et traitements de données de l'inventaire forestier ainsi que des compléments apportés par le dispositif de Mbaïki, permettront de décider de l'intégration ou non du réservoir de carbone « bois mort » dans l'inventaire du carbone forestier.



La définition nationale de la forêt retenue est standard et proche de celle de la FAO, à savoir :

- superficie minimale de 0,81 ha (3 pixels image Landsat<sup>44</sup>) ;
- hauteur de la strate dominante de 5m ;
- couvert forestier d'au moins 10%.

Les catégories d'occupation du sol retenues sont :

- « forêt dense » : couvert supérieur à 75% ;
- « forêt ouverte » : couvert compris entre 30% et 75% ;
- « savanes arborées/boisées » : couvert compris entre 10% et 30% ;
- « non forêt » : couvert inférieur à 10%.

La période de référence proposée par la RCA couvre les années 2011 à 2018, soit 8 ans (la CCNUCC n'impose aucune durée minimale), choisie d'après la disponibilité en données homogènes de Global Forest Change (GFC) et traitées de manière cohérente (algorithme de détection des changements identique).

Les GES retenus sont le CO<sub>2</sub> ; CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O en considérant que la plupart des émissions en RCA sont à associer à de la déforestation pour l'agriculture itinérante.

Les activités REDD+ retenues pour l'élaboration du NERF en RCA sont résumées dans la [Figure 6](#) ci-dessous. Cette [Figure 6](#) est issue d'un atelier organisé avec les parties prenantes de la REDD+ en RCA le 30 janvier 2020 pour valider les hypothèses retenues concernant les facteurs d'émission de la portée du NERF présentées dans les précédents paragraphes de cette section.

Activités REDD+	Sélectionné	Justification / explication
Réduction de la déforestation	Oui	La déforestation est la principale source d'émission de GES
Réduction de la dégradation	Oui	Dégradation des forêts due à l'exploitation artisanale et illégale et à la collecte de bois de chauffe = source importante d'émissions de GES
Gestion durable des forêts	Oui	Émissions provenant de l'exploitation industrielle du bois selon les plans d'aménagement approuvés = source importante d'émissions de GES
Renforcement des stocks de carbone	Non	La cartographie de plantations forestières a pas été effectuée jusqu'à maintenant (travail en cours). Zone de plantation forestière relativement petite, peu de potentiel de séquestration du carbone.
Conservation des stocks de carbone	Non	Couvert par la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts

Figure 6. Choix des activités REDD+ pour le développement du NERF en RCA (Source : FRMi, 2020)

<sup>44</sup> Pour tenir compte lors des analyses SIG des erreurs de classification dues au changement d'utilisation des terres dans les zones voisines, l'unité d'échantillonnage cartographique est élargie à 3X3 pixels, le pixel analysé étant situé au centre.

En parallèle des facteurs d'émissions, un vaste travail d'analyse sous Système d'Information Géographique (SIG) et en utilisant l'outil *Collect Earth*<sup>45</sup> est en cours pour définir les données d'activités du NERF. L'objectif est de réaliser une carte d'occupation du sol au début de la période historique de référence du NERF (2011), puis de produire des cartes de changement d'occupation du sol à la fin de la période de référence (2018). Les mêmes strates végétales, les mêmes deux écorégions (forêt dense humide et forêt sèche) et les mêmes critères de détermination utilisés dans la zone couverte par l'inventaire ont été également utilisés pour analyser le reste de la RCA en reclassifiant les données de stratification du GFC<sup>46</sup>. Cette méthodologie, également validée par les parties prenantes lors de l'atelier du 30 janvier 2020, permettra de produire les données d'activités sur l'ensemble de la RCA (et non uniquement les zones couvertes par les inventaires) afin de disposer d'un NERF à l'échelle nationale.

Le processus de calcul des GES du NERF tel que présenté dans les précédents paragraphes de cette section sont synthétisés dans la Figure 7. Les émissions par facteur de déforestation ou dégradation des forêts sont définies d'après les données disponibles en RCA<sup>47</sup> et les études conduites ou mobilisées pour l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section 2.2.1 supra).

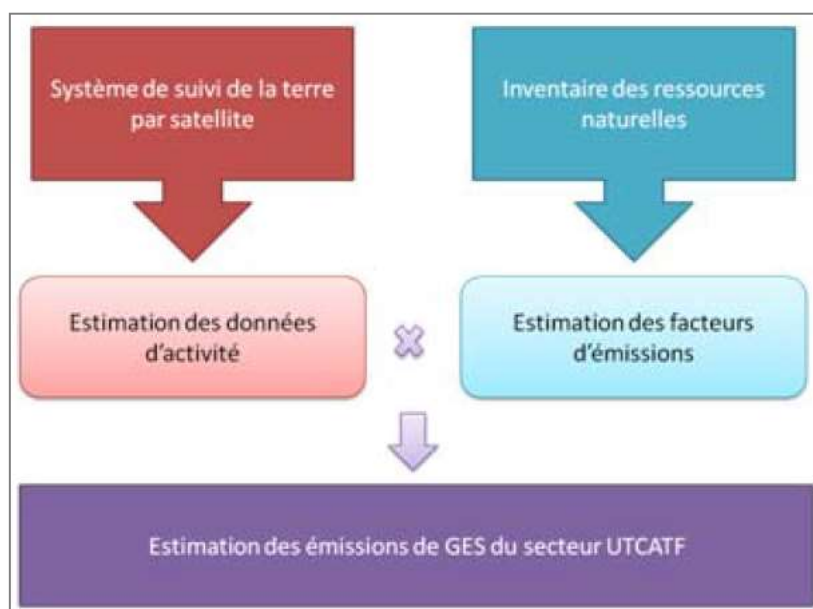


Figure 7. Processus de calcul du NERF en RCA (Source : FRMi, 2019)

Le processus d'élaboration du NERF souhaité par la RCA intègre dans ses objectifs un transfert des compétences à la CT REDD+ et à la Direction Générale des Forêts (DGF). Les principaux thèmes du renforcement des capacités concernent l'inventaire de carbone forestier (de l'élaboration du plan de sondage aux traitements des données), l'utilisation de l'outil *Collect Earth* pour la mise à jour future des données d'activités et le calcul des facteurs d'émissions.

<sup>45</sup> <http://www.openforis.org/tools/collect-earth.html>

<sup>46</sup> [http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest/download\\_v1.6.html](http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest/download_v1.6.html)

<sup>47</sup> Notamment les données annuelles de production du secteur forestier industriel pour le calcul des émissions provenant de l'exploitation industrielle de bois.





L'établissement du NERF peut-être un processus progressif, les pays peuvent procéder « *de manière graduelle et itérative et peaufiner [le NERF] ultérieurement, à mesure que des données et des méthodes perfectionnées et de nouvelles directives de la CCNUCC sont mises à disposition* »<sup>48</sup>. Les travaux concernant les données d'activités seront à reconduire périodiquement pendant la mise en œuvre de la REDD+ en RCA. Les facteurs d'émission pourront être mis à jour selon la disponibilité de données complémentaires<sup>49</sup>.

*Cette composante 3 est en cours, elle est financée par le don du Fonds de préparation du FCPF – Afin d'assurer le fonctionnement du système SNSF/MNV (Cf. section 2.4.1 infra), le renforcement des capacités des administrations en charge du NERF initié lors de son élaboration devra être poursuivi lors de la mise en œuvre de la REDD+. Concernant les aspects techniques, la CT REDD+ doit encore valider les dispositions prises par le consultant pour être en mesure de finaliser le NERF de la RCA dans le contexte de la pandémie Covid-19. Afin de ne pas accuser de retard supplémentaire à ceux déjà pris dans la mise en œuvre du projet de préparation à la REDD+, la validation de la CT REDD+, ou la révision, des options proposées par le consultant est attendu dès que possible.*

## 2.4 Composante 4 : Elaborer un système de suivi

### 2.4.1 Sous-composante 4a : Emissions et absorptions

L'objectif global du Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) est de fournir les informations nécessaires sur les émissions de GES liées aux terres forestières au niveau national et international.

Le SNSF est articulé sur des fonctions de surveillance et des fonctions de MNV dont les méthodologies doivent être cohérentes, dès l'élaboration du NERF sous-jacent aux deux types de fonctions (Cf. [Figure 8](#)).

<sup>48</sup> FCPF, 2013. Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF.

<sup>49</sup> Les calculs des facteurs d'émission basés sur les inventaires forestiers permettent d'atteindre les exigences TIER 2, visés à terme à l'échelle nationale pour la RCA. Cependant, au stade de la préparation à la REDD+, des valeurs par défaut issues de la littérature seront utilisées pour traiter les zones non inventoriées (conformément aux exigences TIER 1).





Figure 8. Fonctions de surveillance et Fonctions MNV du SNSF (Source : FRMi, 2019)

Les pays participants à la REDD+ doivent créer un SNSF pour mesurer les émissions des activités AFAT. L'implémentation d'un système de mesure des émissions est également une condition préalable pour participer au mécanisme de mise en œuvre de REDD+ et notamment prendre part aux systèmes de paiements pour la réduction de la déforestation, comme le Fonds carbone du FCPF. Le SNSF ne sert pas uniquement à suivre et à quantifier les émissions de GES, il est également un outil qui fournira de nombreuses informations pouvant être utilisées pour la planification et l'élaboration des stratégies et des politiques sur la gestion des ressources forestières, naturelles et de l'agriculture telles qu'envisagées pour la mise en œuvre de la REDD+ (Cf. section 2.2.1 supra). Enfin, le SNSF permettra de suivre les résultats de la mise en œuvre opérationnelle et sur le terrain des options stratégiques REDD+ identifiées (Cf. section 2.2.2 supra).

Le système MNV ou MRV, pour être totalement opérationnel, est constitué de trois composantes (Figure 9) :

- 1) MRV des émissions, qui répond à la nécessité de notifier les estimations d'émissions de GES ;
- 2) Surveillance des activités d'atténuation, qui surveille l'implémentation des activités sur le terrain pour réduire les émissions de GES ;
- 3) Surveillance de l'appui (technique et financier), qui offre de la transparence sur l'engagement financier et le montant des soutiens reçus des différents partenaires à la mise en œuvre de REDD+.

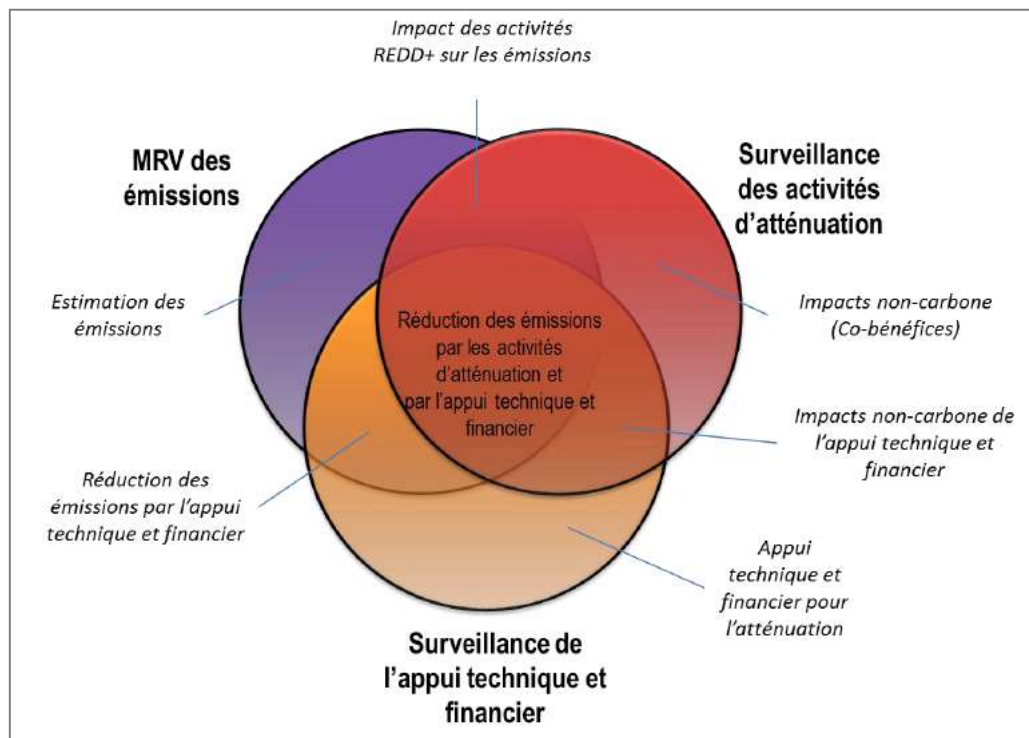


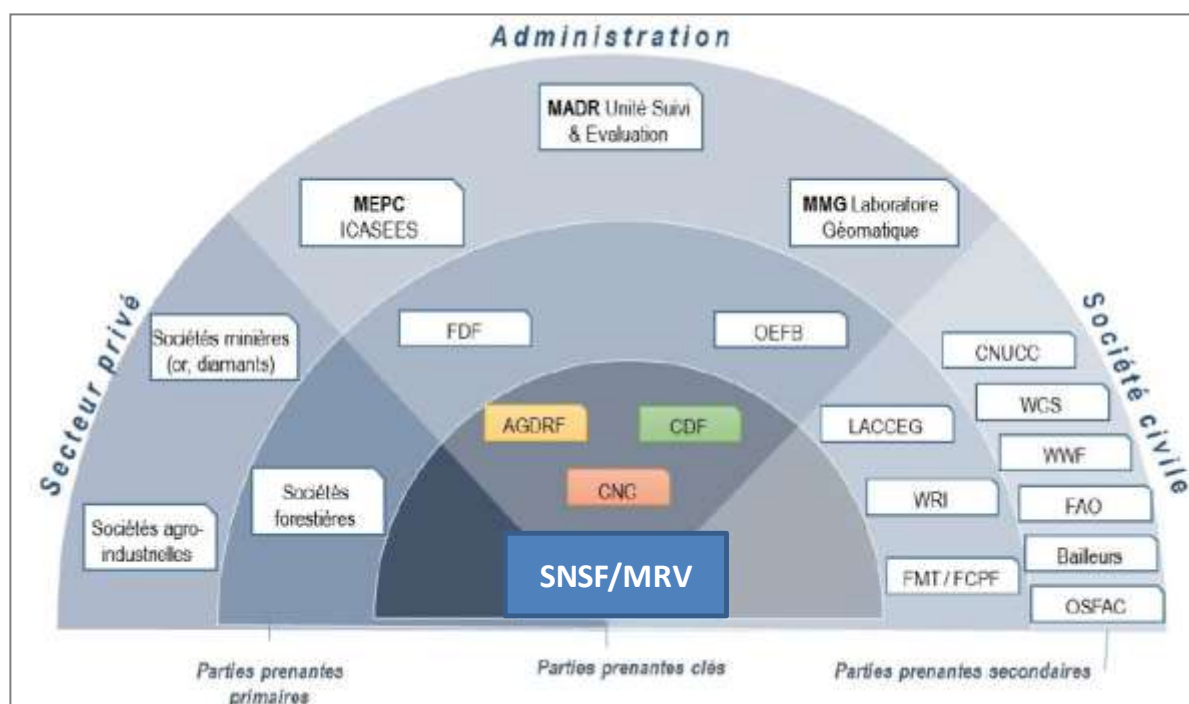
Figure 9. Constitution d'un MNV complet et opérationnel (Source : FRMi, 2020)

Au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours, la RCA est en phase de réflexion sur l'ancrage institutionnel du système SNSF/MNV. Les orientations actuellement en discussion s'orientent autour d'une classification des parties prenantes en trois catégories :

- parties prenantes clés, directement impliquées dans les travaux du MNV, au centre de la [Figure 10](#) ;
- parties prenantes primaires, avec une forte implication dans le SNSF et MNV (1<sup>er</sup> cercle de la [Figure 10](#)) ;
- parties prenantes secondaires, qui ne sont pas forcément affectés par le SNSF et le MNV (2<sup>ème</sup> cercle de la [Figure 10](#)).

La [Figure 10](#) ci-dessous cartographie ces trois catégories de parties prenantes, les acronymes sont explicités dans la section

Sigles et Acronymes au début de ce rapport.



**Figure 10. Vue d'ensemble des parties prenantes à la REDD+ et de leur possible implication dans le système SNSF/MNV en cours d'élaboration (Source : FRMi, 2020)**

Il est à noter que ce montage institutionnel pourra encore être amené à évoluer, notamment si certaines Agences, comme l'AGDRF, ou d'autres institutions voient leur mandat et/ou financements profondément remaniés.

La méthode de suivi du MNV en cours de développement en RCA intègre les hypothèses et méthodologies utilisées pour l'élaboration du NERF (Cf. section 2.3 supra) selon les orientations stratégiques REDD+ retenues par la RCA (Cf. section 2.2.2 supra). Les mêmes facteurs d'émission, données d'activités et sources d'incertitudes seront utilisés à la fois dans le MNV et le NERF (Cf. Figure 8 supra). De même si la RCA souhaite implémenter pour le MNV des données d'un nouvel inventaire forestier ou un nouvel algorithme pour l'identification des changements d'occupation du sol, il serait nécessaire de les appliquer également au NERF afin de produire un NERF actualisé. La synergie des méthodologies et données entre MNV et NERF permettra à la RCA de se conformer aux normes et directives internationales reconnues et en cours d'élaboration.

Au moment de la rédaction de ce rapport de revue à mi-parcours, le MNV n'est pas suffisamment avancé pour pouvoir démontrer de premières phases d'application. Cependant, en complément des synergies MNV/NERF abordées précédemment, la méthodologie utilisée pour l'élaboration du MNV, notamment les consultations avec les parties prenantes et l'ancrage avec les facteurs directs et indirects de déforestation (à l'origine des options stratégiques REDD+) permet d'être confiant pour l'application future du MNV.



Au-delà du processus d'ancrage institutionnel et des synergies techniques avec le NERF évoqués dans les précédents paragraphes, les étapes restant à réaliser pour la finalisation d'un système SNSF/MNV opérationnel en RCA sont :

- la définition des fonctions dévolues au SNSF et au MNV : de premiers concepts ont été discutés avec les parties prenantes lors d'un atelier tenu le 12 mars 2020, le processus de concertation doit encore se poursuivre ;
- l'élaboration de procédures de mise en œuvre du système SNSF/MNV, précisant les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts ;
- l'élaboration des outils nécessaires à la mise en œuvre du système SNSF/MNV : des guides, manuels techniques seront conçus pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre du système SNSF/MRV par les différents acteurs impliqués, en intégrant notamment des canevas et guides de rédaction illustrés des différents documents de reportages propres au MNV et nécessaires au niveau national et international ;
- la production d'outils de renforcement des capacités : des manuels de formation et supports de présentation adaptés aux différentes catégories d'acteurs (Cf. [Figure 10](#) ci-dessus), abondamment illustrés et facilement reproductibles ;
- l'organisation de sessions de formations auprès des acteurs concernés par le système SNSF/MNV (Cf. [Figure 10](#) ci-dessus) : cette activité est fondamentale et traitera des nombreuses thématiques du SNSF/MNV (inventaire à mener dans les zones non couvertes par le NERF en cours d'élaboration, calcul des facteurs d'émission, identification et calcul des incertitudes, calcul des données d'activité, etc.) ;
- l'identification d'un mécanisme de financement pour pérenniser le système SNSF/MNV. Une estimation des coûts annuels de fonctionnement sera réalisée et plusieurs options de financement seront proposées à la CT REDD+ (dotations budgétaires de l'Etat, partenaires techniques et financiers, etc.) ;
- l'adoption d'un arrêté interministériel permettant de formaliser les relations entre les parties prenantes du système SNSF/MNV et de traiter des questions de partage des informations et de leur fréquence.

Le R-PP prévoit par ailleurs un dispositif d'Observateur Indépendant (OI) sur le modèle du FLEGT en complétant le mandat de cet OI FLEGT. Des discussions avec l'UE, principal partenaire technique et financier du processus FLEGT, pourront être organisées pour envisager cette extension du mandat d'OI FLEGT. Le processus FLEGT est en phase de relance en RCA au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours (Cf. [Tableau 10](#) infra). Le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS), qui devra être élaboré lors de la mise en œuvre de la REDD+ (Cf. [section 2.2.3](#) supra), pourrait aussi prendre en charge ces activités d'OI selon les mandats qui lui sont assignés lors de son développement.

*Cette sous-composante 4a est moyennement avancée, elle est intégrée au contrat d'élaboration du NERF financé par le don du Fonds de préparation du FCPF – Le développement opérationnel du système SNSF/MNV devra, tout comme le NERF (Cf. [section 2.3](#) supra), prévoir un renforcement des capacités suffisant de l'ensemble des parties prenantes impliquées (Cf. [Figure 10](#)) afin de pérenniser le fonctionnement de ce système à l'issue de sa phase d'élaboration.*



## 2.4.2 Sous-composante 4b : Bénéfices multiples, autres impacts et gouvernance

Un mécanisme de suivi des aménités autres que le carbone, notamment les impacts sur la biodiversité, l'état des sols, des ressources en eau, des paysages, des conditions de vies des populations, de la bonne gouvernance, etc. sera mis en place. D'après le R-PP, ce système de suivi recoupe très fortement ce qui est attendu du CGES, des autres Cadres de Gestion qui sont en cours de développement (Cf. section 2.2.4 supra) ainsi que des outils et dispositifs associés au Cadre de mise en œuvre de la REDD+ (Cf. section 2.2.3 supra), notamment :

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) propre aux activités REDD+. Ce mécanisme devra être présent aux échelons infranationaux et faire l'objet d'une communication auprès des collectivités, des populations locales et autochtones et plus globalement de l'ensemble des parties prenantes concernées par les activités REDD+.
- Le Registre national REDD+ qui sera mis en place devra comporter les informations relatives aux différentes initiatives REDD+ au niveau national qui seront régulièrement publiées.
- Le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) qui, d'après la Stratégie Nationale REDD+ en cours de finalisation, a pour but de fournir des informations à tous les acteurs nationaux et internationaux dans le but d'augmenter les bénéfices et d'atténuer les risques sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre de la REDD+.

Le R-PP propose également de s'inspirer des dispositifs de suivi écologique (inventaires écologiques adaptés aux activités REDD+) et des enquêtes socio-économiques mis en place dans le cadre de l'aménagement des concessions forestières dans le massif forestier Sud-Ouest.

*Cette sous-composante est en cours concernant le CGES avec l'appui du don du Fonds de préparation du FCPF – Les fonds disponibles et le calendrier de mobilisation du don du Fonds de préparation du FCPF ne permettront pas de réaliser les activités complémentaires au CGES pour cette sous-composante 4b. Lors des premiers financements mobilisés pour la mise en œuvre de la REDD+ (fonds CAFI, projets de partenaires au développement : AFD, Union Européenne, Banque Mondiale, etc.), les outils spécifiques du Cadre de mise en œuvre de la REDD+ (Cf. section 2.2.3 supra, Registre national REDD+ et SIS étant inclus) permettant le suivi des aménités autres que le carbone pourront être mis en place d'après les enseignements tirés des premières activités ou projets REDD+.*

## 2.5 Composante 5 : Calendrier et budget

Le R-PP a été présenté au FCPF en 2013. Le développement du processus REDD+ a été interrompu par la crise politique grave que le pays a connu depuis 2013 et a repris en 2016 avec le retour à l'ordre constitutionnel. Le calendrier prévisionnel du R-PP, qui prévoyait une phase de préparation à la REDD+ de deux ans et demi entre 2013 et 2015, n'a donc pas pu être tenu. Comme l'ont démontré les précédentes sections de ce rapport d'avancement à mi-parcours, la RCA devrait cependant atteindre l'essentiel des exigences des critères d'évaluation du FCPF pour la phase de préparation à l'issue du don du Fonds de préparation du FCPF prorogé jusqu'au mois de décembre 2020.

Le budget total de la phase de préparation du R-PP s'élevait à 20 833 kUSD dont une proportion importante (15 550 kUSD) était destinée à la mise en place de projets pilotes qui n'ont pas pu être développés pour l'essentiel d'entre eux compte-tenu du contexte de la RCA rappelé ci-dessus. Bien que le R-PP mentionne des contacts à prendre avec l'ONU-REDD, la RCA n'a pas bénéficié d'un appui budgétaire complémentaire de cette institution pour ses activités de préparation à la REDD+.



Une analyse budgétaire détaillée de la phase de préparation à la REDD+ de la RCA est en section 5.2 infra.

Le Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ 2020-2025 de la RCA développé par les financements du *Central African Forest Initiative* (CAFI) est l'un des outils d'opérationnalisation de la Stratégie Nationale REDD+. Le CNI vise à coordonner et mobiliser des financements REDD+ sur une première période de mise en œuvre (2020 à 2025). L'Annexe 4 (Cf. section 7.4 infra) présente un premier travail de recensement des sources de financements existantes ou envisagées pour la mise en œuvre des mesures identifiées dans le CNI, et donc plus globalement, pour la mise en œuvre de la REDD+ en RCA.

*Cette composante est avancée* – De nombreux projets sous-tendent la REDD+, ils sont actuellement essentiellement financés par les bailleurs et donateurs internationaux et devraient contribuer à l'objectif de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. En vue d'une efficacité dans l'exécution de la Stratégie Nationale REDD+ en cours d'élaboration, il sera nécessaire d'assurer l'alignement des financements et de renforcer et formaliser la coordination entre les différents partenaires au développement. Au niveau des bailleurs, les expériences acquises au travers de la mise en œuvre du RCPCA seront mises à profit. En matière de mobilisation, la CNC dispose d'ores et déjà d'une certaine expérience au travers de sa direction de la mobilisation des ressources (Fonds Vert Climat, FCPF, etc.).



## 2.6 Composante 6 : Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation

Un cadre de suivi et d'évaluation est proposé dans le R-PP pour le suivi de la mise en œuvre du R-PP, et donc, de la phase de préparation à la REDD+ de la RCA. Ce cadre de suivi et d'évaluation est repris dans le Tableau 7 ci-dessous avec une estimation du niveau de réalisation des indicateurs au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours et à la fin du don du FCPF (décembre 2020).

Le code couleur des dernières colonnes du Tableau 7 est identique à celui utilisé pour l'évaluation des critères du FCPF (Cf. section 1.2 supra), il est rappelé ci-dessous.






	Critère complété
	Progrès substantiels
	Progrès satisfaisants, améliorations encore nécessaires
	Développements supplémentaires requis
	Absence de progrès





Tableau 7. Cadre de suivi et d'évaluation du R-PP de RCA et niveau d'avancement actuel et estimé à l'issue du don du Fonds de préparation du FCPF

Indicateurs	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses	Vérification Indicateurs à mi-parcours (Mai 2020)	Estimation Indicateurs fin du don de préparation (Décembre 2020)
Evolution du bilan des GES entre 1990, 2000, 2010 et 2020	Inventaires des GES soumis à la CCNUCC et revu par des pairs	Demande auprès du Secrétariat de la CCNUCC	Gouvernement de RCA	Stratégie nationale REDD+ mise en œuvre, sous couvert de financements	<b>Travaux concernant NERF en cours</b>	<b>NERF finalisé et soumis à la CCNUCC</b>
CN, CT et CIP REDD+ créés et fonctionnels	Procès-verbaux des réunions de ces institutions Etat d'avancement du R-PP	Procès-verbaux Rapports d'évaluation externe	Institutions nationales REDD+ Bureau d'étude externe	Volonté politique intacte Pas de conflit de compétences	<b>CN, CT et CIP REDD+ mis en place - Fréquences des réunions insuffisantes</b>	
Niveau d'appropriation et de satisfaction concernant la stratégie nationale REDD+	Enquêtes de satisfaction	Questionnaires administrés à des panels représentatifs	Bureau d'étude externe	Pilotage de la stratégie nationale REDD+ par le seul Ministère en charge de l'Environnement	<b>Stratégie Nationale REDD+ en cours de rédaction</b>	<b>Stratégie Nationale REDD+ finalisée et appropriée par les parties prenantes</b>
Causes qualifiées Facteurs de pression quantifiés et spatialisés	Rapports d'études prévues dans la composante 2a	Mission de terrain dans des Préfectures clefs	CT REDD+	Disponibilité des données statistiques Mesurabilité de certains phénomènes	<b>Etudes sur les causes de la déforestation réalisées - Compléments nécessaires (Centre, Nord RCA)</b>	
Une Loi REDD+ a été promulguée et est mise en œuvre	Loi REDD+ et textes d'application	Demande auprès du Secrétariat général du Gouvernement	AN et CN REDD+	Volonté politique intacte Pas de conflit de compétences	<b>Décret instituant les trois organes institutionnels REDD+ (CN REDD+, CT REDD+, CIP REDD+) et la CNC, aucun autre texte réglementaire REDD+</b>	
EESS effectuées et CGES fonctionnel	Rapports d'EESS et de CGES	Enquêtes de terrain	CT REDD+		<b>Travaux concernant EESS et CGES en cours</b>	<b>EESS et CGES finalisés</b>
Niveau de référence et méthodes d'élaboration	Niveau de référence soumis à la CCNUCC et revu par des pairs	Demande auprès du Secrétariat de la CCNUCC	Gouvernement de RCA	Méthodologie utilisée acceptée par la CCNUCC	<b>Travaux concernant NERF en cours</b>	<b>NERF finalisé et soumis à la CCNUCC</b>
Systèmes MNV "GES" et "autres aménités" fonctionnels	Rapports de vérification des deux systèmes MNV	Demande auprès du Secrétariat de la CCNUCC	Gouvernement de RCA	Méthodologie utilisée acceptée par la CCNUCC	<b>Travaux concernant le système SNSF/MNV en cours, rien pour « autres aménités »</b>	<b>Système SNSF/MNV finalisé et soumis à la CCNUCC, rien pour « autres aménités »</b>



### 3. Respect des principes de l'Approche commune

---

La Banque Mondiale est le partenaire de mise en œuvre du processus de préparation et du don du Fonds de préparation du FCPF en RCA. La RCA a donc suivi les lignes directrices de la Banque Mondiale sur l'Approche commune.

L'application de l'Approche commune exige le respect de quatre séries de lignes directrices<sup>50</sup> :

- lignes directrices du FCPF et les Termes De Référence (TDR) génériques des Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques (EESS) et des Cadres de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), conformément aux politiques et aux procédures applicables de la Banque Mondiale ;
- lignes directrices du FCPF concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation à la REDD+ ;
- lignes directrices du FCPF en matière de divulgation de l'information ;
- lignes directrices du FCPF en matière d'élaboration des mécanismes de doléances et de réparation au niveau national.

Le processus d'élaboration des sauvegardes environnementales et sociales (EESS et CGES) est en cours (Cf. section 2.2.4 supra), il se déroule en parallèle du développement de la Stratégie Nationale REDD+. Les TDR de ces prestations ont été rédigés conformément aux procédures et exigences de la Banque Mondiale concernant les sauvegardes environnementales et sociales.

En ce qui concerne l'engagement des parties prenantes à la préparation à la REDD+, le processus en RCA est fortement participatif, consultatif, transparent et inclusif. La CT REDD+ dispose de bureaux ouverts et accueille en permanence les représentants des parties prenantes qui la sollicitent. Un dialogue constant est en train de se structurer avec la société civile organisée en plateforme commune appelée GDRNE et avec le REPALCA pour les peuples autochtones. De nombreuses réunions de concertation ordinaire ou en réponse à des besoins ponctuels se sont tenues (Cf. Annexe 5 en section 7.5 infra) et se tiendront encore jusqu'à l'issue du processus de préparation. Ce processus renforce progressivement le sentiment de confiance et de partenariat entre les acteurs et parties prenantes. Au regard des ambitions du R-PP et des orientations de la REDD+ en RCA (Cf. section 2.2.2 supra), le volet consultations est partiellement réalisé. Certaines activités de consultation et concertation seront probablement déployés au-delà de 2020 du fait de l'ampleur du travail restant à réaliser. En effet, un niveau d'information et de compréhension de la REDD+ satisfaisant dans un pays comme la RCA (taille, succession de crises et des zones non accessibles pour des raisons sécuritaires, etc.) requiert un effort soutenu pendant encore plusieurs années. Cet effort sera associé au déploiement des activités REDD+ sur le terrain et complètera les actions déjà engagé durant le processus de préparation à la REDD+ (les sections 2.1.2 et 0 supra donnent davantage de précisions sur ces processus de consultations).

---

<sup>50</sup> FCPF, 2011. Approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales pour les Partenaires multiples à la mise en œuvre, Version 8.



Au regard de la divulgation et diffusion des informations, la CT REDD+ met les documents à disposition des parties prenantes en temps opportun et les informe sur une base régulière et de façon appropriée sur les principaux développements de la REDD+ en RCA : Stratégie Nationale REDD+, EESS et CGES, CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA, NERF et système SNSF/MNV. En ce qui concerne la gestion des fonds, l'agence fiduciaire applique les normes de la Banque Mondiale et respecte le processus de passation des marchés imposés par la Banque Mondiale (Cf. section 0 infra).

Le développement d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) et le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) seront quant à eux développés lors de la phase de mise en œuvre de la REDD+ (Cf. section 2.2.3 supra).



#### 4. Analyse des progrès effectués dans les activités financées par le don du Fonds de préparation du FCPF

La section 2 supra a permis d'avoir un aperçu général des avancées et des défis restants (encadrés bleus) pour la RCA pour chaque composante du R-Package. Cette section se concentre sur les résultats obtenus à ce jour grâce au don du Fonds de préparation du FCPF. La période de référence est du 20 avril 2017 (date de signature de l'accord de don) au 15 mai 2020 (date arrêtée pour les analyses de ce rapport d'avancement à mi-parcours).

De manière opérationnelle, la mise en œuvre du don FCPF est guidée par des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) ainsi qu'un Plan de Passation des Marchés (PPM) qui sont validés par la Banque Mondiale par non objection. L'instrument principal pour le suivi des progrès au niveau de la Banque Mondiale est le « Grant Monitoring Report (GRM) ». Le PTBA pour l'année 2020, ainsi que l'état des dépenses et reliquats à utiliser d'ici la fin de l'année 2020 (date de clôture du don FCPF) arrêtés au 31/03/2020<sup>51</sup> est en Annexe 3 (Cf. section 7.3 infra).

Le Tableau 8<sup>52</sup> ci-dessous résume les dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF par année ainsi que les engagements pour l'année 2020, dernière année d'utilisation des fonds.

Tableau 8. Dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF par année

Année	Prévisionnel PTBA	Décaissé du don FCPF (au 15/05/2020)	Engagement d'après PTBA 2020	Décaissé du don FCPF prévisionnel*
2017	-	524 476	-	524 476
2018	3 564 700	541 113	-	541 113
2019	3 394 800	80 299	-	80 299
2020	1 814 374	714 350	729 523	1 443 873
<b>TOTAL (USD)</b>		<b>1 860 237</b>	<b>729 523</b>	<b>2 589 760</b>
<b>Taux décaissement actuel (au 15/05/2020)</b>				<b>49%</b>
<b>Taux décaissement prévisionnel*</b>				<b>68%</b>
<b>Ressources estimées non utilisées du don FCPF (USD)</b>				<b>1 210 240</b>

\* A la date de clôture du don FCPF fixée au 31/12/2020 si l'ensemble des dépenses du PTBA 2020 sont réalisées

<sup>51</sup> Cette date du 31/03/2020 correspond au dernier Rapport de Suivi Financier (RSF) disponible du don du Fonds de préparation FCPF qui synthétise le bilan des dépenses du projet arrêtées au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

<sup>52</sup> Pour ce Tableau 8 comme pour l'ensemble des valeurs monétaires de ce rapport, le taux de conversion 1 USD = 600 FCFA a été utilisé.

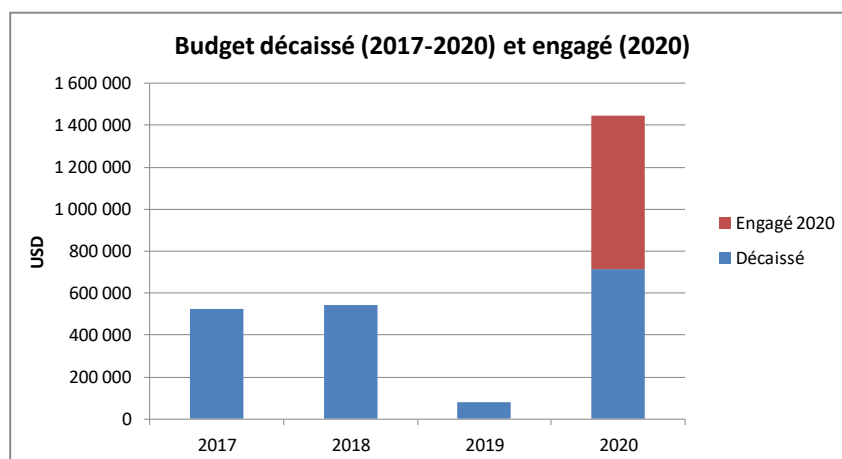


Figure 11. Evolution des dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF entre 2017 et 2020

Le graphique ci-dessus montre qu'il est attendu un accroissement du niveau de dépenses en 2020 pour finaliser les principales activités de préparation à la REDD+ en RCA. Les dépenses prévisionnelles et non encore décaissées au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours (Cf. figuré « Engagé 2020 » en Figure 11 ci-dessus) justifient la nécessité d'un report de la date de clôture du don à fin décembre 2020 alors qu'elle était prévue à fin juin 2020 après un premier report. Du fait de difficultés de gestion et d'organisation de l'unité fiduciaire en charge du don du Fonds de préparation du FCPF (Cf. paragraphes ci-dessous de cette même section pour plus d'informations sur les questions fiduciaires), les années 2017 et 2018 n'ont pas permis de signer des contrats avec des prestataires extérieurs pour la réalisation des activités de préparation à la REDD+ en RCA. Ces années 2017 et 2018 ont par conséquent été essentiellement consacrés aux activités de la Composante 1 du projet de préparation à la REDD+ et du R-PP (Cf. section 2.1 supra) correspondant aux arrangements institutionnels et concertations avec les parties prenantes. En 2019, les premiers contrats avec les prestataires techniques ont été signés avec un démarrage significatif de l'ensemble des activités et premiers paiements en 2020.

Les montants décaissés au 15 mai 2020 correspondent à des dépenses effectuées, ou fonds disponibles sur le compte projet, pour un total de 1 860 237 USD consommant 49% du don de 3 800 000 USD. Ce niveau de décaissement ne reflète pas le niveau réel d'avancement des activités. En effet, les délais de paiement des prestataires internationaux sont longs du fait de difficultés d'accès aux devises étrangères rencontrées par la RCA<sup>53</sup>. Des modalités de paiements directs sont envisagées pour fluidifier les décaissements et de premiers paiements directs ont été récemment opérés (avril 2020).

Le Tableau 9 ci-dessous résume les dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF par axes d'intervention ou composantes.

<sup>53</sup> Ces difficultés concernent l'ensemble des projets de la Banque Mondiale et des autres partenaires au développement en RCA.



Tableau 9. Dépenses du don du Fonds de préparation du FCPF par axe d'intervention

Appuis financiers fiduciaire / Composantes / Sous-composantes	Composante R-PP	Prévisionnel PID (USD)	Prévisionnel PTBA 2020 (USD)	Budget PTBA 2020 (USD)	Dépenses (USD) au 31/03/2020
Agence fiduciaire, sous-traitance UC-PFTT	0	0	50 000	20 757	<b>20 757</b>
Composante 1 : Dispositions institutionnelles pour la préparation à la REDD+	1	1 300 000	1 290 168	825 654	<b>616 020</b>
Sous-composante 1.1 : Appui aux organes institutionnels de la REDD+	1a	600 000	973 501	642 598	<b>572 964</b>
Sous-composante 1.2 : Appui au processus de consultation et de participation	1c	500 000	316 667	183 056	<b>43 056</b>
Sous-composante 1.3 : Appui au développement d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR)	1a	200 000	0	0	<b>0</b>
Composante 2 : Appui à la préparation de la Stratégie Nationale REDD+	2	2 500 000	2 230 000	1 743 348	<b>411 329</b>
Sous-composante 2.1 : Analyse des options stratégiques REDD+ en lien avec les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts	2a	1 300 000	1 000 000	499 204	<b>148 970</b>
Sous-composante 2.2 : Développement de l'EESS et du CGES adapté à la REDD+	2b	700 000	430 000	334 298	<b>33 430</b>
Sous-composante 2.3 : Appui au développement du NERF à l'échelle nationale	2d	500 000	800 000	909 846	<b>228 929</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 800 000</b>	<b>3 570 168</b>	<b>2 589 760</b>	<b>1 048 106</b>



Le don du Fonds de préparation du FCPF a financé pour la gestion de projet et les arrangements institutionnels de mise en œuvre du R-PP (Cf. section 2.1.1 supra – Sous-composante 1a du R-PP) au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours :

- des frais de personnels de l'Unité de Coordination du Projet de Facilitation des Transports et du Transit en zone CEMAC (UC-PFTT) logé au Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier (MTPER) sous-traitée pour l'appui aux fonctions fiduciaires du projet de préparation à la REDD+ financé par le don du FCPF. Une « *Convention de sous-traitance des fonctions fiduciaires entre le Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier (MTPER) et les Ministères de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP)* » a été signée le 10 juillet 2018 entre ces trois Ministères. La convention précise les modalités d'appui à la passation des marchés et à la gestion financières des activités du projet apporté par l'UC-PFTT ainsi que les contreparties financières de ces prestations. Ainsi, un poste d'assistant comptable a été financé par le don du fonds FCPF et un spécialiste en passation de marchés (sur une courte période pour ce dernier) ;
- des frais de personnels de fonctions supports auprès de la CT REDD+ (secrétaire, chauffeurs, agents d'entretien, gardiens) ;
- le recrutement d'un cabinet pour la réalisation des audits comptables annuels concernant les comptes du don du Fonds de préparation du FCPF ;
- deux véhicules et achats de divers matériels (informatique, bureautique, fourniture de bureau, générateur, climatiseurs, etc.) à l'usage de la CT REDD+ ;
- divers frais de fonctionnement de la CT REDD+ (notamment : loyers bureau, entretiens véhicules, connexion internet et forfaits téléphone, assurances, frais bancaires, eau et électricité des bureaux) ;
- des appuis ponctuels à la mobilisation des participants aux différentes réunions de coordination des organes institutionnels de la REDD+ en RCA (CT REDD+ essentiellement) et une première mission sur le terrain pour la mise en place des CIP REDD+. Une seule réunion des CIP a pu être organisée, le CN REDD+ ne s'est pas encore réuni depuis le début du projet de préparation à la REDD+ (une réunion est prévue en 2020) ;
- la préparation des drafts des arrêtés encadrant les organes de la REDD+.

**Ces activités continueront d'être financées par le don du Fonds de préparation du FCPF selon les besoins jusqu'à sa clôture fin décembre 2020.**





Le don du Fonds de préparation du FCPF a financé pour les autres activités de mise en œuvre du R-PP au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours :

- la mobilisation de deux OSC (GDRNE et REPALCA) en charge de la consultation et concertation avec les parties prenantes de la REDD+ dans la partie Ouest de la RCA (Cf. section 0 supra – Sous-composante 1c R-PP). **Les contrats avec le GDRNE et le REPALCA ont été signés mais ces activités n'ont pas encore démarré sur le terrain ;**
- du matériel pour la production de supports de communication (kits, pagnes, documentaires, etc.) et le recrutement de comédiens pour la production de documentaires sur la REDD+. **Cette activité sera partiellement prolongée (Cf. paragraphe ci-dessous) ;**
- l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+ réalisée par un consortium piloté par FOKABS (Cf. section 2.2.2 supra – Sous-composante 2b). **Cette activité est en cours, les 10 études préalables ont été produites et une première version de la Stratégie Nationale REDD+ est en cours de finalisation. Les activités de consultations et ateliers de validation sur le terrain des différents rapports d'études et de la Stratégie Nationale REDD+ doivent encore être réalisées. La Stratégie Nationale REDD+ devra ensuite être validée lors d'un atelier national ;**
- le démarrage d'une étude de faisabilité pour la construction d'une centrale biomasse pour la production d'électricité en périphérie de Bangui d'une capacité d'au moins 5 MW (Cf. section 2.2.1 supra – Sous-composante 2a). **Cette activité est en cours, seul le rapport de démarrage a été produit à ce stade ;**
- les activités, études, concertations et rédaction de l'EESS et du CGES (Cf. section 2.2.4 supra – Sous-composante 2d). **Ces activités sont en cours, les consultations avec les parties prenantes doivent se poursuivre avant la validation au niveau national de l'EESS et du CGES ;**
- l'élaboration du NERF et du système SNSF/MNV (Cf. sections 2.3 et 2.4.1 supra – Composante 3 et Sous-composante 4a). **Ces activités sont en cours, au stade du rapport d'inventaire forestier pour le NERF et des réflexions sur l'ancrage institutionnel du système SNSF/MNV.**

D'après le PTBA 2020 (Cf. Annexe 3 en section 7.3 infra), le don du Fonds de préparation du FCPF devrait financer d'ici sa clôture fin décembre 2020 en complément des activités listées ci-dessus en cours :

- la diffusion d'émissions radio afin de communiquer et informer sur le processus REDD+ (Cf. section 0 supra – Sous-composante 1c R-PP) ;
- l'organisation d'une campagne de sensibilisation dans les zones forestières de la RCA afin de renforcer les CIP REDD+ et plus globalement l'implication des parties prenantes (Cf. section 0 supra – Sous-composante 1c R-PP).

L'essentiel des activités de mise en œuvre du R-PP pour la préparation à la REDD+ présentée en section 2 supra ont été réalisées grâce aux fonds du don FCPF et aux financements du gouvernement Centrafricain (Cf. section 2.1.1 supra pour plus de détail sur les postes financés par la RCA). Seuls le CNI et quelques études complémentaires pour la Stratégie Nationale REDD+ n'ont pas été financés par le don du Fonds de préparation du FCPF.



La clôture du don du FCPF était initialement prévue fin décembre 2019, elle a été reportée deux fois avec deux principales raisons explicatives différentes :

- **Gestion fiduciaire, processus de recrutement et contractualisation des principaux marchés** – La mise en place des arrangements fiduciaires entre la Banque Mondiale et le gouvernement de la RCA ne concernaient pas uniquement le don du FCPF mais l'ensemble des projets financés par la Banque Mondiale ou dont la gestion lui a été déléguée (cas du don FCPF). En dépit des efforts et des missions en RCA de la Banque Mondiale pour accélérer le processus, les négociations concernant les arrangements fiduciaires et la levée des autres contraintes<sup>54</sup> au fonctionnement effectif de l'agence fiduciaire ont abouti début 2019, soit un peu moins de deux ans après la signature de l'accord de don. Les arrangements fiduciaires négociés entre la Banque Mondiale et le gouvernement de la RCA ont mis en place une entité fiduciaire (UC-PFTT) en charge du don du Fonds de préparation du FCPF. En phase de mise en œuvre, l'UC-PFTT a accusé de longs délais d'exécution, notamment des procédures d'appels d'offre et de contractualisation avec les prestataires techniques en charge des activités de préparation à la REDD+<sup>55</sup> (en dehors des aspects institutionnels de la Sous-composante 1a du R-PP, Cf. section 2.1.1 supra). Ces retards combinés expliquent en grande partie le premier report de la date de clôture du don du FCPF à fin juin 2020. Afin que ce report de la date de clôture du projet permette d'atteindre des résultats satisfaisants en fin de projet, des discussions ont été tenues en 2019 entre la RCA et la Banque Mondiale pour restructurer le projet de préparation à la REDD+ et se concentrer sur les principales activités de préparation à la REDD+<sup>56</sup>. Un ensemble d'experts et de consultants nationaux qui devaient initialement être recrutés au sein de la CT REDD+, ainsi que d'autres activités (Registre Nationale REDD+, SIS, etc.) ont ainsi été écartées du projet de préparation financé par le don du FCPF. Cette restructuration a été validée dans le PTBA 2020. L'abandon de certaines activités initialement prévues a pour conséquence un taux de décaissement visé en fin de projet de 68% et non de 100% (Cf. Tableau 8 ci-dessus). Au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours, les prestations faisant l'objet de passation de marchés ont été contractualisées et seule la mise en œuvre des différents contrats reste à opérer ;
- **Pandémie du Covid-19** – Cette pandémie qui sévit depuis le mois de mars 2020 à l'échelle planétaire a eu comme conséquence de stopper les travaux en cours sur le terrain conformément aux mesures prises par l'Etat centrafricain pour endiguer la pandémie. Les diverses consultations menées dans le cadre de l'EESS et du CGES (Cf. section 2.2.4 supra), des orientations de la Stratégie Nationale REDD+ (Cf. section 2.2.2 supra) ainsi que les missions dans l'Ouest du pays du GDRNE et REPACLA (Cf. section 0 supra) ont été mises en pause. Les travaux d'inventaire forestier nécessaires à l'établissement du NERF sont également arrêtés et ne pourront probablement pas redémarrer (Cf. section 2.3 supra). En complément du renforcement des institutions de mise en œuvre de la REDD+ en RCA, les activités clés du don du FCPF identifiées comme prioritaires lors de la restructuration du projet sont l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+, la production de l'EESS et du CGES et l'établissement du NERF et du SNSF/MRV. Le don du Fonds de préparation du FCPF a ainsi été prorogé une seconde fois, jusqu'à fin décembre 2020, dans l'espoir d'atteindre ces résultats clés de la phase de préparation à la REDD+.

<sup>54</sup> Notamment la finalisation du Plan de Passation de Marchés (PPM), l'utilisation de la plateforme STEP pour la gestion et le pilotage du processus de passation des marchés et l'utilisation du logiciel TEMPRO pour la gestion comptable.

<sup>55</sup> Il convient cependant de noter que le don du Fonds de préparation du FCPF a été l'un des premiers projets de la Banque Mondiale en RCA à relever de ces arrangements fiduciaires, ce qui a contribué aux difficultés de démarrage et retard d'exécution des procédures.

<sup>56</sup> Stratégie Nationale REDD+ – EESS et CGES – NERF et système SNSF/MRV – Activités de consultation et de concertation avec les parties prenantes



Nonobstant les progrès réalisés en 2019 décrits ci-dessus, les capacités globales de gestion de l'agence fiduciaire sont encore limitées et nécessitent des appuis importants et réguliers de la Banque Mondiale pour les procédures de recrutement et paiement des prestataires ou les rapports financiers. Ainsi, et ce malgré l'extension à deux reprises de la date de clôture du don du FCPF, seules les activités clés du don du Fonds de préparation à la REDD+ du FCPF seront menées et la totalité des financements disponibles sur le don du Fonds de préparation du FCPF ne pourront être mobilisés (Cf. [Tableau 8](#) supra). D'autres activités du Cadre de mise en œuvre de la REDD+ (Cf. section [2.2.3](#) supra) seront déployées progressivement, en valorisant les enseignements des premières activités REDD+ déployées sur le terrain.

## 5. Mise à jour du Plan de Financement pour les activités de préparation à la REDD+, incluant les autres partenaires

### 5.1 Synergies avec les autres initiatives en cours

Indépendamment du processus REDD+, l'Aide Publique au Développement (APD) constitue le principal flux financier en RCA, qui provient principalement des donateurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Ce phénomène est directement à associer aux troubles qu'a connus le pays depuis 2013, se traduisant par une augmentation de l'APD entre 2012 et 2017 de 222%.

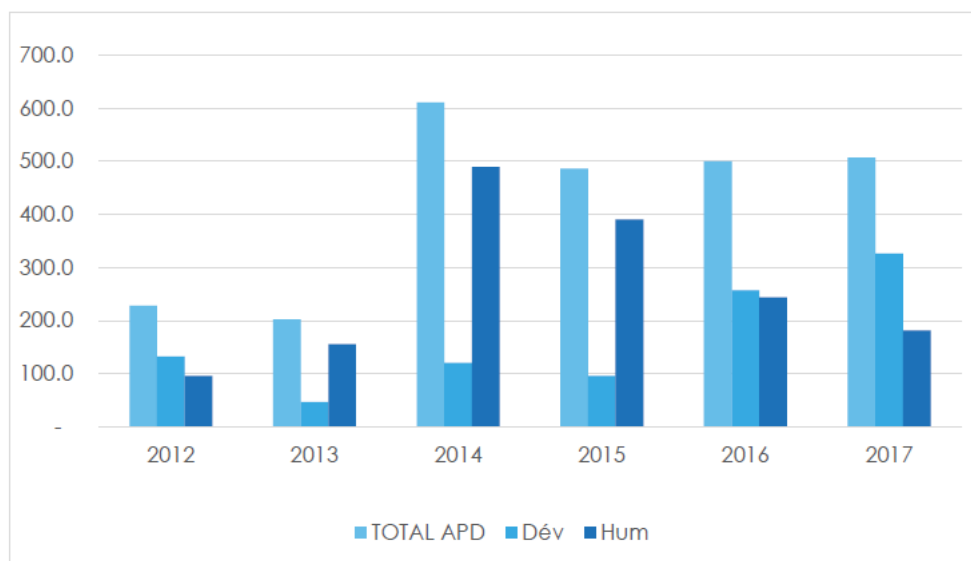


Figure 12. Evolution des flux d'APD reçus par la RCA entre 2012 et 2017 par catégorie : aide humanitaire et aide au développement en MUSD (Source : CNI<sup>57</sup>, 2019)

Les montants consacrés au développement sont en constante augmentation. Au 30 septembre 2018, les partenaires de la RCA avaient approuvé un total de 2 637 170 077 MUSD en appui à la mise en œuvre du RCPCA, montant qui ne prend pas en considération les projets élaborés en attente d'approbation ni les projets en cours de préparation.

<sup>57</sup> D'après les auteurs du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA, ce graphique a été élaboré à partir des données sur l'APD nette reçue disponible sur le site de la Banque Mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/>) et les données sur l'aide humanitaire décaissée disponible dans les rapports annuels du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (BCAH ou OCHA en littérature anglophone) (<https://reliefweb.int/>). La part de financement APD décaissée pour le développement a été calculée par différence entre ces deux sources de financement extérieur.

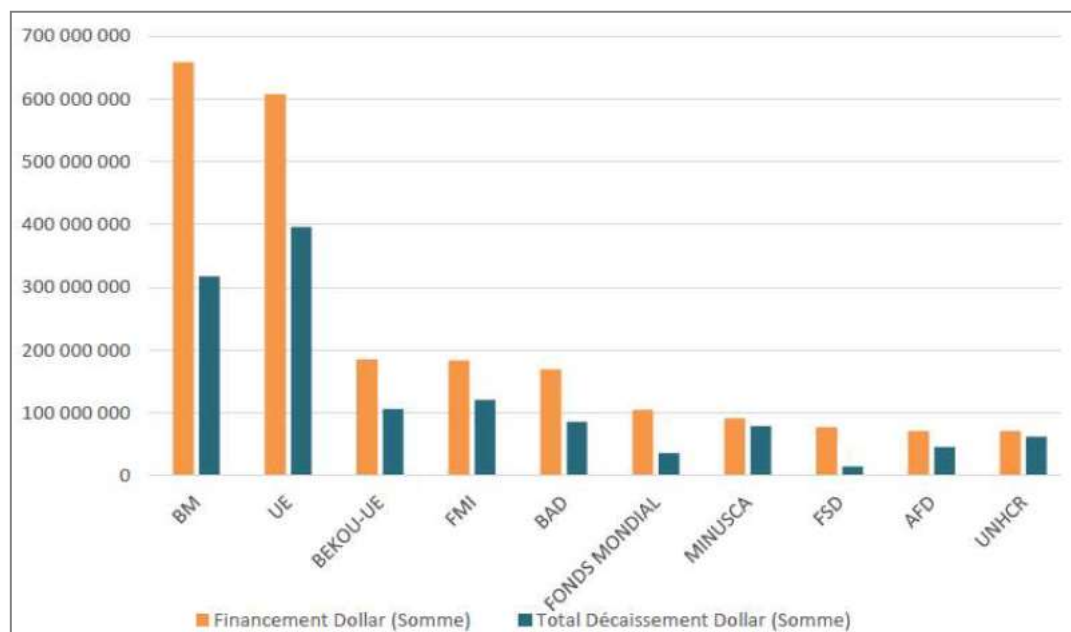


Figure 13. Répartition des financements et décaissements des 10 principaux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au 30 septembre 2018 (Source : RCPCA, 2018 dans CNI, 2019)

S'agissant des appuis directs et indirects au processus REDD+, les principales interventions des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en cours au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours sont résumées dans le [Tableau 10](#) ci-dessous. Des précisions complémentaires sur ces projets sont données en [Annexe 4](#) (Cf. section [7.4](#) infra).

Jusqu'à présent, le secteur privé – principalement forestier, agricole et minier en RCA – n'a pas encore pris d'engagements concrets pour appuyer la mise en œuvre de la REDD+. Des engagements plus formels du secteur privé pourront se mettre en place à l'étape de mise en œuvre de la REDD+, selon un mécanisme de partage des avantages entre les parties prenantes défini, validé et opérationnel (Cf. section [2.2.3](#) supra).

Le gouvernement Centrafricain devra définir avec les partenaires au développement, dont les fonds FCPF et CAFI, quelles suites il compte donner au processus REDD+. Concernant le FCPF, la transmission officielle du R-package pourra être l'occasion d'établir une feuille de route permettant à la RCA d'être éligible au Fonds Carbone du FCPF. La mise en œuvre du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA devra également faire l'objet d'une coordination des partenaires techniques et financiers, en cohérence avec un éventuel projet de la RCA éligible au Fonds Carbone du FCPF (ERPD/ERPA). Dans tous les cas, la première étape de mise en œuvre de ces processus devra être des études de faisabilité des options stratégiques proposées dans la Stratégie Nationale REDD+ et le CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA. Le CAFI, et l'agence d'exécution qui sera retenue pour la RCA, seront probablement les premiers outils de financement et de mise en œuvre de la REDD+ en RCA considérant les temps d'instruction de projet éligible au Fonds Carbone (Cf. Figure 1 supra).



Tableau 10. Synthèse des principales interventions des partenaires techniques et financiers en cours présentant des liens avec le processus REDD+ en RCA

PTF	Projet	Principales interventions et <i>liens avec le processus REDD+</i>
Banque Mondiale	Projet de Gouvernance des Ressources Naturelles (PGRN)	Le PGRN est structuré autour de deux composantes concernant le secteur forestier et deux composantes pour le secteur minier. Le PGRN intervient en appui à la gouvernance de chaque secteur en mettant en œuvre des activités visant à renforcer les cadres stratégiques et politiques nationaux. Les autres appuis du PGRN sont destinés à structurer le développement local et le secteur minier artisanal afin de limiter les impacts environnementaux de ces activités économiques. <u>Ces deux secteurs d'activités ont été identifiés comme des facteurs de déforestation et dégradation des forêts potentiels en RCA, les appuis du PGRN contribuent à réduire l'impact de ces facteurs. D'autre part, la gouvernance est un facteur sous-jacent de déforestation et dégradation des forêts, le PGRN apporte également un appui à la RCA pour améliorer les cadres de gestion des ressources naturelles et du développement aux échelles nationale et infranationale.</u>
	Projet d'Appui à la Relance et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC)	Le PRADAC vise à accroître la productivité des agriculteurs familiaux et à renforcer les chaînes de valeurs agroalimentaires par le développement d'infrastructures et d'un entrepreneuriat agricole et rural. D'autre part, le PRADAC apporte un appui institutionnel aux services publics et de gestion de projet du secteur agricole. <u>En intervenant sur les thématiques agricoles, le PRADAC contribue à diminuer l'impact du premier facteur direct de déforestation et dégradation forestière identifié en RCA. A l'instar du PGRN, le PRADAC contribuera à améliorer la gouvernance (dans le secteur agricole) qui est un facteur sous-jacent de déforestation et dégradation des forêts.</u>
Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI)	Cadre National d'Investissement (CNI) REDD+ 2020-2025 de la RCA	Le Conseil d'administration de CAFI a approuvé une subvention (don préparatoire CAFI de 1 MUSD) pour soutenir la RCA à développer un cadre national d'investissement pour la REDD+ compréhensif et multisectoriel. Celui-ci consolidera les priorités nationales de financement et se développera par le biais d'un vaste processus de consultation. <u>Ce cadre d'investissement complètera la préparation de la Stratégie Nationale REDD+ et identifiera les priorités de financement – et budgets associés – pour faire face aux moteurs de déforestation et de dégradation des forêts. Le développement du cadre d'investissement mettra l'accent sur les consultations avec les partenaires de développement, tels que les ambassades des pays donateurs, les organismes techniques ou les organismes d'exécution, dans le but de :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>– <u>renforcer le rôle de coordination du Comité national REDD+ présidé par le Premier ministre, afin que les partenaires de développement soient encouragés à aligner leur soutien avec le cadre d'investissement ;</u></li><li>– <u>mobiliser des ressources supplémentaires et les orienter vers des programmes prioritaires identifiés dans le cadre d'investissement.</u></li></ul> En avril 2020, le gouvernement de la République centrafricaine a soumis son CNI REDD+ 2020-2025 au Secrétariat CAFI pour une évaluation indépendante. Les résultats de cette évaluation



PTF	Projet	Principales interventions et <i>liens avec le processus REDD+</i>
		indépendante étaient positifs, quelques recommandations ont été faites par les évaluateurs, le gouvernement Centrafricain est actuellement en train d'intégrer ces recommandations dans la CNI.
Banque Africaine de Développement (BAD)	Projet d'Appui au Développement des Chaînes de valeurs Agricoles dans les Savanes (PADECAS)	Le PADECAS vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'augmentation de la production agricole (agriculture et élevage) et l'amélioration des moyens de subsistances des populations bénéficiaires. Le projet vise à stimuler les investissements dans la production de cultures de base, de l'élevage et d'offrir des débouchés professionnels pour les femmes et jeunes. <i>En intervenant sur les thématiques agricoles, le PADECAS contribue à diminuer l'impact du premier facteur direct de déforestation et dégradation forestière identifié en RCA.</i>
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS)	L'objectif général du PREPAS est de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une manière durable dans les sous-préfectures de Bouar, Baoro, Bossemptélé et Yaloké. L'objectif de développement est de renforcer le cadre de développement socio-économique et relancer la production végétale et animale par des approches adaptées au changement climatique. <i>En intervenant sur les thématiques agricoles, le PREPAS contribue à diminuer l'impact du premier facteur direct de déforestation et dégradation forestière identifié en RCA.</i>
Food and Agriculture Organization (FAO)	The Restoration Initiative (TRI)	Le projet TRI vise à restaurer 3 200 hectares de terres abandonnées considérées comme improductives en utilisant l'agroécologie et les pratiques agroforestières. Un soutien spécifique est fourni aux centres de recherche agricole pour la production de plantes et de semences améliorées. <i>En intervenant sur les thématiques agricoles et de plantations forestières pour la réhabilitation des terres, le projet TRI contribue à diminuer l'impact du premier facteur direct de déforestation et dégradation forestière identifié en RCA et à reboiser des terres dégradées favorisant l'augmentation des stocks de carbone.</i>
Agence Française de Développement (AFD)	Projet de Développement Régional du Sud-Ouest (PDRSO)	Le projet PDRSO comporte trois volets : Développement local visant à élaborer des Plans de Développement Locaux (PDL) pour 10 communes forestières et à financer les actions prioritaires des PDL – Forêt visant à soutenir les administrations forestières (notamment l'AGDRF) en combinant assistance technique et équipement – REDD+ visant à définir et à mettre en œuvre des interventions destinées à limiter la pression agricole sur la forêt et à mesurer son impact (comparable aux projets pilotes identifiés dans le R-PP, Cf. section 2.2.2 supra). Des études du <u>Tableau 3</u> ont également été produites par cette composante REDD+ du PDRSO. <i>Les trois composantes (développement local, gestion forestière et REDD+) du PDRSO présentent des liens avec le processus REDD+, ce projet était</i>





PTF	Projet	Principales interventions et <i>liens avec le processus REDD+</i>
		<p><u>mentionné dans le R-PP dès 2013. La composante 3, qui appuie des itinéraires techniques innovants d'agroforesterie, contribue plus directement à lutter contre deux facteurs importants de déforestation et dégradation des forêts en RCA : l'agriculture et le bois-énergie.</u></p>
Union Européenne (UE) - Programme EU-FAO FLEGT	Trois projets en cours associés au processus <i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i> (FLEGT) : - Appui à la relance de l'APV FLEGT en RCA, phase III - Suivi de la légalité à travers le renforcement de l'Observatoire Indépendant Externe (OIE) en RCA - Vulgarisation et mise en œuvre de la plateforme « <i>Open Timber Portal</i> (OTP) » en RCA	Le processus FLEGT en RCA s'est concrétisé par la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) le 28 novembre 2011. Durant la crise qu'a subie la RCA entre 2013 et 2015, les préoccupations ont été éloignées de la mise en œuvre de cet accord. La normalisation de la situation dans un contexte post-conflit a permis la relance du processus resté en dormance pendant la crise. Ces projets interviennent dans ce contexte de relance de la mise en œuvre de l'APV FLEGT en RCA. Parmi leurs activités, il s'agit de mettre en place une base de données en ligne pour les productions au sein de l'administration forestière et en partenariat avec le secteur privé, renforcer l'implication de la société civile dans le processus d'OIE FLEGT et diffuser publiquement des informations clés concernant la gestion et l'exploitation forestière avec l'appui de la société civile et la contribution des autres parties prenantes. Des dotations matérielles sont également provisionnées pour l'administration et les activités d'OIE. Ces appuis, faisant intervenir l'ensemble des parties prenantes, serviront notamment à bâtir un futur projet plus large financé par le XI <sup>ème</sup> Fonds Européen pour le Développement (FED) pour l'opérationnalisation du Système de Vérification de la Légalité (SVL) d'un montant de 6,7 M€ dont les activités et chronogramme ne sont pas encore connus. <u>Le processus FLEGT vise à juguler l'exploitation forestière illégale, tout appui à la mise en œuvre de ce processus contribue ainsi à réduire les impacts de ce facteur de déforestation et dégradation des forêts.</u>
KfW	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF)	Le PPECF, dans son volet coaching, finance partiellement les besoins d'assistance technique aux opérateurs forestiers pour la mise en place de mesures de gestion et de nouveaux investissements (non éligibles au PPECF) pour atteindre les exigences d'un système de certification qu'ils ont choisi (certification de légalité ou de gestion durable). SEFCA est actuellement la seule entreprise engagée avec le PPECF en RCA. <u>La certification forestière tierce partie (vérifiée par des audits annuels indépendants) est une garantie significative de la légalité de l'exploitation forestière industrielle, toute activité d'appui à la certification forestière limite l'exploitation illégale des forêts reconnue comme facteur de déforestation et dégradation des forêts.</u>



Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA  
Fonds de préparation du FCPF



PTF	Projet	Principales interventions et <i>liens avec le processus REDD+</i>
UE, WRI et Université Wolverhampton	Voix des Citoyens pour le changement : observation forestière dans le Bassin du Congo (CV4C)	Le projet CV4C vise à renforcer la contribution des Acteurs Non Etatiques (ANE) - OSC, populations locales et autochtones - pour améliorer la gouvernance forestière et la gestion durable des forêts dans 5 pays du Bassin du Congo, dont la RCA. <u>En mobilisant les acteurs de la société civile et des communautés locales pour la gestion forestière durable, le projet contribue à dénoncer l'exploitation illégale des forêts reconnue comme facteur de déforestation et dégradation des forêts. La plus grande implication des parties prenantes (société civile pour le CV4C) est également une volonté du processus REDD+ en RCA.</u>
Department For International Development (DFID)	Projet CoNGOs	En RCA, le projet CoNGOs apporte un appui à l'ONG Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée (MEFP) en vue de l'attribution de la Forêt Communautaire (FC) de Bangassou (structuration et organisation des demandeurs, inventaire multi-ressources, plan de gestion, demande d'attribution de la FC). <u>La plus grande implication des parties prenantes (ONG nationale pour le projet CoNGOs en RCA) est une volonté du processus REDD+ en RCA.</u>



Parmi les projets et financements identifiés dans le R-PP de 2013, seul le projet PDRSO s'est effectivement déroulé. Exceptées les activités pilotes d'améliorations des pratiques agricoles et de plantations agro-forestière de la composante REDD+ du PDRSO<sup>58</sup>, aucun projet pilote au sens du R-PP et du FCPF n'a été réalisé. Les troubles qui ont secoué la RCA depuis 2013 ont conduit d'une part à des difficultés de financement en provenance du gouvernement de RCA et d'autre part à revoir la stratégie d'intervention des PTF (Cf. paragraphes ci-dessus de cette même section) pour leur contribution au RCPCA établi en 2016 suite à la conférence des bailleurs tenus la même année à Bruxelles.

Les projets cités dans le Tableau 10 ont alimenté les réflexions en termes d'arrangements institutionnels et d'orientations stratégiques REDD+ pour la RCA (Cf. section 0 supra). Ils ont également apporté de premiers résultats de terrain sur des itinéraires techniques innovants dans les secteurs agricole, forestier et énergétique. Ces initiatives pilotes, déployées à plus grande échelle, pourront contribuer à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES en cohérence avec la Stratégie Nationale REDD+.

Comme déjà abordé précédemment dans ce rapport d'avancement à mi-parcours, l'élaboration du CNI financé par le CAFI a représenté le second appui important au processus de préparation à la REDD+ en RCA en complément des financements du don FCPF et du gouvernement Centrafricain. Le CNI permettra de faciliter la mobilisation de financements pour la phase de mise en œuvre de la REDD+. L'Annexe 4 (Cf. section 7.4 infra) présente un premier travail de recensement des sources de financements existantes ou envisagées début 2020 pour la mise en œuvre des mesures identifiées dans le CNI et donc plus globalement pour la mise en œuvre de la REDD+ en RCA.

## 5.2 Matrice consolidée et actualisée des financements de préparation à la REDD+ en RCA

Tableau 11. Plan de financement actualisé des partenaires à la préparation à la REDD+ en RCA

Utilisation des fonds (en k USD)						
Composante de la R-PP	Total requis (A)	Fonds promis (B)	Fonds utilisés		Fonds disponibles (= C - D)	Déficit de financement d'après R-PP (= A - C)*
			Fonds engagés (C)	Fonds décaissés (D)		
Composante 1a : Dispositifs nationaux	1 720	974	643	573	70	1 078
Don FCPF	1 691	974	643	573	70	
FEM/BM	30					
Composante 1b : Consultations R-PP	74	0	0	0	0	0
Don FCPF	74	0	0	0		
Composante 1c : Consultations participation	507	317	183	43	140	323
Don FCPF	384	317	183	43	140	

<sup>58</sup> En plus des études réalisées sur le sciage artisanal et le bois-énergie (Cf. section 2.2.1 supra), la composante REDD+ du PDRSO a mis en place des Champs Ecoles Paysans (CEP) et instauré des techniques de restauration du couvert forestier par des essais de Régénération Naturelle Assistée (RNA) dans les champs cultivés et des plantations agro-forestière (basées sur l'expérience des sites de Mampu, Ntsio et Ibi en RDC). L'objectif visé par ces activités du PDRSO est la réduction de la dégradation, par l'agriculture, des zones forestières avec l'introduction de pratiques innovantes. La CNC est impliquée dans le suivi des résultats de la composante REDD+ du PDRSO.



Utilisation des fonds (en k USD)						
Composante de la R-PP	Total requis (A)	Fonds promis (B)	Fonds utilisés		Fonds disponibles (= C - D)	Déficit de financement d'après R-PP (= A - C)*
			Fonds engagés (C)	Fonds décaissés (D)		
FEM/BM	53					
PFBC/BAD/FAO	70					
<b>Sous-total Composante 1</b>	<b>2 301</b>	<b>1 290</b>	<b>826</b>	<b>616</b>	<b>465</b>	<b>1 401</b>
Composante 2a : Utilisation des terres	411	Inclus Comp. 2b	0	0	0	0
Don FCPF	321	0				
FEM/BM	90					
Composante 2b : Options stratégiques	15 550	3 079	2 578	1 624	954	0
Don FCPF	850	1 000	499	149	350	
Gouvernement RCA	800					
FFEM/AFD (PDRSO**)	4 550	2 079	2 079	1 475	604	
PFBC/BAD/FAO	2 750					
Autres sources à identifier	6 601					
Composante 2c : Cadre de mise en œuvre	76	0	0	0	0	76
Don FCPF	76	0				
Composante 2d : Impacts Env. & Sociaux	215	430	334	33	301	0
Don FCPF	205	430	334	33		
FEM/BM	10					
<b>Sous-total Composante 2</b>	<b>16 252</b>	<b>3 509</b>	<b>2 913</b>	<b>1 658</b>	<b>1 255</b>	<b>76</b>
Composante 3 : Niveau de référence	945	800	910	229	681	0
Don FCPF	0	800	910	229		
Autres sources à identifier	945					
<b>Sous-total Composante 3</b>	<b>945</b>	<b>800</b>	<b>910</b>	<b>229</b>	<b>681</b>	<b>0</b>
Composante 4a : MNV	1 127	0	0	0	0	0
Don FCPF	0	Inclus Comp. 3				
PFBC/BAD/FAO	63					
Autres sources à identifier	1 064					
Composante 4b : Avantages multiples	208	0	0	0	0	208
Don FCPF	0					
Autres sources à identifier	208					
<b>Sous-total Composante 4</b>	<b>1 335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>208</b>
<b>Gestion de projet Don FCPF</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 833</b>	<b>5 649</b>	<b>4 669</b>	<b>2 523</b>	<b>2 401</b>	<b>1 685</b>
Sources des fonds (en k USD)						
Don FCPF		3 570	2 590	1 048	980	
Gouvernement RCA		0	0	0	0	
FEM/BM		0	0	0	0	
PFBC/BAD/FAO		0	0	0	0	



Utilisation des fonds (en k USD)						
Composante de la R-PP	Total requis (A)	Fonds promis (B)	Fonds utilisés		Fonds disponibles (= C - D)	Déficit de financement d'après R-PP (= A - C)*
			Fonds engagés (C)	Fonds décaissés (D)		
FFEM/AFD (PDRSO**)		2 079	2 079	1 475	0	

(A) R-PP, 2013
(B) Don FCPF (PTBA, 2020) et PDRSO (budget initial), seules sources de financement confirmées, sachant que l'ensemble des activités prévues pour le don FCPF ne pourront être réalisées (Cf. section 2.2.3 supra)
(C) Don FCPF (PTBA, 2020) en considérant que le PTBA 2020 sera entièrement mis en œuvre et décaissé et PDRSO (budget initial)
(D) Don FCPF, au 1er trimestre 2020 (dernier RSF disponible) et PDRSO au 31/12/2019 (dernier rapport financier transmis par le PDRSO)
* « 0 » si la RCA considère que cette activité est terminée ou ne nécessite pas de fonds additionnels pour être menée à son terme
** Pour le PDRSO, seule la composante REDD+ du projet a été considérée

Utilisation des fonds (en k USD)						
Composante de la R-PP	Total requis (A)	Fonds promis (B)	Fonds utilisés		Fonds disponibles (= B - C)	Déficit de financement d'après R-PP (= A - B)
			Fonds engagés (C)	Fonds décaissés		
Composante 1a : Dispositifs nationaux	1 720	974	643	573	331	747
Don FCPF	1 691	974	643	573	331	717
FEM/BM	30	0	0	0	0	30
Composante 1b : Consultations R-PP	74	0	0	0	0	74
Don FCPF	74	0	0	0	0	74
Composante 1c : Consultations participation	507	317	183	43	134	190
Don FCPF	384	317	183	43	134	67
FEM/BM	53	0	0	0	0	53
PFBC/BAD/FAO	70	0	0	0	0	70
<b>Sous-total Composante 1</b>	<b>2 301</b>	<b>1 290</b>	<b>826</b>	<b>616</b>	<b>465</b>	<b>1 010</b>
Composante 2a : Utilisation des terres	411	0	0	0	0	411
Don FCPF	321	0	0	0	0	321
FEM/BM	90	0	0	0	0	90
Composante 2b : Options stratégiques	15 550	3 079	2 578	1 624	501	12 471
Don FCPF	850	1 000	499	149	501	-151
Gouvernement RCA	800	0	0	0	0	800
FFEM/AFD (PDRSO)	4 550	2 079	2 079	1 475	0	2 471
PFBC/BAD/FAO	2 750	0	0	0	0	2 750



Autres sources à identifier	6 601	0	0	0	0	6 601
Composante 2c : Cadre de mise en oeuvre	76	0	0	0	0	76
Don FCPF	76	0	0	0	0	76
Composante 2d : Impacts Env. & Sociaux	215	430	334	33	96	-215
Don FCPF	205	430	334	33	96	-225
FEM/BM	10	0	0	0	0	10
<b>Sous-total Composante 2</b>	<b>16 252</b>	<b>3 509</b>	<b>2 913</b>	<b>1 658</b>	<b>596</b>	<b>12 743</b>
Composante 3 : Niveau de référence	945	800	910	229	-110	145
Don FCPF	0	800	910	229	-110	-800
Autres sources à identifier	945	0	0	0	0	945
<b>Sous-total Composante 3</b>	<b>945</b>	<b>800</b>	<b>910</b>	<b>229</b>	<b>-110</b>	<b>145</b>
Composante 4a : MNV	1 127	0	0	0	0	1 127
Don FCPF	0	0	0	0	0	0
PFBC/BAD/FAO	63	0	0	0	0	63
Autres sources à identifier	1 064	0	0	0	0	1 064
Composante 4b : Avantages multiples	208	0	0	0	0	208
Don FCPF	0	0	0	0	0	0
Autres sources à identifier	208	0	0	0	0	208
<b>Sous-total Composante 4</b>	<b>1 335</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 335</b>
<b>Gestion de projet Don FCPF</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 833</b>	<b>5 649</b>	<b>4 669</b>	<b>2 523</b>	<b>980</b>	<b>15 233</b>
<b>Sources des fonds (en k USD)</b>						
Don FCPF		3 570	2 590	1 048	980	
Gouvernement RCA		0	0	0	0	
FEM/BM		0	0	0	0	
PFBC/BAD/FAO		0	0	0	0	
FFEM/AFD (PDRSO)		2 079	2 079	1 475	0	

En 2013, le R-PP comprend un budget prévisionnel de mise en œuvre de la phase de préparation à la REDD+ de 20,83 MUSD dont 15,55 MUSD sont dédiés aux projets pilotes prévus dans la Composante 2b du R-PP (Cf. section 2.2.2 supra). Le montant nécessaire pour le cœur des activités de préparation à la REDD+ était donc évalué à 5,28 MUSD. Comme cela a été rappelé dans différentes sections de ce rapport d'avancement à mi-parcours, les troubles politiques, institutionnels et militaires qu'a connus le pays ont profondément modifié les priorités humanitaires et de développement ainsi que l'organisation de l'Etat et des administrations tant au niveau central que local. Dans ce contexte, le budget établi dans le R-PP en 2013 n'était plus aligné avec les priorités du gouvernement de RCA et par conséquent avec les agendas des soutiens apportés par les partenaires techniques et financiers. Seuls les fonds du don du FCPF (2,59 MUSD devraient être décaissés fin décembre 2020 – Cf. [Tableau 8](#) supra), ceux du CAFI (0,7 MUSD) et le projet PDRSO (2,08 MUSD pour la composante REDD+ du projet) ont effectivement été mobilisés pour la phase de préparation à la REDD+ de la RCA. Le gouvernement de RCA a quant à lui contribué aux salaires et fonctionnement des 3 organes institutionnels de la REDD+ en RCA (CN REDD+, CIP REDD+ et CT REDD+) sans qu'il ne soit possible de



retracer précisément ces dépenses dans le Tableau 11 ci-dessus. Une contribution de l'ONU-REDD, envisagée lors de la production du R-PP ne s'est finalement pas concrétisée.

Les financements mobilisés à ce jour pour la préparation à la REDD+ en RCA ont contribué à atteindre de premiers résultats encourageants. Le report de la clôture du don du Fonds de préparation du FCPF à fin décembre 2020 permettra de finaliser les principales activités de préparation à la REDD+ et éléments attendus du R-Package : Stratégie Nationale REDD+ ; EESS et CGES ; NERF ; MNV et l'essentiel des arrangements institutionnels bien que les fonds nécessaires à leur fonctionnement à l'issue du don du FCPF soient encore à sécuriser.





## 6. Demande de financement supplémentaire auprès du FCPF

---

En prenant en considération les avancées déjà enregistrées par la RCA au moment de la rédaction de ce rapport d'avancement à mi-parcours et les résultats qui seront probablement atteints à la clôture du don du Fonds de préparation du FCPF fin décembre 2020, le RCA ne souhaite pas demander un financement supplémentaire auprès du Fonds de préparation du FCPF.

Le CNI financé par le CAFI est un outil qui permettra de mobiliser d'importants financements dans les cinq prochaines années pour la mise en œuvre de la REDD+. Selon l'adage « on apprend en faisant », la finalisation des dernières activités de préparation à la REDD+, essentiellement d'ordre institutionnel et organisationnel (Cf. section 2.2.3 supra), pourra se faire de manière concomitante aux premiers projets de mise en œuvre de la REDD+.

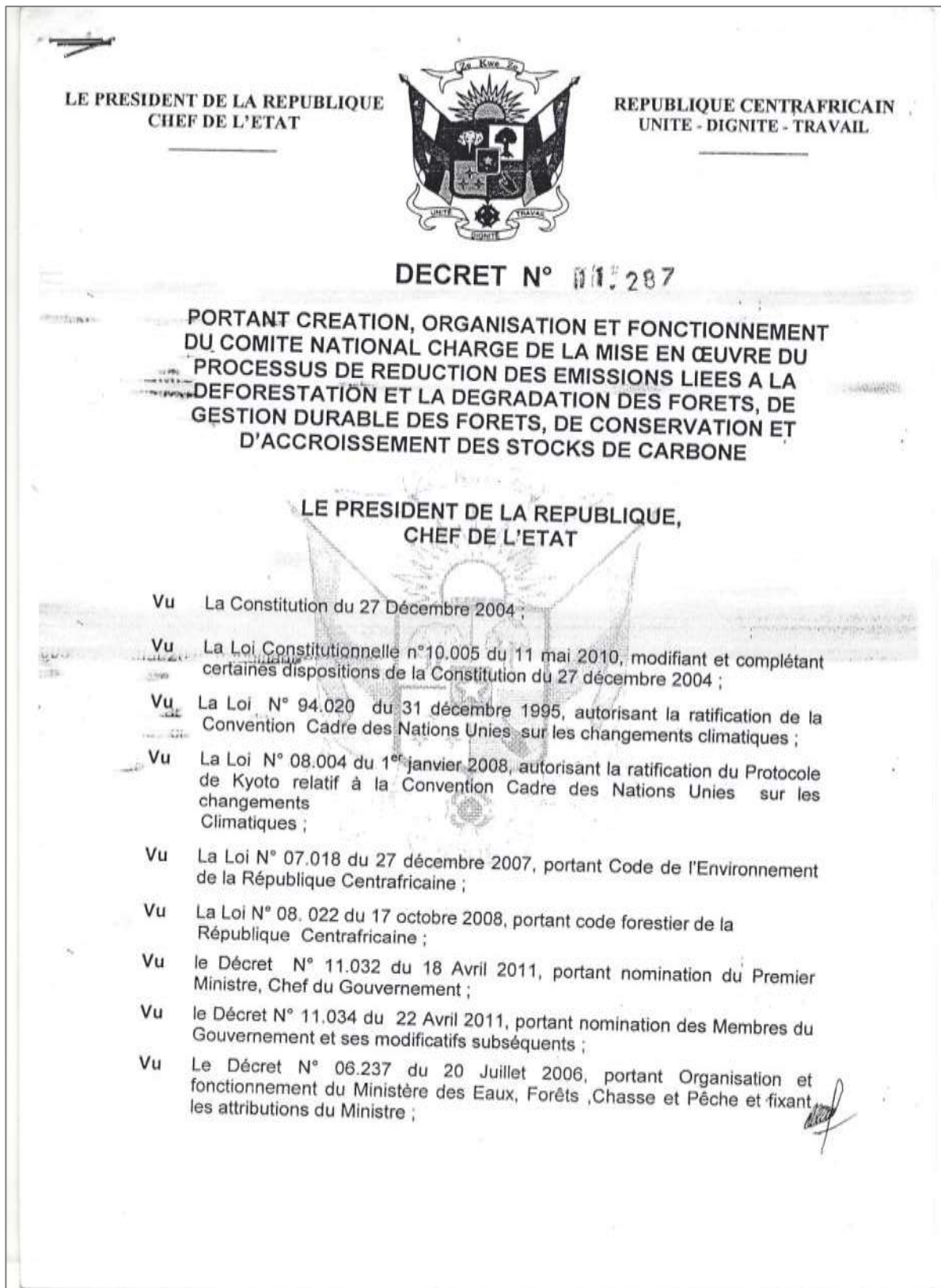


---

## 7. Annexe

---

## 7.1 Annexe 1 : Principaux textes réglementaires associés au processus REDD+ en RCA





Vu Le Décret N° 09.239 du 27 Août 2009, Portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie et fixant les Attributions du Ministre.

**SUR RAPPORT CONJOINT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCOLOGIE ET DU MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PÊCHE.**

**LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,**

**DECRET**

### **TITRE 1<sup>er</sup> : DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Il est créé un Comité National chargé de la mise en œuvre du processus de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts en abrégé CN-REDD+ en République Centrafricaine.

Le Comité National REDD+ est placé sous la responsabilité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

**Art. 2 :** Le Comité National, organe chargé de piloter l'ensemble de la stratégie Nationale REDD+ en République Centrafricaine, a pour missions de :

- définir la politique nationale REDD+ et garantir sa mise en œuvre ;
- approuver le plan de travail des Comités Inter Préfectoraux et de la Coordination Technique REDD+ ;
- assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD+ ;
- mettre en place des stratégies de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD+ ;
- arbitrer d'éventuels conflits au sein des Coordinations Inter Préfectorales CIP REDD+ et entre CIP et la Coordination Technique.

### **TITRE II : DU COMITE NATIONAL REDD+**

**Art. 3 :** Le Comité National REDD + composé de vingt six (26) membres délégués par les parties prenantes comprend :

- Président : le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- 1<sup>er</sup> Vice-président : le Ministre en charge de l'Environnement ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : un Représentant de la Société Civile ;
- Rapporteur : le Coordonnateur Technique REDD+.

Membres :

- le Ministre en charge des eaux et Forêts ;
- le Ministre en charge de la Coopération ;

- le Ministre en charge des Finances ;
- le Ministre en charge de l'Agriculture ;
- le Ministre en charge de l'Urbanisme ;
- le Ministre en Charge du Tourisme ;
- un représentant de l'Université de Bangui ;
- le Président de la Commission en charge de l'Environnement à l'Assemblée Nationale ;
- le Président du Conseil Economique et Social ;
- le Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains ;
- le Président du Groupement des Agriculteurs ;
- le Président du Groupement des Artisans Miniers ;
- deux (02) Représentants du secteur privé œuvrant dans l'exploitation forestière ;
- deux (02) Représentants des Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'environnement ;
- quatre (04) Représentants des peuples autochtones dont deux (02) Pygmées Aka et deux (02) M'bororo ;
- une Représentante de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA).

**Art. 4 :** Le Comité National peut faire appel à tout autre département ministériel, institution nationale ou internationale impliqués dans le processus REDD+ dans l'exécution de son mandat.

**Art. 5 :** Le Comité National élabore et adopte son Règlement Intérieur. Il se réunit semestriellement en session ordinaire et en session extraordinaire si besoin, sur convocation de son président ou à la demande des 2/3 de ses membres.

**Art. 6 :** Pour la mise en œuvre du processus REDD+, le Comité National dispose de :

- trois (03) Comités inter préfectoraux REDD+, en abrégé CIP.REDD+ ;
- une (1) coordination technique, en abrégé CT. REDD+.

#### **Section 1 : DES COMITES INTER PREFECTORAUX REDD+ :**

**Art. 7 :** Les Comités Inter Préfectoraux REDD+, organes de facilitation du processus REDD + au niveau déconcentré, ont pour missions de :

- faciliter la mise en œuvre des décisions du Comité National REDD+ et du processus REDD+ au niveau de leur préfecture ;
- dresser un rapport semestriel à la Coordination Technique ;
- communiquer au CT REDD+ des propositions issues de leurs zones ;
- formuler des propositions au Comité National REDD+ ;
- dresser des rapports annuels d'activités à la Coordination Technique REDD+.



<b>Art. 8 :</b>	Les Comités inter préfectoraux REDD+ sont au nombre de trois (03) à savoir :
	- le Comité Inter Préfectoral REDD+ Nord qui comprend cinq (05) préfectures avec un effectif de 45 membres ;
	- le Comité Inter Préfectoral REDD+ Sud-Ouest regroupant six (06) préfectures avec un effectif de 54 membres ;
	- le Comité Inter Préfectoral REDD+ Sud-Est regroupant cinq (05) préfectures avec un effectif de 45 membres.
<b>Art. 9 :</b>	Chaque équipe préfectorale est composée de neuf (9) membres ainsi qu'il suit :
	- le préfet ;
	- le directeur régional en charge des Eaux et Forêts ;
	- le directeur régional en charge de l'Agriculture ;
	- l'inspecteur préfectoral en charge de l'Environnement ;
	- un représentant du Patronat ;
	- un représentant des Organisations Non Gouvernementales environnementales locales reconnues ;
	- un représentant des Peuples Autochtones ;
	- un représentant des Groupements d'Agriculteurs ;
	- un représentant des Groupements des Eleveurs.
<b>Art. 10 :</b>	Le Comité inter préfectoral REDD+ peut faire appel à toute personne ressource en cas de besoin.
<b>Art. 11 :</b>	Les Membres du comité préfectoral REDD+ de chaque préfecture sont tenus d'organiser des séances de restitution des travaux tenus lors de la réunion de CIP REDD+ aux parties prenantes locales afin de recueillir leurs avis.
<b>Art. 12 :</b>	Les Comités inter préfectoral REDD+ sont présidés par le Préfet de La localité où se tient la réunion. Les réunions se déroulent semestriellement de manière rotative dans chacune des préfectures du CIPRDD+.
	Les Directeurs Régionaux en charge des eaux et forêts de l'agriculture et de l'élevage ainsi que l'inspecteur de l'environnement de la préfecture hôte sont rapporteurs.
<b>Art. 13 :</b>	Un Arrêté conjoint des Ministres en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts fixe les attributions, la composition et le fonctionnement des Comité inter préfectoraux.

## Section 2 : DE LA COORDINATION TECHNIQUE REDD+

**Art. 14 :** La coordination Technique REDD+, organe de mise en œuvre du processus REDD+ en République Centrafricaine a pour missions de :

- élaborer et soumettre les propositions d'activités à l'approbation du Comité National REDD+ ;
- planifier la mise en œuvre des décisions du Comité National REDD+ ;
- Faire exécuter par les structures publiques ou privées les décisions et orientations du Comité National REDD+ ;
- Faire valider par le Comité National REDD+ les projets d'investissement soumis par des tiers ;
- assurer la gestion du processus REDD+ en République Centrafricaine ;
- formuler des propositions au Ministre en charge de l'Environnement ;
- assurer la mobilisation des Experts nationaux et internationaux ;
- assurer le Secrétariat Technique du Comité National REDD+ ;
- élaborer et diffuser les rapports techniques et financiers du processus REDD+ ainsi que son rapport d'activité.

**Art.15 :** La Coordination Technique REDD+, dirigée par un Coordinateur Technique comprend :

- un Secrétariat Technique Permanent ;
- cinq (5) Groupes Thématiques.

Elle assure la gestion administrative REDD+ en République Centrafricaine.

**Art. 16 :** Le Secrétariat Technique Permanent assure la gestion administrative de la Coordination Technique REDD+.

**Art. 17 :** la Coordination Technique est assistée de :

- un Expert national chargé du suivi et de coordination des activités des comités inter préfectoraux ;
- un conseiller technique expatrié ;
- un ou une assistant ( e ) .

**Art.18 :** Chaque groupe thématique comprend deux experts consultants nationaux impliqués dans l'élaboration du document de préparation à la REDD+.



**Art. 19 :** Les groupes thématiques interviennent dans les domaines suivants :

- Information, Education et Communication ;
- Juridique et Foncier ;
- modélisation et Niveau de référence,
- évaluation Socio-environnementale ;
- mesure, Notification et Vérification.

**Art. 20 :** La Coordination Technique REDD+ est placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Environnement.

**Art. 21 :** Le Coordonnateur Technique est le Point Focal du processus REDD+ en République Centrafricaine.

**Art. 22 :** Les membres de la Coordination Technique sont désignés parmi les cadres nationaux et nommés par un Arrêté du Ministre en charge de l'Environnement.

### TITRE III : DES DISPOSITIONS FINALES

**Art. 23 :** Les membres du Comité National REDD+, du Comité Inter Préfectoral REDD+ et de la Coordination Technique REDD+ bénéficient d'une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé dans le document de préparation à la REDD+.

**Art. 24 :** Les frais de réunions de CN REDD+, CIP REDD+ et de CT REDD+ sont inscrits dans le document de préparation à la REDD+.

**Art. 25 :** Des Arrêtés conjoints des Ministres en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts fixent les modalités d'application du présent Décret.

**Art. 26 :** le Ministre de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent Décret.

**Art. 27 :** Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Fait à Bangui, le 08 NOV 2011



**LE GENERAL D'ARMEE,  
François BOZIZE**

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'ÉCOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

CONVENTION CADRE DES NATIONS  
UNIES SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES (CCNUCC)

N° 01 /MEE/DIRCAB/CCNUCC-



République Centrafricaine  
*Unité - Dignité - Travail*

Bangui, le 06 FEV 2012

## ARRETE

### PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COORDINATION TECHNIQUE REDD+ SOUS LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- Vu La Constitution du 27 Décembre 2004 ;
- Vu La Loi Constitutionnelle n°10.005 du 11 mai 2010, modifiant et complétant certaines dispositions de la Constitution du 27 décembre 2004 ;
- Vu La Loi N° 94.020 du 31 décembre 1995, portant ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- Vu La Loi N° 08.004 du 01 janvier 2008, portant ratification du Protocole de Kyoto relatif à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- Vu La Loi N° 07.018 du 27 décembre 2007, portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;
- Vu La Loi N° 08. 022 du 17 octobre 2008, portant Code Forestier de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret N° 11.032 du 18 Avril 2011, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 11.034 du 22 Avril 2011, portant nomination des Membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N° 09.239 du 27 Août 2009, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie et fixant les Attributions du Ministre.
- Vu Le Décret N°11.287 du 8 novembre 2011, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National chargé de la mise en œuvre du Processus de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts en abrégé REDD+ en République Centrafricaine.

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE  
L'ÉCOLOGIE,**

**ARRETE**



**Art. 1<sup>er</sup> :** Sont désignés membre de la Coordination Technique REDD+ (CT-REDD+) de la République Centrafricaine les personnalités dont les noms suivent :

**1. Le Secrétariat Technique Permanent**

- **Coordonnateur national : Mr. Igor TOLA KOGADOU**
- **Expert national chargé du suivi et de la coordination des activités des comités inter préfectoraux : Mr. Yves YALIBANDA**

**2. Les Groupes Thématiques**

**A. Information, Education et Communication (IEC) :**

1. **Mr Mba Limbingo NGAKEU**
2. **Mr. Bob Félicien KONZI SARAMBO**

**B. Juridique et foncier**

1. **Mr Jérôme LAVOU**
2. **Mr Gilbert MOLEKPO**

**C. Evaluation socio-environnementale**

1. **Mlle Blandine P. GAHORO-DEHALI**
2. **Mr Gustave DOUNGOUBE**

**D. Modélisation et niveau de référence**

1. **Mr Aristide OUESSEBANGA**
2. **Mr Didier KOZZONGADA**
3. **Mr Alban Gildas GOUENDO TESSOUA**

**E. Mesure, notification et vérification (MNV)**

1. **Mr Julien KONGBO**
2. **Mr Gildas SOULE**
3. **Mr Bachir ADAM**

**Art. 2 :** La mission de la CT-REDD+ est de mettre en œuvre les activités visées dans le document de préparation, sous le CN-REDD+. Elle élabore et soumet pour approbation ses propositions d'activités et transmet pour avis ses rapports d'activités au CN REDD+. La CT-REDD+ sert d'interface courroie de transmission entre les différents organes.

**Art. 3 :** Les Groupes Thématiques « modélisation » et « monitoring de notification et de vérification » travaillent en collaboration avec les Ministères, les Institutions et Structures à caractère scientifique, économique et sociale dont les compétences pourraient aider à la mise en place d'un système de suivi et de vérification efficace du couvert forestier en RCA.

- Art. 4 :** les Groupes thématiques se réunissent mensuellement et produisent des procès-verbaux pour chacune de leur réunion qui sont adressés au Coordonnateur National.
- Art. 5 :** Les membres de la Coordination Technique REDD+ bénéficient d'une indemnité forfaitaire fixée dans le budget de R-PP suivant les dispositions finales du décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National REDD+.
- Les frais de réunions de la CT- REDD+ sont inscrits dans le budget REDD+.
- Art. 6 :** Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 06 FEV 2012

Le MINISTRE  
François NAOUEYAMA -

**Ampliations**

- Intéressés.....14
- PNUD.....1
- FAO.....1
- AFD.....1
- FCPF.....1
- UN REDD.....1
- Classement.....1





Le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement

*Cabinet*

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
Unité – Dignité – Travail

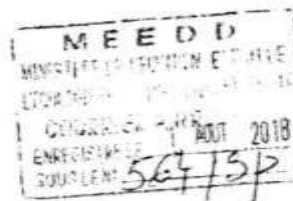
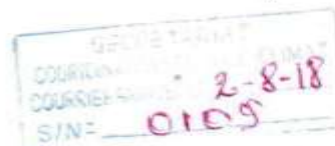
Bangui, le 20 JUL 2018

ARRETE 016

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL REDD+  
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu La Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu La Loi n°94.020 du 31 décembre 1995, autorisant la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- Vu La Loi n°07.018 du 27 décembre 2007, portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;
- Vu La Loi n°08.004 du 1<sup>er</sup> janvier 2008, autorisant la ratification du Protocole de Kyoto relatif à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- Vu La Loi n°08.022 du 17 octobre 2008, portant Code Forestier de la République Centrafricaine ;
- Vu La Loi n°017.013 du 1<sup>er</sup> avril 2017, autorisant la ratification de l'Accord de Paris ;
- Vu Le Décret n°11.287 du 08 novembre 2011, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National chargé de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, de gestion durable des forêts, de conservation et d'accroissement des stocks de carbone ;
- Vu Le Décret n°16.218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;





- Vu** Le Décret n°160.221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n°17.324 du 12 septembre 2017, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n°16.365 du 28 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu** Le Décret n°17.042 du 25 janvier 2017, portant organisation et fonctionnement de la Coordination Nationale Climat de la République Centrafricaine.

**SUR RAPPORT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article 3 du décret n°11.287 du 08 novembre 2011, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National chargé de la mise en œuvre du processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, de gestion durable des forêts, de conservation et d'accroissement des stocks de carbone, les Responsables des Ministères et Institutions ainsi que les Représentants des Structures et Organisations cités ci-après sont nommés Membres du Comité National REDD+ de la République Centrafricaine.

Il s'agit de :

- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Monsieur le Ministre en charge de l'Environnement ;
- Monsieur le Ministre en charge des Eaux et Forêts ;
- Monsieur le Ministre en charge de la Coopération ;
- Monsieur le Ministre en charge des Finances ;
- Monsieur le Ministre en charge de l'Agriculture ;
- Monsieur le Ministre en charge de l'Urbanisme ;
- Monsieur le Ministre en charge du Tourisme ;



- Monsieur le Recteur de l'Université de Bangui ;
- Monsieur le Président de la Commission Production, Ressources Naturelles et Environnement à l'Assemblée Nationale ;
- Monsieur le Président du Conseil Economique et Social ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) ;
- Monsieur le Président du Groupement des Agriculteurs ;
- Monsieur le Président du Groupement des Artisans Miniers ;
- Monsieur le Directeur Général de la Société d'Exploitation Forestière en Centrafrique (SEFCA) ;
- Monsieur le Directeur Général de la Société Industrie Forestière de Batalimo ;
- Madame la Présidente de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) ;
- Monsieur **Igor Gildas TOLA KOGADOU**, Coordonnateur Technique REDD+ ;
- Monsieur **Yves YALIBANDA**, Expert National chargé du Suivi et de la Coordination des Activités des Comités Inter-Préfectoraux REDD+ ;
- Monsieur **Maxime Thierry DONGBADA-TAMBANO**, Directeur en charge d'Atténuation des Changement Climatiques et de REDD+ ;
- Monsieur **Parfait ZOGA**, Coordonnateur de la plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE) ;
- Monsieur **Florentin Bienvenu KEMANDA YOGO**, Responsable de la Commission REDD+ de la Plateforme GDRNE ;
- Monsieur **Simon Pierre EKONDO MINDOU**, Représentant des Peuples Autochtones Ba Aka ;
- Monsieur **Michel MBOYA**, Représentant des Peuples Autochtones Ba Aka ;





- Monsieur **Ahamadou Sabi MANDJO**, Représentant des Peuples Autochtones Mbororo ;
- Monsieur **Atta MODIBO**, Représentant des Peuples Autochtones Mbororo.

**Art. 2 :** Le Bureau du Comité National REDD+ est composé ainsi qu'il suit :

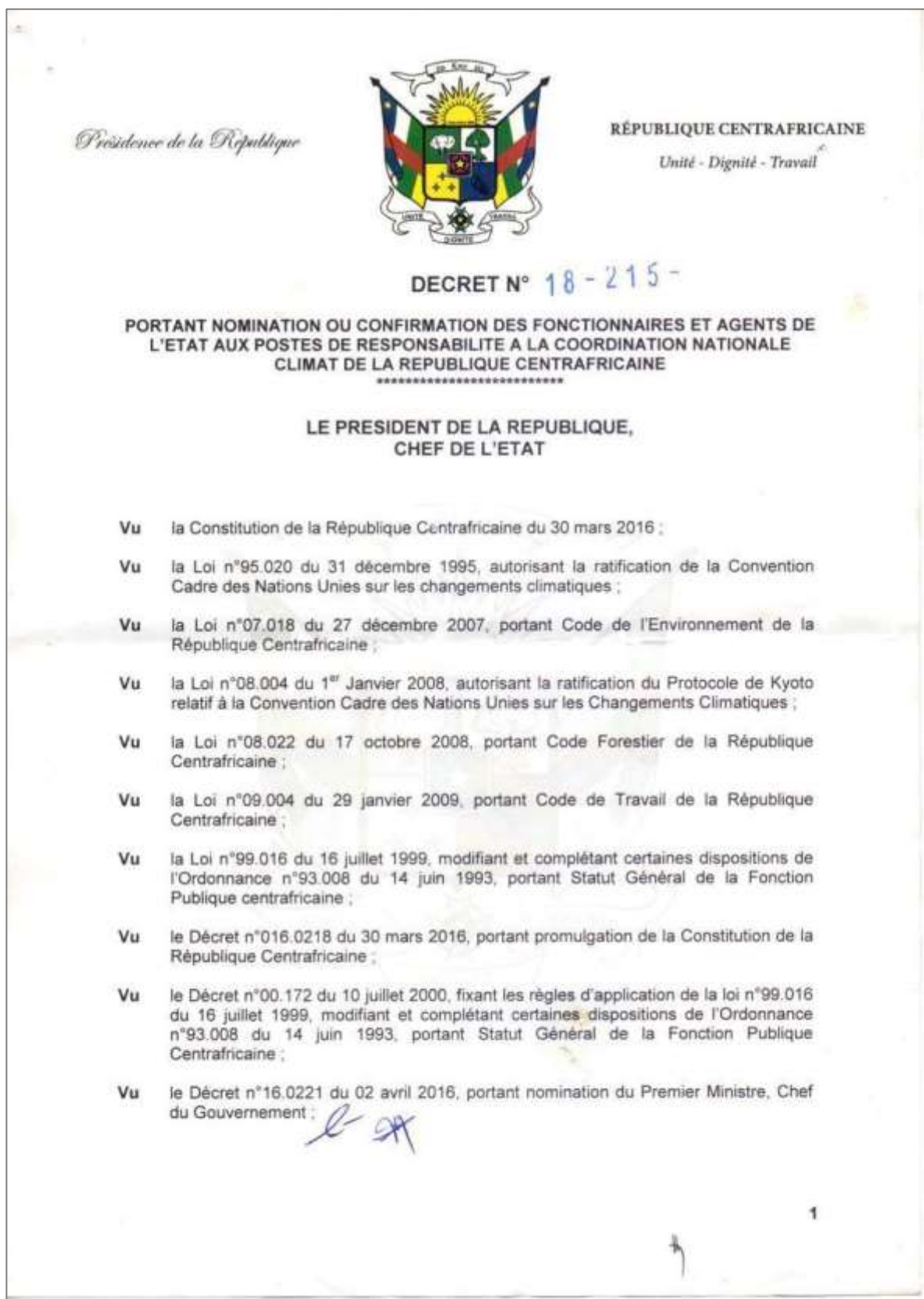
- **Président :** Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- **1<sup>er</sup> Vice-président :** Monsieur le Ministre en charge de l'Environnement ;
- **2<sup>ème</sup> Vice-président :** Monsieur le Coordonnateur de la plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE) ;
- **Rapporteur :** Monsieur **Igor Gildas TOLA KOGADOU**, Coordonnateur Technique REDD+ ;
- **Rapporteur adjoint :** Monsieur **Maxime Thierry DONGBADA-TAMBANO**, Directeur en charge d'Atténuation des Changement Climatiques et de REDD+.

**Art. 3 :** Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 20 JUIL 2018.

 Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Simplicie Mathieu SARANDJI





- Vu** le Décret n°17.324 du 12 septembre 2017, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement et ses modificatifs subséquents ;
- Vu** le Décret n°18.084 du 10 avril 2018, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et fixant les attributions du Ministre.

**SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,**

**DECRETE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : Sont nommés ou confirmés aux postes de responsabilité à la Coordination Nationale Climat de la République Centrafricaine, les Fonctionnaires et Agents de l'Etat dont les noms suivent :

**1- COORDINATION NATIONALE CLIMAT**

- Coordonnateur, Expert National :  
Monsieur **TOLA KOGADOU Igor Gildas**, Administrateur Civil ;
- Chargé d'Etudes en matière de Mobilisation de Fonds Innovants liés aux Changements Climatiques, Directeur :  
Monsieur **Michel DIMBELE KOMBE**, Ingénieur Hydraulique ;
- Chargé d'Etudes en matière d'Atténuation des Changements Climatiques, et de la REDD+, Directeur :  
Monsieur **David Melchisédech YANGBONDO**, Environnementaliste ;
- Chargé d'Etudes en matière d'Adaptation aux Changements Climatiques, Directrice :  
Madame **AMADOU née SIDI Mariam**, Administrateur Civil Adjoint.

**2- SERVICE DU SECRETARIAT PARTICULIER**

- Chef de Service :  
Madame **Angèle AGBEDO-YANDO**, Administrateur Civil Adjoint.

3- Unité de Gestion Fiduciaire

- Directrice Administrative et Financière :  
Madame FIO-NGAINDIRO née GONOPORO Huguette, Inspecteur Trésor ;
- Spécialiste en Passation des Marchés :  
Madame Laura Annette KIBA-IYA, Contrôleur Principal des Finances ;
- Gestionnaire-Comptable, Chef de Service :  
Monsieur **DOLLE DOBIA Omer Alban**, Gestionnaire.

**Art. 2 :** Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel

Fait à Bangui, le **17 AOUT 2018**

Le Ministre de l'Environnement  
et du Développement Durable



**Thierry KAMACH**

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement



**Simplicie Mathieu SARANDJI**

Le Président de la République, Chef de l'Etat



**Professeur Faustin Archange TOUADERA**



## 7.2 Annexe 2 : Liste des parties prenantes ciblées pour les consultations dans le cadre du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA, de l'EES et du CGES (Source : EES/CGES et CNI, 2019) – Principaux ateliers et consultations tenues pour la préparation à la REDD+

<b>Gouvernement et secteur privé</b>	
<b>Agriculture / élevage</b>	
<b>Gouvernement</b>	
<b>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</b>	<b>MADR</b>
Direction des études, de la planification, de suivi-évaluation et des statistiques agricoles	
Agence Centrafricaine de Développement Agricole	ACDA
Office de Réglementation de la Commercialisation et du Contrôle du Conditionnement des Produits Agricoles	ORCCPA
Institut Centrafricain de Recherche Agronomique	ICRA
Chambre d'agriculture, d'élevage, des eaux et forêts, de chasse, pêche et du tourisme	CAEEFCPT
<b>Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale</b>	<b>MESA</b>
Direction générale de l'élevage et des industries animales	
Agence Nationale de Développement de l'Élevage	ANDE
Société d'Etat de Gestion des Abattoirs	SEGA
<b>Secteur privé</b>	
Centrafricaine des palmiers	CENTRAP ALM
Geocoton	
Palme d'Or	
Société Nouvelle Huilerie Savonnerie Centrafricaine	S.N. HUSACA
Sucrierie de Centrafrique	SUCAF
<b>Forêt / énergie</b>	
<b>Gouvernement</b>	
<b>Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche</b>	<b>MEFCP</b>
Direction des inventaires et aménagements forestiers	
Direction des exploitations et industries forestières	
Direction du Centre des données forestières	
Direction de la faune et des aires protégées	
Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières	
Coordination Nationale de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale	
Fonds de Développement Forestier	
Observatoire économique de la filière bois en République Centrafricaine	
<b>Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques</b>	<b>MDERH</b>
Direction du Développement de l'Énergie	
<b>Secteur privé</b>	
Syndicat des exploitants forestiers	
Centraboïs	
Industrie Forestière de Batalimo	IFB
Sinfocam	
Société Centrafricaine de Déroulage	
Société de Transformation de Bois en Centrafrique	
Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine	
Société Forestière de la Kadéï	





THANRY Centrafrique	
Timberland Ind.	
VICWOOD CentrAfrique	VICA
<b>Mines et hydrocarbures</b>	
<b>Gouvernement</b>	
<b>Ministère des Mines et de la Géologie</b>	<b>MMG</b>
Direction des mines	
Direction de la recherche minière et du cadastre minier	
Direction du pétrole	
Centre National de Données de Bangui	CNDB
Bureau d'Évaluation de Contrôle d'Or et de Diamant	BECDOR
Comptoir des minéraux et gemmes	COMIGE M
Office de recherche géologique et d'exploitation minière	ORGEM
Secrétariat de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives	ITIE
Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley	
Unité Spéciale Antifraude	USAF
<b>Secteur privé</b>	
Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique	UNCMC A
HW LEPO	
Tech Mining	
<b>Finance</b>	
<b>Gouvernement</b>	
<b>Ministre des Finances et du Budget</b>	<b>MFB</b>
Direction de l'Enregistrement, de la Curatelle, du Timbre, de la Conservation foncière et des Domaines	
Cellule de Suivi des Réformes Economiques et Financières	CSREF
<b>Secteur privé</b>	
Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de Centrafrique	APECCA
Banque des Etats d'Afrique Centrale	BEAC
Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce	BSIC
Commercial Bank Centrafrique	CBCA
Crédit mutuel de Centrafrique	CMCA
Société financière africaine de crédit	SOFIA Crédit
Crédit Populaire de Centrafrique	CPC
Express Union	
<b>Transversal</b>	
<b>Gouvernement</b>	
<b>Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération</b>	<b>MEPC</b>
Direction Coordination et Suivi sectoriel	
Direction de l'Economie	
Direction des Politiques Economiques	
Direction générale de l'Administration, de la Planification Régionale et du Suivi des Pôles de Développement	DGAPRS PD
<b>Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement</b>	<b>MATDD</b>
Direction de la Décentralisation et du Développement Local	DDL
<b>Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant</b>	<b>MPFFPE</b>
Direction de la Promotion et de la Sauvegarde de la Famille	
<b>Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation technologique</b>	<b>MRSIT</b>
Direction de cabinet	
<b>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</b>	<b>MEDD</b>
Direction Générale de l'Environnement	



Coordination Nationale Climat	CNC
Point Focal de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique	
Point Focal de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	
<b>Ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique</b>	<b>MISP</b>
Mairie de Bangui	
<b>Ministère de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Habitat</b>	<b>MUVH</b>
Direction Générale de l'Aménagement du Territoire	
<b>Ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme</b>	<b>MACT</b>
Direction du tourisme	
<b>Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel</b>	<b>MPMEASI</b>
Direction de cabinet	
<b>Ministère des Travaux Publics et de l'Entretien Routier</b>	<b>MTPER</b>
Direction de la Protection de l'Environnement Routier	
Direction des études et de la programmation	
Direction des travaux publics	
Direction du suivi, investissement, évaluation et prospective	
<b>Ministère du Commerce et de l'Industrie</b>	<b>MCI</b>
Direction de cabinet	
<b>Primature</b>	
Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires	CMCAA
Haut-Commissariat à la Décentralisation et à la Régionalisation	
Secrétariat permanent du plan national de relèvement de consolidation de la paix	RCPCA
<b>Secteur privé</b>	
Collectif des Petites et Moyennes Entreprises de Centrafrique	CPMEC
Groupe Interprofessionnel de Centrafrique	GICA
Union Nationale du Patronat de Centrafrique	UNPC
<b>Bailleurs et agences des Nations Unies</b>	
<b>Bailleurs / Fonds / Ambassades</b>	
Agence Française de Développement	AFD
Ambassade de France	
Banque Africaine de Développement	BAD
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	BADEA
Banque Mondiale	BM
Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (Federal Institute for Geosciences and Natural Resources)	BGR
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale allemande pour le développement)	GIZ
Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)	KfW
Représentant du Fonds Monétaire International	FMI
Union Européenne	UE
United States Agency for International Development	USAID
Fonds International de Développement Agricole	FIDA
<b>Agences des Nations Unies</b>	
Food and Agriculture Organization	FAO
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique	MINUSCA
Programme Alimentaire Mondial	PAM
Programme des Nations Unies pour le Développement	PNUD
<b>ONG et société civile</b>	
<b>ONG Internationale</b>	
<b>Environnemental</b>	
African Parks Network	APN
Wildlife Conservation Society	WCS
World Wildlife Fund	WWF





<b>Humanitaire</b>	
Comité Consultatif des ONG	CCO
ACTED	
Action Contre la Faim	ACF
Cooperazione Internazionale	COOPI
Danish Refugee Council	DRC
Première Urgence Internationale	
Triangle Génération humanitaire	
Welthungerhilfe	WHH
<b>Société civile</b>	
<b>Autres organisations de la société civile</b>	
Conseil Inter-ONG de Centrafrique	CIONGCA
Concertation Nationale des Organisations Paysannes de Centrafrique	CNOP-CAF
Fédération nationale des éleveurs centrafricains	FNEC
Association des Femmes Centrafricaines Ingénieurs du Développement Rural	AFCIDR
Calebasse	
ECHELLE	
<b>Plateforme de la société civile centrafricaine pour la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement</b>	
Association Centrafricaine des Professionnels en Evaluation Environnementale	ACAPEE
Association des Pasteurs pour le Développement Economique et Social	APDES
Association Droit et Développement des Peuples Autochtones de Centrafrique	ADPAC
Centre de Recherche et d'Appui au Développement	CRAD
Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable	CIEDD
Comité de Développement Intégré des Communautés	CODICOM
Femme Forêt Développement	FFD
Groupement des Agriculteurs pour la Lutte contre la Désertification et la Pauvreté	GALDP
Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée	MEFP
Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature	OCDN
Organisation Centrafricaine pour le Développement Rural	OCDR
<b>Autres partenaires</b>	
<b>Recherche</b>	
<b>Université de Bangui</b>	
Laboratoire d'économie rurale et de sécurité alimentaire	LE RSA
Laboratoire de Climatologie, de Cartographie et d'Études Géographiques	LACCEG
Laboratoire des Sciences Biologiques et Agronomiques pour le Développement	LASBAD
Institut Supérieur de Développement Rural	ISDR
<b>Autres instituts de recherche</b>	
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	CIRAD



Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA  
Fonds de préparation du FCPF



Composante ou Sous-composante du R-PP / Objet	Dates	Lieu	Source de financement
<i>Composante 1 : Organiser et consulter</i>			
<i>Sous-Composante 1a : Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation</i>			
Mise en place du CN REDD+	20 juillet 2018	Bangui	Don FCPF
Mise en place du CIP REDD+ Sud-Ouest	02 au 09 avril 2019	Bouar – Berberati – Nola – Mbaïki – Bimbo	Don FCPF
Mise en place du CIP REDD+ Sud-Est	21 au 26 septembre 2018	Sibut – Bambari	Don FCPF
Réunion des Groupes thématiques de la CT REDD+	02 Juin 2017 23 mai 2018 18 mai 2018 27 aout 2018 20 février 2019 04 octobre 2019 Novembre 2019 Décembre 2019	Bangui	Don FCPF
<i>Composante 2 : Préparer la stratégie REDD+</i>			
<i>Sous-Composante 2a : Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt</i>			
Consultations des parties prenantes réalisées pour "Etude des facteurs de déboisement et de la dégradation des forêts en République Centrafricaine – Rôle de l'exploitation forestière industrielle" : 1 scieur artisanal ; 2 OSC (GDRNE et CIED) ; WRI ; 5 concessionnaires forestier (SINFOCAM, Centra bois, IFB, STBC, Rougier) ; 9 institutions publiques (dont MADR, MEDD, MEFCP) ; 24 villages et campements du Sud de la RCA	Septembre 2016	Massif forestier Sud-Ouest RCA	COMIFAC (Projet Régional REDD+)
Consultations des communautés locales dans 5 villages pour l'étude "Compréhension des droits d'usage et du foncier dans le Sud-Ouest – Oppositions entre droits formels et droits coutumiers"	Juin 2018	Périphérie de Bangui et Préfecture Lobaye	AFD (PDRSO)
Enquêtes menées auprès des acteurs de la filière bois artisanal (producteurs, transporteurs, commerçants, consommateurs) pour l'étude "Etat des lieux de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine – Quantification des flux et caractérisation de la filière"	Janvier 2019	Périphérie de Bangui	AFD (PDRSO)



## Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA Fonds de préparation du FCPF



Composante ou Sous-composante du R-PP / Objet	Dates	Lieu	Source de financement
Enquêtes menées auprès des acteurs de la filière bois-énergie (producteurs, transporteurs, commerçants, consommateurs) pour l'étude "Etat des lieux de l'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Bangui (RCA) – Quantification des flux et caractérisation des filières"	Janvier 2019	Périphérie de Bangui	AFD (PDRSO)
Consultations des parties prenantes réalisées aux différentes étapes de l'élaboration du CNI REDD+ 2020-2025 de la RCA auprès de 224 personnes réparties ainsi : 36% Gouvernement ; 14% ONG/Société civile ; 13% bailleurs de fonds ; 13% secteur privé ; 13% projets ; 8% établissements publics ; 6% autres	Avril à Octobre 2019	National	CAFI
Atelier de lancement de l'étude de faisabilité pour l'installation d'une centrale biomasse de 5 MW en RCA réunissant 16 représentants des Ministères techniques et organes institutionnels REDD+ en RCA ; 1 représentant du GDRNE (OSC) ; 4 membres du secteur privé ; 8 représentants des principaux bailleurs de fonds en RCA (Banque Mondiale, AFD, UE, etc.) et le PDRSO	Mars 2020	Bangui	Don FCPF
<b>Sous-Composante 2b : Options stratégiques REDD+</b>			
Consultations des parties prenantes (Ministères techniques, organes institutionnels REDD+ en RCA, secteur privé, bailleurs de fonds, partenaires techniques, ONG et OSC) réalisées pour les 10 études de la Stratégie Nationale REDD+	2019 et 2020	National	Don FCPF
<b>Sous-Composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP</b>			
Atelier de démarrage et premier atelier de consultation relatifs à l'élaboration de l'EESS et du CGES réunissant 42 représentants des Ministères techniques et organes institutionnels REDD+ en RCA ; 6 représentant des ONG et OSC ; 1 représentant de la Banque Mondiale et 5 autres représentants de différentes parties prenantes (projets, etc.)	Octobre 2019	Bangui	Don FCPF
Consultations des référents et groupes de parties prenantes pour l'élaboration de l'EESS et CGES. Les parties prenantes du Tableau précédent de cette Annexe 2 sont ciblées.	Septembre et Octobre 2019, complété en Janvier 2020	National	Don FCPF
<b>Composante 3 : Développer un niveau de référence</b>			
Atelier de restitution du rapport préliminaire sur les méthodes et les données pour produire le Niveau d'Emission de Référence des Forêts (Cf. portée du NERF)	Janvier 2020	Bangui	Don FCPF
<b>Composante 4 : Elaborer un système de suivi</b>			
<b>Sous-Composante 4a : Emissions et absoptions</b>			



Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA  
Fonds de préparation du FCPF



Composante ou Sous-composante du R-PP / Objet	Dates	Lieu	Source de financement
Atelier de restitution du rapport préliminaire sur le MNV et la définition de la forêt (Cf. système SNSF/MNV)	Mars 2020	Bangui	Don FCPF



### 7.3 Annexe 3 : Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2020 et Etats des dépenses au 31/03/2020

Catégories de dépenses	Budget don du Fonds FCPF (FCFA)	Dépenses (2017-2019)	Reliquats	Budget Prévisionnel 2020	Dépenses (2017-1er Trim. 2020)	A utiliser d'ici 31/12/2020
<b>Agence fiduciaire, sous-traitance UC-PFTT</b>	<b>50 000</b>	<b>20 757</b>	<b>29 243</b>	<b>0</b>	<b>20 757</b>	<b>0</b>
Contrat expert senior et junior : Information, Education et Communication (IEC)	100 000	0	43 900	0	67 406	-1 106
Contrat expert senior et junior : Juridique et foncier		0		0		
Contrat expert senior et junior : Evaluation socio-environnementale		0		0		
Contrat expert senior et junior : Modélisation et niveau de référence		0		0		
Contrat expert senior et junior : Mesure, Notification et Vérification (MNV)		0		0		
Contrat à mi-temps d'un logisticien au niveau de la CT REDD+		0		0		
Contrat d'un secrétaire à la CT REDD+		16 500		3000		
Contrat de deux chauffeurs à la CT REDD+		19 800		3600		
Contrat de deux agents d'entretien à la CT REDD+		9 900		1800		
Contrat de deux gardiens à la CT REDD+		9 900		1800		
Contrat Assistant Comptable	0	0	0	0	0	
Acquisition de 2 véhicules de type 4x4 pour la CT-REDD+	120 000	110 460	9 540	0	110 460	0



Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA  
Fonds de préparation du FCPF



Catégories de dépenses	Budget don du Fonds FCPF (FCFA)	Dépenses (2017-2019)	Reliquats	Budget Prévisionnel 2020	Dépenses (2017-1er Trim. 2020)	A utiliser d'ici 31/12/2020
Acquisition de mobiliers de bureau pour la CT-REDD+	30 000	23 842	6 158	0	23 842	0
Acquisition de fourniture de bureau et divers de la CT-REDD+	25 000	11 627	13 373	13 333	15 327	9 634
Acquisition de matériels informatiques pour la CT-REDD+	40 000	39 748	252	250	39 748	250
Acquisition de 1 Générateur/Groupe électrogène et 3 climatiseurs pour la CT-REDD+	16 667	15 167	1 500	0	15 167	0
Fourniture produits et matériel d'entretien pour la CT-REDD+	4 000	4 673	-673	0	5 690	-1 016
Loyer de bureau de la CT-REDD+	60 000	53 333	6 667	10 000	59 800	3 533
Entretien et réparation des véhicules de la CT-REDD+	30 000	7 907	22 093	6 667	8 642	5 932
Connexion internet pour la CT-REDD+	12 000	8 083	3 917	4 000	11 933	150
Eau et électricité pour la CT-REDD+	15 000	1 953	13 047	1 667	2 069	1 550
Fourniture de bons valeurs en carburant pour la CT-REDD+	60 000	62 636	-2 636	12 500	68 386	6 750
Assurance des véhicules, visite technique et vignette pour la CT-REDD+	20 000	7 486	12 514	4 167	9 583	2 070
Frais bancaires	0	2 672	-2 672	1 333	3 728	277
Fourniture de bons valeurs crédit téléphone pour les membres de la CT-REDD+	70 000	35 792	34 208	6 000	38 717	3 075
Acquisition ponctuel divers réunions y compris réunions de la CT-REDD et CN-REDD+	15 000	2 564	12 436	6 667	3 581	5 650





Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA  
Fonds de préparation du FCPF



Catégories de dépenses	Budget don du Fonds FCPF (FCFA)	Dépenses (2017-2019)	Reliquats	Budget Prévisionnel 2020	Dépenses (2017-1er Trim. 2020)	A utiliser d'ici 31/12/2020
Préparer des projets d'Arrêtés et effectuer des missions de mise en place des Comités Inter-Préfectoraux (CIP) avec le Ministre en charge de l'Environnement	25 000	26 900	-1 900	0	26 900	0
Organiser des réunions du CT REDD+	3 334	4 231	-897	0	4 231	0
Organiser des Réunions de la CN-REDD	10 000	0	10 000	10 000	0	10 000
Organiser des réunions des Comités Inter-Préfectoraux (CIP)	6 700	0	6 700	6 667	2 115	4 552
Recrutement des consultants pour l'unité fiduciaire CT-REDD / Responsable Administratif et financier	28 800	0	28 800	0	0	0
Recrutement des consultants pour l'unité fiduciaire CT-REDD / Comptable	19 200	16 667	2 533	10 000	16 667	10 000
Recrutement des consultants pour l'unité fiduciaire CT-REDD / Spécialiste Passation de Marché	22 800	1 167	21 633	0	1 167	0
Recrutement d'un bureau d'étude pour le développement du Registre REDD+	90 000	0	90 000	0	0	0
Recrutement d'un consultant individuel pour la production du Rapport d'avancement à mi-parcours du don du Fonds de préparation du FCPF	20 000	0	20 000	0	0	0
Recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation des audits comptables	20 000	6 397	13 603	8 333	6 397	8 333
Formation des agents de la CT REDD+	10 000	0	10 000	0	0	0
Recrutement cabinet formation des Techniciens et assistants financiers	20 000	0	20 000	0	0	0
Ateliers et séminaires de formations	80 000	31 410	48 590	0	31 410	0
<b>Total Sous-composante 1.1 : Appui aux organes institutionnels de la REDD+</b>	<b>973 501</b>	<b>530 815</b>	<b>442 686</b>	<b>111 783</b>	<b>572 964</b>	<b>69 634</b>



## Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA Fonds de préparation du FCPF



Catégories de dépenses	Budget don du Fonds FCPF (FCFA)	Dépenses (2017-2019)	Reliquats	Budget Prévisionnel 2020	Dépenses (2017-1er Trim. 2020)	A utiliser d'ici 31/12/2020
Organiser un atelier de renforcement des capacités ou de remis à niveau de la société civile en matière de REDD+	16 667	5 490	11 177	10 000	5 490	10 000
Recrutement d'une organisation pour la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités pour la société civile	150 000	0	150 000	50 000	0	50 000
Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du plan de communication et Consultation avec les membres de la Plateforme Société civile : - Peuples autochtones - Membres du CN-REDD+ et CT-REDD+	10 000	3 400	6 600	0	3 400	0
Organiser la diffusion des émissions à travers la radio/télévision	13 333	0	13 333	13 333	0	13 333
Recrutement des comédiens pour la production d'un documentaire sur la REDD+	10 000	1 667	8 333	8 333	1 667	8 333
Organiser une campagne de sensibilisation dans les zones forestières de la RCA	33 333	0	33 333	33 333	0	33 333
Production de supports de communication (kits, pagnes, agenda, sketches et théâtre)	83 333	32 500	50 833	25 000	32 500	25 000
<b>Total Sous-composante 1.2 : Appui au processus de consultation et de participation</b>	<b>316 667</b>	<b>43 056</b>	<b>273 610</b>	<b>140 000</b>	<b>43 056</b>	<b>140 000</b>
<b>Total Sous-composante 1.3 : Appui au développement d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Composante 1 : Dispositions institutionnelles pour la préparation à la REDD+</b>	<b>1 290 167</b>	<b>573 871</b>	<b>716 297</b>	<b>251 783</b>	<b>616 020</b>	<b>209 634</b>
Activités d'élaboration de la stratégie nationale REDD+	600 000	147 328	452 672	243 543	147 328	243 543



Rapport d'Avancement à mi-parcours – RCA  
Fonds de préparation du FCPF



Catégories de dépenses	Budget don du Fonds FCPF (FCFA)	Dépenses (2017-2019)	Reliquats	Budget Prévisionnel 2020	Dépenses (2017-1er Trim. 2020)	A utiliser d'ici 31/12/2020
Autres études contribuant à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ (Faisabilité pour l'installation d'une centrale biomasse)	400 000	0	400 000	108 333	1 642	106 692
<b>Total Sous-composante 2.1 : Analyse des options stratégiques REDD+ en lien avec les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts</b>	<b>1 000 000</b>	<b>147 328</b>	<b>852 672</b>	<b>351 876</b>	<b>148 970</b>	<b>350 235</b>
Activités pour l'élaboration de l'EESS et du CGES	400 000	33 430	366 570	300 868	33 430	300 868
Recrutement d'un consultant Individuel pour le développement d'un Mécanisme de partage des avantages et bénéfices issus de la REDD+	30 000	0	30 000	0	0	0
<b>Total Sous-composante 2.2 : Développement de l'EESS et du CGES adapté à la REDD+</b>	<b>430 000</b>	<b>33 430</b>	<b>396 570</b>	<b>300 868</b>	<b>33 430</b>	<b>300 868</b>
Bureau d'étude pour l'appui à l'élaboration du scénario de référence (NERF) et la mise en œuvre du MNV	800 000	0	800 000	668 180	228 929	439 251
Atelier de formation et mission de collecte et traitement des données d'inventaire pour une période de 2.5 mois dans le cadre du NERF/MRV	0	0	0	241 667	0	241 667
<b>Total Sous-composante 2.3 : Appui au développement du NERF à l'échelle nationale</b>	<b>800 000</b>	<b>0</b>	<b>800 000</b>	<b>909 846</b>	<b>228 929</b>	<b>680 918</b>
<b>Total Composante 2 : Appui à la préparation de la Stratégie Nationale REDD+</b>	<b>2 230 000</b>	<b>180 758</b>	<b>2 049 242</b>	<b>1 562 591</b>	<b>411 328</b>	<b>1 332 020</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3 570 167</b>	<b>775 386</b>	<b>2 794 781</b>	<b>1 814 374</b>	<b>1 048 106</b>	<b>1 541 654</b>



#### 7.4 Annexe 4 : Sources de financement existantes ou envisagées pour la mise en œuvre de la REDD+ pour la période 2020-2025 (Source : CNI, 2019)

Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
<b>Nationale</b>						
<b>FORET</b>						
Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV)- FLEGT en République centrafricaine	N/A	6.7	UE	MEFCP	National	Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT ( <i>Forest Law Enforcement Governance and Trade</i> ) en République Centrafricaine pour améliorer la gouvernance forestière et s'assurer que le bois importé dans l'UE remplit toutes les exigences réglementaires.
Programme d'Amélioration de la Gestion durable des Ressources Naturelles en République Centrafricaine (PAGRNC)	Non défini (projet)	Non défini (projet)	BAD	MEFCP	National	<u>Axe 1 : Appui institutionnel</u> Cet axe comporte toutes les activités qui visent à renforcer les capacités humaines, techniques, financières et matérielles du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche <u>Axe 2 : Mise en œuvre des politiques, stratégies, plans de gestion et plans d'action</u> Des plans de gestion, plans d'action, différentes stratégies et politiques développés avec l'appui des partenaires au développement sont de véritables outils de gestion des ressources naturelles <u>Axe 3 : Inventaire national multi ressources</u>



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Restauration des forêts et des paysages en soutien à la résilience des paysages et des moyens de subsistance en République centrafricaine	2018-2022	14,5 (16,3 M US\$)	FEM / LDCF / SCCF (5,96 M US\$ soit 5,3 M €) MDDEFCP (via AFD / FFEM et CAFI) (5 M US\$ soit 4,45 M €) Banque Mondiale (4,8 M US\$ soit 4,27 M €) FAO (0,6 M US\$ soit 0,53 M €)	FAO / MEFCP	National	<p><u>Composante 1 - Élaboration et intégration des politiques</u> : combler les lacunes en matière de connaissances ; améliorer les politiques et mesures nationales, en termes d'aménagement du territoire (élaboration d'un schéma pilote d'aménagement du Sud-Ouest), d'énergie (amélioration du plan d'approvisionnement en bois énergie de Bangui), de foresterie (projet de politique forestière), biodiversité (plan d'action national sur la biodiversité) 2,4 M US\$ soit 2,1 M €</p> <p><u>Composante 2 - Mise en œuvre des programmes de restauration et des initiatives complémentaires</u> : réalisée dans cinq sites pilotes dans le Sud-Ouest, ciblant des terres abandonnées considérées improductives 8,7 M US\$ soit 7,8 M €</p> <p><u>Composante 3 - Institutions, Finance et Passage à l'échelle</u> : évaluation approfondie des besoins en renforcement des capacités en termes de RFP, d'agroécologie, d'AGR ; soutien aux centres de recherche en charge de l'agriculture et de la foresterie ; soutien à des études visant à accroître le financement privé / public de la RFP 4,2 M US\$ soit 3,7 M €</p> <p><u>Composante 4 - Connaissances, partenariats, suivi et évaluation</u> : soutien à l'élaboration d'un guide technique de bonnes pratiques en matière de RFP, organisation de «journées techniques de la RFP» rassemblant les décideurs politiques et les praticiens, élaboration et diffusion de documents de formation sur la RFP 730 000 US\$ soit 650 000 €</p>



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Appui à la relance du processus APV en République Centrafricaine	2017-2020	N/A	UE	MEFCP	National	Elaboration d'un site internet Elaboration d'une base de données de production en ligne Connexion internet et dotation de matériel des postes frontaliers
Renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de l'APV	N/A (durée de 18 mois)	0,21 (0,24 M US\$)	UE-FAO APV-FLEGT et WWF-NL	WWF	National	Gestion durable des forêts de production/Appui à la mise en œuvre de l'APV
<b>TRANSVERSAL</b>						
Projet de Développement Régional dans le Sud-Ouest (PDRSO)	2015-2020	6.5	AFD-FFEM	MEFCP	Massif du Sud-ouest (préfectures de la Lobaye et de la Sangha-Mbaere)	<p><u>Composante 1 - "Appui au développement local"</u> : Renforcer les capacités des 10 communes forestières à travers la constitution du plan de développement</p> <p><u>Composante 2 - "Forêt - Appui à l'AGDRF"</u> : Appui au MEFCP et à l'AGDRF</p> <p><u>Composante 3 - "Décliner et mettre en oeuvre au niveau régional la stratégie nationale REDD+"</u> : Elaboration d'une stratégie régionale de la région forestière du sud-ouest REDD+ en cohérence avec la stratégie nationale REDD+ (<i>Etude concernant la mise en place d'itinéraires techniques pilotes pour améliorer la gestion de la ressource en bois-énergie - 25 000 €, Formation de charbonniers - 70 000 €, Mise en place de plantations agroforestières - 100 000 €</i>)</p> <p><u>Composante 4 - "Renforcer les capacités des acteurs locaux via des activités d'étude, de formation et de communication"</u> : études de faisabilité pour la mise en place d'unités de cogénération &amp; sur le transport fluvial sur barges des sciages en RCA</p>





Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
<i>Suite du Projet de Développement Régional dans le Sud-Ouest (PDRSO)</i>	Non défini (projet)	Non défini (projet)	AFD-FFEM	MEFCP	Massif du Sud-ouest (préfectures de la Lobaye et de la Sangha-Mbaere)	Continuité avec les Composantes 2 et 3 du PDRSO
Projet de gouvernance des ressources naturelles (PGRN)	2018-2023	8,9 (10 M US\$)	Banque Mondiale	Ministère de Finances, MEFCP	Lobaye, Sangha-Mbaéré et Mambéré-Kadéï	<p><u>Composante 1 - Appui institutionnel</u> : Renforcer le cadre fiscal et la gouvernance du secteur forestier <i>1,26 M US\$ soit 1,12 M €</i></p> <p><u>Composante 2 - Développement local</u> : Soutenir les communes forestières dans la planification et le financement d'activités prioritaires de développement <i>2,42 M US\$ soit 2,15 M €</i></p> <p><u>Composante 3 – Assistance technique</u> : Améliorer les politiques du secteur minier et la gouvernance institutionnelle <i>1,81 M US\$ soit 1,61 M €</i></p> <p><u>Composante 4 – Développement local</u> : Formalisation du secteur minier artisanal <i>1,98 M US\$ soit 1,76 M €</i></p> <p><u>Composante 5 - Gestion du projet</u>, <i>2,22 M US\$ soit 1,98 M €</i> - Préparation du projet Avance pour l'élaboration des instruments de garanties <i>0,30 M US\$ soit 0,27 M €</i></p>



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Gestion intégrée des ressources naturelles de la forêt de Ngotto et du Parc National de Mbaéré-Bodingué <i>Extension au projet PRGN</i>	2020-2023	6,8 (7,61 M USD)	FEM	MEFCP	Forêt de Ngotto et du Parc National de Mbaéré-Bodingué	<b>Appui aux composantes 1 et 2 du PGRN</b> <b>Composante 1 : Appui institutionnel (Forêt)</b> Activités additionnelles : gestion des AP (2,67 M US\$) et gestion participative des RN (1,52 M US\$) <b>Composante 2 - Développement local : développement d'AGR (3,06 M US\$)</b> <b>Composante 5 - Gestion du projet (0,36 M US\$)</b>
Projet Nord-Est RCA	Non défini (projet)	15	AFD	ONG internationales	Bamingui-Bangoran & Vakaga	Programme d'appui au développement intégré des préfectures de la zone Bamingui-Bangoran & Vakaga
<b>ENERGIE</b>						
Plan d'Action pour l'accès à l'énergie durable et pour le climat (PAAEDC)	2018-2021	1	UE	Ville de Bangui	Bangui et ses environs (100 km)	Objectif: quantifier la demande en énergie domestique à Bangui, évaluer le cadre stratégique, économique et financier ainsi que juridique du secteur de l'énergie en Centrafrique, identifier les ressources et technologies d'énergie renouvelable à valoriser ainsi que les projets et programmes en cours ou planifiés et enfin prioriser les potentialités et opportunités d'amélioration de l'offre énergétique domestique à Bangui
<b>Aménagement du territoire</b>						
Programme gouvernance d'appui au redéploiement et à la modernisation de l'action publique	2020 - 2025	25	AFD	Comité de coordination de la stratégie RESA/Primature + MATDDL	Ensemble des 7 préfectures de l'ouest + Nord-Est (pilote ?)	N/A



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Kiri Ngo na Kodro	2018-2021	4	Fonds Bêkou	CRS AEGIS World vision Plateforme religieuse	Préfectures de Nana-Mambéré, Mambéré Kadei et Sangha Mbaéré à l'Ouest de la RCA et la Partie transfrontalière Est du Cameroun	Développement intégré local et renforcement des collectivités
Etude prospective et développement local	N/A	1,34 (1,5 M US\$)	BAD	N/A	N/A	N/A
Étude du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Ville de Bangui (SDAUVB)	N/A	2.89	BAD (1 M US\$ soit 0,89 M €) UE (2 M €)	N/A	N/A	N/A
<b>AGRICULTURE</b>						



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Projet d'appui au développement des chaînes de valeur dans les savanes (PADECAS)	2019-2024	11 (12,34 M US\$)	BAD	AGDR, ANDE, ICRA	Lobaye, Ombella-Mpoko, Bangui et Bozoum	<p><u>Composante A - Développement des filières végétales et animales</u> : Production de semences améliorées, Approvisionnement en intrants et outillages agricoles, Amélioration des itinéraires techniques de production, Développement marchés locaux et organisation des circuits de commercialisation, Pistes de désenclavement des zones de production, Infrastructures socioéconomiques d'appui aux chaînes de valeurs, etc. <i>6,79 M US\$ soit 6,04 M €</i></p> <p><u>Composante B : Appui institutionnel et de la Gouvernance et Renforcement des capacités</u> : Renforcement des capacités filières, Renforcement des capacités des partenaires : ICRA et ses stations (CRPR de Bouko et stations de Bakere et Bolé), ACDA, Chambre d'agriculture etc. <i>4,32 M US\$ soit 3,84 M €</i></p>
Facilitation de la mise en œuvre du processus TFA2020/APOI en RCA	N/A (durée de 2,5 ans)	0,2 (0,23 M US\$)	DFID via PROFORE ST	WWF	National	Facilitation de la mise en œuvre du processus TFA2020/APOI en RCA
Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS)	2018-2024	25,8 (29 M US\$)	FIDA	MADR - MESA	Ombella-Mpoko, Nana-Mambéré, Ouham Pendé	Renforcement du cadre de développement socio-économique et relance de la production végétale et animale par des approches adaptées au changement climatique



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Projet d'appui à la relance de l'agriculture et au développement de l'agriculture commerciale (PRADAC)	2019-2024	22,25 (25 M US\$)	Banque Mondiale (Don IDA)	Non défini (projet)	Ouham, Ouham-Pendé, Bamingui Bangoran-Vakaga, et Bangui péri-urbaine	<p><u>Composante 1 - Développement d'Infrastructures productives et de compétences pour l'entrepreneuriat agricole et rural</u> : Appuyer le financement d'investissements productifs communautaires, Appuyer le développement de l'entrepreneuriat agricole et rural et le lien au marché <i>10 M US\$ soit 8,9 M €</i></p> <p><u>Composante 2 - Amélioration de l'Infrastructure Publique et de l'Environnement pour l'Agrobusiness</u> : Accompagner la relance du secteur agricole et la promotion de l'agrobusiness à travers la résolution des défis liés à l'infrastructure et au climat des affaires, Appui à des réformes réglementaires pour soutenir la relance du secteur agricole (notamment Mise en conformité de la loi sur les sociétés coopératives par rapport à l'Acte uniforme OHADA et Appui à l'adoption du foncier agro-pastoral) <i>10 M US\$ soit 8,9 M €</i></p> <p><u>Composante 3 : Appui Institutionnel aux Services Publics et Gestion du Projet</u> : Amélioration des services de statistiques agricoles et de planification, Renforcement des services de R/D pour l'accès à du matériel génétique amélioré (recherche agricole, filière semencière) <i>5 M US\$ soit 4,45 M €</i></p>



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Résilience rurale et création d'emplois	2018-2020	18 €	UE (fonds Békou)	ONG internationales et/ou centrafricaines, PAM (programme P4P)		<u>Composante 1 : Renforcement des capacités centrales et des services décentralisés et des services décentralisés</u> 3,6 M € <u>Composante 2 : Appui multidimensionnel aux producteurs de base agricoles, agropastoraux et pastoraux</u> 14 M €
<b>FINANCE</b>						
Programme de relance économique et d'autonomisation des acteurs économiques centrafricains (RELECO)	2018-2020	11 €	UE (fonds Békou)	DRC, Mercy Corps, ACTED, IRAM	National	<u>Composante 1 : Accompagnement et appui/conseil des porteurs de projets</u> 7,5 M € <u>Composante 2 : Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des parties prenantes du secteur de la microfinance (EMF, APEMF, CNMF et Direction MF) : Projet d'Appui au Renforcement du Secteur de la Microfinance (PASM)</u> 3,2 M €
Amélioration du climat des affaires et relance économique	2020-?	Non défini (projet)	UE	MADR	National	Mise en place d'un système de garantie reposant sur des mesures d'atténuation des risques
Projet Droits de Propriété et Artisanat Minier (DPAM)	2018-2023	8,7 (9,8 M US\$)	USAID	Tetra Tech	5 zones vertes délimités par le processus de Kimberley ainsi que les zones jaunes	Promouvoir des chaînes d'approvisionnement légales et responsables et renforcer la cohésion sociale dans les zones minières, en se concentrant principalement sur les diamants puis sur l'or Aider le gouvernement de la RCA à améliorer le respect du Processus de Kimberley et à régler le problème des "diamants de conflits"





Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
<b>MINES</b>						
Projet d'assistance dans les secteurs minier et pétrolier	N/A	0,45 (0,5 M US\$)	BAD / FASJ (Facilité africaine de soutien juridique)	NA	NA	Assistance aux autorités centrafricaines pour réviser les contrats/permis miniers, et élaborer des politiques minières et pétrolières répondant aux standards internationaux, par le renforcement des capacités institutionnelles des structures publiques impliquées dans la gestion des ressources minières et pétrolières (Ministères, Assemblée nationale, etc.)
<b>Régional</b>						
Voix des Citoyens pour le changement : observation forestière dans le Bassin du Congo (CV4C)	2017-2020	Total : 6,5 Part RCA : 0,6	UE (80%), WRI et l'Université de Wolverhampton	CIEDD	Cameroun, RDC, République du Congo, Gabon, RCA	Renforcer la contribution des Acteurs Non Etatiques (ANE) – Organisations de la Société Civile (OSC), Populations Autochtones (PA) et communautés locales – à l'amélioration de la gouvernance forestière et à la gestion durable des forêts dans 5 pays du Bassin du Congo.
Paysage Tri-national de la "Sangha (TNS)-plus"	N/A (durée de 5 ans)	Part RCA : 7,48 (8,4 M US\$)	FEM 7	WWF	Paysage du Tri-National de la Sangha	Gestion durable des forêts de conservation



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Projet I yeke oko (Projet d'appui au développement des territoires impactés par les déplacements de populations en RCA et au Cameroun)	2019-2023	Total : 12 Part RCA : environ 50% mais difficile à évaluer car actions transfrontalières	AFD	Croix Rouge, IRAM, Norwegian Refugee Council	RCA (Mambéré Kadei) Cameroun (Kadey)	<p><u>Composante 1 - Cohésion sociale</u> : Renforcement de la gouvernance locale à travers des actions des renforcements des capacités des Autorités locales et un renforcement des mécanismes de concertation et de planification locale</p> <p><u>Composante 2 - Renforcement des mécanismes de gestion des espaces, de la connaissance/application des droits</u> : cartographie des communes, élaboration de convention locale de gestion des espaces agro-pastoraux, et leurs mises en œuvre (aménagement agro-pasto, renforcement de capacités des acteurs...) et formation sur les droits agro-pastoraux</p> <p><u>Composante 3 - Développement économique et formation/insertion des jeunes ruraux</u> : élaboration de stratégies communales de développement économique, appui au développement des filières prioritaires, développement d'un parcours de formation pour les jeunes, appui à leurs installation.</p>
Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF)	2012-2017 (PPECF I) 2017-2022 (PPECF II)	N/A	KfW	N/A	Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC	<p>Empêcher la perte de certificats chez les entreprises déjà certifiées</p> <p>Soutenir le processus de certification tierce partie (c'est à dire vérifiée par des audits annuels), notamment, par la reconnaissance des certificats privés tel que prévue au point 3.3 du Journal officiel l'Union européenne (L92/177) prévoyant la délivrance de licences FLEGT aux entreprises certifiées FSC®, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un double contrôle de légalité</p>



Initiative	Calendrier	Montant (M€)	Bailleurs	Institutions responsables mise en œuvre	Localisation	Descriptif du projet en lien (avec si possible montant/composante)
Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles d'Afrique centrale (ECOFAC VI)	2017-2022	Total : 65 Part RCA : N/A	UE (PIR 11e FED)	N/A	Cameroun, RDC, République du Congo, Gabon, RCA, Tchad, Sao Tomé & Principe	<p><u>Composante 1 - Gestion durable des aires protégées et les zones périphériques</u> : Coordination des activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes, Développement de systèmes de gestion efficaces des aires protégées, Association des populations riveraines à la gestion intégrée des ressources naturelles</p> <p><u>Composante 2 - Appui sous régional</u> : Renforcement des structures de gestion des aires protégées et de leur staff, Echange et capitalisation des expériences et connaissances au niveau territorial, national et régional</p>
Projet CoNGOs	2019-2020	0,15 (part RCA)	DFID	MEFCP, MEFP, IEED, Rainforest Foundation UK	en RCA: Sud-Est	Appui à l'ONG Maison de la Femme et l'Enfant Pygmée pour l'attribution de la FC de Bangassou (structuration et organisation des demandeurs, inventaire multi-ressources, plan de gestion, demande d'attribution FC)



## 7.5 Annexe 5 : Différentes réunions organisées par la CT-REDD+ (Réunion des Groupes thématiques de la CT REDD+) et les parties prenantes

**MINISTERE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE CABINET**

\*\*\*\*\*

**COORDINATION  
TECHNIQUE REDD**

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_/MEDD/DIRCAB/CT-  
REDD



**République Centrafricaine**

Unité - Dignité - Travail

\*\*\*\*\*

### RAPPORT

**De l'Atelier de Restitution de l'analyse et de la situation de Départ  
MRV et de la définition de la forêt**

**12 Mars 2020**

**Bangui**



## 1. Introduction

Jeudi, le 12 Mars 2020 à 09 heures 35 minutes, s'est tenu au stade 20 000 places, dans la salle de réunion en face du Cabinet du Ministre en charge de Sport, l'atelier de Restitution de l'analyse et de la situation de Départ MRV et de la définition de la forêt, placé sous la Présidence du Docteur **Chantal Laure DJEBEBE NDGIUIM**, Conseillère, Chargé de la Gouvernance des Ressources Naturelles et de Développement Durable à la Primature.

**Etaient présentes**, quarante-cinq (45) personnalités, relevant de la Primature, des Département Ministériels, des Partenaires au Développement et de la Société Civile dont la liste est jointe au présent Rapport (Liste de présence en annexe).

## 2. Objectif de l'atelier

L'objectif général de cet atelier est d'assister la Coordination Nationale Climat (CNC) dans l'établissement d'une première version du Niveau d'Emission de Référence Forestier (NERF) national pour la soumission à la Convention Cadre de Nations Unies sur le Changements Climatiques (CCNUCC).

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Présenter le contenu général du rapport MNV ;
- Présenter les achèvements des travaux sur la stratégie REDD+,
- Valider la définition de la forêt
- Discuter des exigences en matière de mesure et de rapportage des émissions dues à la déforestation.
- Discuter de l'ancrage institutionnel du système MNV

## 3. De la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été ponctuée par le discours de Mr **Rubens NAMBAI**, Représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Directeur de Cabinet dudit Ministère. Avant de commencer ses propos, il tient tout d'abord à remercier les participants qui sont venus des différents sectoriels. Il a rappelé que Ces travaux sont accompagnés par des efforts pour créer un système de Mesure, Notification et Vérification (MNV). Et ce système



aura pour principale fonction d'estimer les émissions de gaz à effet de serre causées par la déforestation et la dégradation des forêts.

Il a ajouté que le MNV pourra également optimiser l'utilisation des ressources forestières. Ces travaux devraient bien s'aligner avec les travaux en cours d'élaboration sur la stratégie REDD+. Il a réitéré son propos que votre présence ici s'avère nécessaire pour examiner le fruit du travail produit par une équipe de consultants nationaux et internationaux sur l'analyse de la situation de départ MRV et la définition de la forêt.

Il a invité les participants à contribuer efficacement en vue de l'enrichissement de ce document de la restitution. Sur ce, il a déclaré ouvert l'atelier.

Après ce discours, la séance a été suspendue pour une photo de famille

#### **4. Du déroulement des travaux**

A la reprise des travaux les participants se sont tour à tour présentés avant la mise en place du bureau de l'atelier qui est composé comme suit :

- Présidente : Docteur **Chantal Laure DJEBEBE NDGIUIM**, Conseillère, Chargé de la Gouvernance des Ressources Naturelles et de Développement Durable à la Primature ;
- Premier Rapporteur : Mr **Johnny KOSH KOMBA** stagiaires a la Coordination National Climat
- Deuxième Rapporteur : Mr **Odilon GBIPPA**, stagiaires a la Coordination National Climat ;

#### **Session 1 : brève présentation du projet**

La première présentation a été fait par Mr **Gildas Igor TOLA KOGADOU**, Coordonnateur National Climat. Celui-ci a présenté les objectifs des MNV et la mise en œuvre de la REDD+. Il a également parlé de la pertinence de l'élaboration du scénario de Référence et Conception de la Mesure, Notification et Vérification (MNV) de la République Centrafricaine » en s'appuyant sur le terme pourquoi MRV qui n'est d'autre l'outil d'estimation des émissions de gaz à effets de serre causées par la déforestation liée à la dégradation des forêts et qui pourra permettre de l'optimiser l'utilisation des ressources forestières.



## **Session 2 : présentation des travaux sur la stratégie REDD+**

La deuxième présentation a été faite par Mr **Jean Jacques MATAMALE**, Coordonnateur du Centre d'Information Environnementale et de Développement Durable (CIEDD). Celui-ci a rappelé l'état d'avancement et plan de finalisation de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ pour la RCA. Il a également parlé sur les trois phases de l'élaboration de la stratégie nationale, plus précisément :

Phase 1 : Phase de démarrage;

Phase 2 : Phase de mise en œuvre;

Phase 3 : Phase de préparation et finalisation des rapports.

Il ressort de cette présentation que dix livrables sont déjà finalisés et il reste juste la compilation pour la soumission de la première version de la stratégie nationale REDD+ au client qui va t'être assurée par la coordination Nationale Climat.

## **Session 3 : présentation sur la mesure, notification et vérification / Système national de surveillance des forêts**

La dernière présentation a été faite par Mr **Martin BURIAN**, Consultant International du bureau d'Etudes « FRMi ». Ce dernier a présenté la mesure, notification, vérification et Système national de surveillance des forêts. Il s'est appesanti sur la définition de la forêt qui va se faire en plénière par les participants en choisissant une seule option parmi les trois citées ci-dessous :

- Option 1 : exclure toutes les plantations
- Option 2 : exclure le palmier à huile qui n'est pas un « arbre » et qui a un objectif de production agricole (cohérent avec la définition de forêt FAO)
- Option 3 : Inclure toutes les plantations avec des facteurs d'émission/absorption spécifiques

Dans ses propos, il fait ressortir la relation entre le MRV et SNSF

Les quelques caractéristiques de SNSF étaient présentées à savoir : Domaines, éléments, fonction, flux d'information. L'importance de mettre en place un comité de pilotage pour l'évaluation et amélioration de SNSF donne fin à sa présentation.





A l'issue de toutes ces présentations, une Discussion fructueuse a été portée sur les fonctions du MNV, son ancrage institutionnel et la définition générale de la forêt.

### 1) Suggestion et conclusion :

Quelques suggestions ont été données à savoir :

- Les documents devaient être envoyés à temps pour faciliter la compréhension des participants.
- Sur la question de la définition de la forêt, les participants n'ont pas pris une décision sur les critères qualitatifs de la définition de la forêt, ainsi la résolution prise a été que (i) le consultant devrait préparer une note technique qui reflète les options et offre une recommandation. (ii) La CNC va circuler la note aux parties prenantes et (iii) ces derniers pourront communiquer leurs décisions à la CNC.

### En conclusion

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de l'atelier a levé les travaux à 13 heures 20minutes.

Fait à Bangui, le 12 Mars 2020

Le 1<sup>er</sup> Rapporteur

Le 2<sup>o</sup> Rapporteur

**Mr Johnny KOSH KOMBA**

**Mr Basile TITO**

**Mr Odilon GBIPPA**



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

DIRECTION DE CABINET  
COORDINATION NATIONALE CLIMAT  
N° \_\_\_\_\_/MEDD/DIR.CAB/CNC.



**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**  
**Unité - Dignité - Travail**

Bangui, le

## RAPPORT DE LA JOURNEE DE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN REPUBLIQUE EN CENTRAFRICAINE

Août 2018



Le vendredi 03 août 2018 s'est tenue dans la salle de Conférence de l'Hôtel Golf Palace au PK 11 dans la Commune de Bégoua (Ombella Mpoko), une journée de Réflexion sur l'Aménagement du Territoire de la République Centrafricaine comme outils essentiel pour le développement intégré, inclusif et durable dans le cadre de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique (CAFI). Cet atelier organisé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Coordination Nationale Climat (CNC) avec l'appui financier de (CAFI), a connu la participation de plusieurs experts venus des différents départements ministériels sectoriels et non sectoriels, l'Assemblée Nationale, la Mairie de Bangui, l'Université de Bangui, la Fédération nationale des Eleveurs de Centrafrique et les organisations internationales et la société civile.

### Objectif de la journée de réflexion

L'objectif de la journée de réflexion consiste à susciter le débat entre les Experts sectoriels identifiés pour impulser et favoriser la co-construction de la démarche de maîtrise et de la sécurisation des espaces forestiers pour garantir la viabilité, durabilité et la prospérité économique de la RCA.

Plus spécifiquement il s'agit de réfléchir sur :

- Comment concilier le développement agricole et la pérennité de la ressource forestière, face aux défis de la sécurité alimentaire ?
- En quoi l'Aménagement du territoire peut-il être un catalyseur de développement durable en RCA ?
- Quelle valeur conférer à la ressource forestière face à la demande croissante d'espaces pour les besoins de développement ?
- La législation suffit-elle pour mettre fin au mitage sectoriel sur le domaine forestier ?
- Quels besoins et outils de l'aménagement du territoire à quelles échelles de la gouvernance territoriale pour orienter l'usage des terres vers une plus grande durabilité.

### Résultats attendus

Aux termes de cette journée de réflexion, les résultats suivants sont attendus :

- ✓ La réflexion sur la législation de l'Aménagement du territoire ainsi que la prise en compte de cette dernière dans le cadre d'investissement National REDD+ de la RCA est effectif ;
- ✓ Une approche commune sur la législation de l'aménagement du territoire est élaborée ;
- ✓ La RCA est dotée d'un Plan d'Aménagement du Territoire

### Déroulement de la journée de réflexion

#### Cérémonie d'ouverture

La Cérémonie d'ouverture a été présidée par **M. Rubens NAMBAÏ**, Chargé de Mission en matière de l'Environnement, représentant le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable empêché.

Après la suspension de la séance a été, une photo de famille a été faite pour la circonstance. A la reprise, le bureau de la journée de réflexion a été mis en place et constitué ainsi qu'il suit :

- Président : **M. Rubens NAMBAÏ**, Chargé de mission au Ministère de l'environnement et du Développement Durable ;



- Facilitateur : **M. Francis NGOMBALA KOLO**, Représentant National de GLOBAL CHALLENGE CORPORATION-RCA
- 1er Rapporteur : **M. Maxime Thierry DONGBADA TANGBANO**, Directeur Chargé d'Etude en matière d'Atténuation à la Coordination Nationale Climat ;
- 2ème Rapporteur : **M. Bertrand Blaise NZANGA**, Directeur, Chargé d'Etude en matière en Mobilisation des Fonds Innovants à la Coordination Nationale Climat ;
- 3ème Rapporteur : **M. Pierre OUANGBAO**, Expert en Evaluation Environnementale

Après l'installation du Présidium, un tour de table a permis la présentation des participants, suivi de l'agenda de l'atelier qui a été adopté sans amendements.

### **Des travaux de la journée de réflexion**

Les travaux de la journée se sont déroulés à travers des présentations et une série de réflexion sur les principales préoccupations ci-dessous, suivi des débats.

- Présentation sur le Concept de l'Aménagement du territoire ;
- Session 1 : Cadrage Général, pourquoi l'Aménagement du territoire est-il clé pour poser les bases d'un développement économique et une utilisation durable des terres ? Quels défis principaux se posent à la RCA dans la conduite réussie d'un aménagement du territoire ;
- Session 2 : Aménagement du territoire au niveau national : les grandes orientations stratégiques, organisation du dialogue et arbitrages entre secteurs pour assurer les bases d'une diversification économique, inclusive et durable ;
- Session 3 : L'Aménagement du Territoire au niveau local : garantir la participation active de tous les acteurs locaux au développement de plans de zonage et gestion local, base des incitations à une gestion durable des ressources naturelles ;
- Session 4 : L'Aménagement du territoire au niveau provincial : le milieu manquant ? Promouvoir la cohésion territoriale vers un développement rural.

### **De la présentation sur l'Aménagement du territoire**

**M. Igor TOLA**, Expert Coordonnateur de la CNC a fait une présentation sur l'AT en tant qu'outils d'un développement Intégré et durable. Avant d'aborder la question de l'AT proprement dit, l'orateur a passé en revue les problèmes que l'augmentation des besoins alimentaires peut engendrer suite à la croissance démographique. Il a relevé que cela entraîne des conséquences en déforestation et de dégradation des forêts liées au développement de l'agriculture. Toutefois, pour inverser cette tendance le mécanisme REDD+ a prévue cinq importantes activités comme solutions idéales, tout en faisant la situation des activités déjà menées par le département en charge de l'Environnement pour quantifier la biomasse qui relate un niveau de dégradation assez important et les actions envisagées sur l'application de loi, avant de chuter sur la question principale qu'est, Comment construire notre propre de AT ?

L'Expert de la Coordination nationale climat a clos son intervention autour des questions suivantes ?

1-Quels est le rôle pour l'AT dans notre pays ?

2- Quels sont les liens de complémentarité entre les autres planifications du développement ?

3-Quels sont les principaux défis ? Comment ne pas en faire un « éléphant blanc » ?



Après un tour de table, plusieurs impressions se sont dégagées sur le concept de l'AT et son importance pour la République Centrafricaine.

Au terme de la session1, Il s'est dégagé les grandes conclusions suivantes :

- ✓ Harmoniser instruments juridiques sectoriels afin d'en faire un texte global;
- ✓ Eviter les clivages sectoriels ;
- ✓ Identifier tous les acteurs dans le processus de planification de l'AT ;
- ✓ Mise en place d'un département autonome en charge de l'Aménagement du territoire ;
- ✓ Prise en compte des investissements liés à l'AT dans le budget national.

Session 2 : Aménagement du territoire : Application de la politique du gouvernement.

Cette session a été présentée par **Mr. NGAÏNDA**, ancien Directeur Général de l'Urbanisme. L'orateur a axé ses interventions sur la situation de l'AT depuis l'époque coloniale à ce jour. Il a passé en revue les différentes politiques d'orientation en matière d'AT le pays depuis l'année 2002 à 2013 et les institutions en charge de sa mise en œuvre réduite dans la plupart des cas à une direction générale. Il faut relever les étapes importantes suivantes :

- ✓ 1946-1953 : Existence des plans de développement ;
- ✓ A l'indépendance en 1960 : La RCA dispose d'un plan de développement qui avait mis en place les Offices Régionaux de Développement (ORD) ;
- ✓ Mise en place de l'Opération Bokassa qui a été bouleversé par le coup d'Etat de 1979 ;
- ✓ KOLINGBA 1981 Comité Militaire de Redressement National (CMRN) : autosuffisance alimentaire avec la création des GIP et des GIR ;
- ✓ PATASSE 1993, sans plan de développement ;
- ✓ BOZIZE : DSRP 1 : Non accomplissement de la mission ;
- ✓ DSRP2 : 2015, échec en 2012 ;
- ✓ Transition : Programme de Relèvement d'Urgence (PURD) ;
- ✓ RCPCA : Octobre 2016

Au terme de cette présentation les questions suivantes ont été soulevées.

- 1- Quel rôle et porté pour l'AT au niveau national ?
- 2- Aménagement du Territoire et financement du développement : Quelles opportunités/défis ?
- 3- Comment organiser le dialogue intersectoriel et multi-acteurs ?

A l'ouverture des discussions, les différents sectoriels ont relevés les points de blocage de l'AT en RCA, il s'agit entre autres de la non capitalisation des acquis de la colonisation, l'absence de Démocratie territoriale, instabilité de la structure de gestion de l'AT, blocage ou conflits intersectoriels, l'inapplication des textes existants et la peur de la décentralisation par certaines autorités, ce en mettant en exergue les potentialités naturelles du pays.

Il a félicité la Coordination Nationale Climat cet initiative combien louable, qui a permis au moins pour la première fois en RCA de débattre de cette question qui est considérée comme tabous.

A l'issu de ces échanges, des recommandations suivantes ont été formulées :

- ✓ **L'intégration et la prise en compte de l'AT dans le Budget de l'Etat ;**



- ✓ **La création d'une structure transversale a logé au niveau de la Primature avec une certaine autonomie ;**
- ✓ **Autonomisation de la Direction de l'AT pour sa stabilité ;**
- ✓ **Développer des projets en faveur de l'AT.**

Lors des échanges l'Expert National de la CNC a rappelé les liens étroits entre certains sectoriels et le changement climatique en l'occurrence l'élevage, car ceci dégagent des méthanes qui produisent des gaz à effet serre.

Il a insisté sur la nécessité de mobiliser les financements pour **l'élaboration d'un plan d'AT de la RCA**. Il a relevé le fait que cette attribution n'incombe pas seulement au Ministère de l'Environnement seul, mais des efforts doivent être déployés par tout le gouvernement afin de mobiliser les financements conséquents et mettre à la disposition des sectoriels concernés afin de développer la politique d'AT.

Il a été proposé que la Coordination Nationale Climat propose une note technique aux différents sectoriels pour leur appréciation avant l'envoi au Secrétariat de CAFI.

Les autres sessions ayant déjà trouvé des réponses dans les deux précédentes, à l'unanimité les experts ont décidé de ne pas y débattre.

#### **La cérémonie de clôture**

Dans ses mots de clôture, le Chargé de Mission en Matière de l'Environnement et Développement Durable a remercié les participants pour leurs contributions combien louables. Toutefois, il rappelle que la CNC prendra en compte toutes les recommandations pour produire un document qui sera désormais soumis à leur appréciation, avant de déclarer clos les travaux de la journée de réflexion sur l'AT en RCA.

### **Les Rapporteurs**



MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE CABINET

\*\*\*\*\*

COORDINATION NATIONALE  
CLIMAT

\*\*\*\*\*

° /MEDD/DIRCAB/CN-/DAF



République Centrafricaine  
Unité - Dignité - Travail

\*\*\*\*\*

## RAPPORT

# Atelier de démarrage de l'EESS/ SESA de la REDD+ en RCA

Bangui 22 Octobre 2019





## Introduction

Les travaux de l'atelier de démarrage de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la REDD+ en RCA se sont déroulés du 22 Octobre 2019, dans la salle de conférence du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, à Bangui. Organisé par la Coordination Nationale Climat (CNC) avec l'appui financier du Groupement AGRECO/CERESE cet atelier Placé sous le patronage du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et du Bureau de la Banque Mondiale en Centrafrique a regroupé une cinquantaine de participants issus des différentes institutions (gouvernementale, privée, recherche et organisations de la Société civile) dont les noms figurent en annexe du rapport..

Les objectifs de cet atelier de démarrage visent à : (i) présenter l'équipe en charge de l'élaboration du SESA, (ii) le cadre National d'Investissement pour la REDD+ (CNI, financement CAFI), et (iii) l'étude stratégique socio-environnementale de la REDD+ (EESS, financement BM).

### 1.1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Rubens NAMBAÏ, Directeur de Cabinet, Représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable en mission et marquée par deux importantes allocutions à savoir celles de la Représentante du Représentant de la Banque Mondiale, suivi du Discours du Directeur de Cabinet du MEDD.

#### **Des mots introductifs de la Représentante du Représentant de la Banque Mondiale**

Prenant la parole, Madame DjeinaIssa Kalidi, représentant la Banque Mondiale à cette cérémonie a remercié l'ensemble des participants qui ont répondu présents à cette invitation et ce, malgré leurs multiples occupations. Elle a ensuite rappelé le contexte et les raisons de la réalisation de cette étude et a souligné l'importance des sauvegardes environnementales et sociales dans le processus de financement des investissements par la Banque Mondiale. Selon elle, les instruments de sauvegardes telle que l'EESS de la REDD+ est indispensable dans la mise en œuvre des projets issus du Cadre National d'Investissement (CNI) financés par la Banque mondiale.

#### **De l'allocution de Monsieur le Directeur de Cabinet du MEDD.**

Monsieur Rubens NAMBAÏ, Directeur de Cabinet, a d'abord présenté les excuses de Son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable pour son absence à cette cérémonie d'ouverture pour des raisons de travail à l'étranger. Il a ensuite adressé ses félicitations aux participants pour leur présence massive à cet atelier et les a exhorté

à examiner minutieusement les risques et les différentes options d'atténuation préconisés dans le CNI afin d'aboutir à des propositions objectives.



**Photo de la cérémonie d'ouverture**

Sur proposition du Directeur de Cabinet, un Bureau de l'atelier a été mise en place et approuvé par la plénière, composé ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur Jean Jacques Urbain MATAMALET, société civile ;
- **Vice-président** : Madame Mariam SIDI née Mariam AMOUDOU, CNC ;
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : Monsieur Salomon DJOKOBE-DIT-BAYOUANG, CNC ;
- 2<sup>ème</sup> Rapporteur : Monsieur Serge-Maxime KOLIKA, Groupement AGRECO/CERESE

La séance a été suspendue.

**1.2 Déroulement de l'atelier**

- A la reprise des travaux, les présentations sur power point ont été animées par Monsieur Marc Rodriguez de Groupement AGRECO/CERESE

La première présentation était axée sur la nuance à établir entre **l'Étude Stratégique proprement dite** axée des risques induits par les options des Politiques, des Lois Stratégiques et



Programmes d'Investissements et une réflexion sur les mitigations, les bénéfices et les cobénéfices et les Cadres de Gestion applicables aux projets mis en œuvre dans le cadre des programmes d'investissements (ou en dehors) dont :

- le **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)** : scénario sans analyse juridique, seuils et indicateurs de déclenchement des études, types d'études requises selon les risques, Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du Projet ;
- les **Cadres de Gestion Spécifiques** notamment : Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Cadre de Gestion des Pestes et Pesticides (CGPP) et Cadre Fonctionnel (CF) pour les aires protégées).

La seconde présentation portait sur la matière de l'Étude Environnementale et Sociale Stratégique.

L'objectif de cette mission est d'évaluer les considérations environnementales et sociales à intégrer dans les options stratégiques de la REDD+, les plans et programmes qui en découleront lors de leur élaboration, approbation et actualisation.

Une liste non exhaustive des risques et les mesures de mitigations préconisées du CNI a été déroulée pour préparer les participants à les analyser pendant les travaux de groupe de la seconde journée. Il ressort des échanges et débats qui ont suivi les préoccupations suivantes :

- La prise en compte dans l'EESS des nationaux en vigueur et éventuellement instruments internationaux ratifiés par la République Centrafricaine telles que la convention 169, la convention de KAMPALA, les conventions cadres des nations unies sur le changement climatique, etc. ;
- L'élargissement des zones du CNI pour couvrir tout le territoire national ;
- L'implication et appui de l'INTERPOL dans la criminalité forestière concernant les coupes illicites de bois ;
- Les moyens de mise en œuvre des mesures garantissant les risques qui vont entravés la mise en œuvre des activités de la REDD+.

La troisième présentation portait sur la Méthodologie de l'EESS qui est basée sur les approches suivantes : (i) **participative**, (ii) **inclusive**, (iii) **entretiens individuels et de groupe**, (iv) **ateliers d'étape**, (v) **ateliers de validation**.

Le Chef de mission du groupement a précisé que toutes les parties prenantes institutionnelles (nationales et locales) ou non sont et seront impliquées, tout en prenant en compte les peuples



autochtones et les femmes. Trois étapes clés ont été déclinées notamment : (i) des ateliers et entretiens à Bangui et en province, ii) des scénarios sans projets, iii) la préparation des cadres de gestion.

Les participants sont invités à télécharger la documentation du CNI sur le lien : <http://urlgo.fr>

Quelques préoccupations exprimées par les participants sur la méthodologie concernent entre autres :

- la non couverture de l'ensemble du pays par l'étude du CNI qui pourrait ignorer certaines réalités locales, notamment les peuples autochtones peuhls de savanes ;
- le choix des zones retenues pour les ateliers provinciaux de l'EESS qui se focalise sur les zones du CNI.

Sur cette dernière préoccupation, le Groupement AGRECO/CERESE a retenu les zones suivant les types d'écosystème et les groupes d'intérêt des peuples autochtones (pygmées et peuhls).

La quatrième présentation qui est animée par Monsieur Simplicie KOZO de l'organisation des peuples autochtone, porte sur *la mission d'information et de sensibilisation des populations autochtones et locales par le REPALCA sur la REDD+*.

Cette présentation se résume sur : la structure, la vision et les missions de REPALCA. Le présentateur a aussi souligné l'importance de la forêt dans la vie des peuples autochtones qui entretiennent un lien de forte dépendance avec les écosystèmes forestiers et savaniens (pâturage).

il ressort des débats les préoccupations suivantes :

- la participation effective des peuples autochtones aux différentes réunions dans le cadre de l'EESS et une différence doit être faite entre les Peuhls autochtones et les transhumants étrangers ;
- la transhumance transfrontalière doit être intégrée pour la sécurisation des peuhls autochtones ;
- la mise en place d'un organe d'interface entre les peuples autochtones et les Institutions en vue de faire un recensement et la cartographie.

La cinquième présentation animée par Marc Rodriguez portait sur la matrice des risques et mesures d'atténuation de la mise en œuvre de CNI REDD+ de la République Centrafricaine.



Dans cette matrice, les risques sont réparties en cinq (05) catégories: (i) les risques politiques, (ii) les risques de gouvernance, (iii) les risques techniques et organisationnels, (iv) les risques socio-environnementaux et (v) les risques macro-économiques et financiers.

Cinq (05) groupes de travail ont été mis en place et répartis en fonction des cinq (05) catégories des risques.

### **Mot de clôture**

Le mot de clôture a été prononcé par le président de la séance Monsieur Jean Jacques Urbain MATAMALET qui a remercié tous les participants qui ont bien voulu honorer cette activité par leur présence et leur participation effective.

Fait à Bangui, le 22 Octobre 2019

Les rapporteurs

Salomon DJOKOBE-DIT-BAYOUANG

Serge-Maxime KOLIKA



**MINISTERE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE CABINET**

\*\*\*\*\*

**COORDINATION NATIONALE**

**CLIMAT**

\*\*\*\*\*

° /MEDD/DIRCAB/CN-/DAF



**République Centrafricaine**

Unité - Dignité - Travail

\*\*\*\*\*

## RAPPORT

# Atelier de l'Étude Stratégique Socio- Environnementale REDD+ en RCA

Bangui du 23 au 24 Octobre 2019



## Introduction

Les travaux de l'atelier de l'organisation du premier atelier National de l'étude stratégique socio-environnemental de la REDD+ en RCA se sont déroulés du 23 au 24 Octobre 2019, dans la salle de conférence du Stade 20.000 places à Bangui. Organisé par la Coordination Nationale Climat (CNC) avec l'appui financier du Groupement AGRECO/CERESE cet atelier a regroupé une cinquantaine de participants issus des différentes institutions (gouvernementale, privée, recherche et organisations de la Société civile) dont les noms figurent en annexe 1 du rapport. Placés sous le patronage du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et du Bureau de la Banque Mondiale en Centrafrique.

### 1. ATELIER D'ETUDE STRATEGIQUE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE

Les objectifs de cette étude portent sur : (i) la stratégie nationale REED+ (financement BM), (ii) le cadre National d'Investissement pour la REED+ (CNI, financement CAFI), et (iii) l'étude stratégique socio-environnementale de la REED+ (EESS, financement BM).

La méthodologie de cette étude est basée sur les approches suivantes : (i) **participative**, (ii) **inclusive**, (iii) **entretiens individuels et de groupe**, (iv) **ateliers d'étape**, (v) **ateliers de validation**.

#### 1.3 Déroulement de l'atelier

Le Bureau de l'atelier a été mise en place, approuvé, et composé ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur Jean Jacques Urbain MATAMALET, société civile ;
- Vice-président : Madame Mariam SIDI née Mariam AMOUDOU, CNC ;
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : Monsieur Salomon DJOKOBE-DIT-BAYOUANG, CNC ;
- 2<sup>ème</sup> Rapporteur : Monsieur Serge-Maxime KOLIKA, Groupement AGRECO/CERESE

Cinq groupes de travail ont été mis en place pour analyser les thématiques suivantes : les risques et mesures d'atténuation de la mise en œuvre de CNI REED+ de la République Centrafricaine et les options stratégiques et mesure envisagées par CNI. Ces travaux ont été réalisés pendant deux jours et ont permis aux participants de faire des commentaires et observations sur les différentes catégories des risques et les résultats de chaque groupe sont présentés à la plénière. Il ressort des échange en plénière les commentaires et préoccupations complétés dans les matrices en annexe.





Photo des travaux de groupe

### 1.3. DES RECOMMANDATIONS

Aux termes de cet atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- 1- La mise en place d'un mécanisme de communication sur la foresterie communautaire à l'endroit du public plus spécifiquement les Communautés Locales et Peuples Autochtone ;
- 2- L'harmonisation d'un cadre juridique (code forestier, manuel de procédure, etc.) cohérent afin d'encadrer le développement de la forêt communautaire en République Centrafricaine ;
- 3- La mise en œuvre et l'intégration de la grille de légalité au processus APV-FLEGT ;
- 4- Élaboration et la mise en application d'un manuel de gestion des forêts communautaires.



## Mot de clôture

Le mot de clôture a été prononcé par le président de la séance qui a remercié tous les participants qui ont bien voulu honorer cette activité par leur présence et leur participation effective aux échanges et discussions fructueux.

Fait à Bangui, le 23 Octobre 2019

Les rapporteurs

Salomon DJOKOBE-DIT-BAYOUANG

Serge-Maxime KOLIKA



**Annexe1** : les risques et mesures d'atténuation de la mise en œuvre de CNI REED+ de la République Centrafricaine.

**Résultat des travaux de la deuxième journée**

**Groupe N° 1 : Risques politiques**

1. SINGHA NDOUROU Francis (Président)
2. NDOMACKRAH Stanislas (Rapporteur)
3. BARSIN Fred
4. YEKATOM Pépin Aristide
5. GAPPIA Martial
6. MOKPIDIE Damas
7. KOULEGOU Narcisse

Risques (CNI)	Mesure d'atténuation (CNI)	Complément atelier
<b>Risques politiques</b>		
<b>Reprise et ou aggravation de la violence</b> et de l'insécurité dans les zones d'intervention du CNI	Les mesures du CNI REDD+ apporteront un soutien important au redéploiement des services techniques de l'état au niveau déconcentré et au renforcement des collectivités locales, identifié comme deux facteurs favorables au retour à la sécurité et au rétablissement durable de la paix. Par ailleurs, le déploiement des activités dans le cadre de la mise en œuvre des différentes mesures se fera progressivement en fonction de l'évolution du contexte spécifique à chaque zoned'intervention de manière à sécuriser les investissements réalisés dans le cadre du CNI REDD+.	
<b>Frustration dans le partage de bénéfices</b>		
<b>Blocages</b> liés à l'incertitude relative à l'organisation et à la tenue des élections	Les modalités de mise en œuvre des mesures devront être progressive et permettre de s'adapter aux évolutions de la conjoncture politique. La mise en œuvre des mesures à l'échelle locale, notamment les activités de diagnostic, de renforcement de capacités et les investissements préalables nécessaires doivent démarrer pour préparer le déploiement des activités à plus grande échelle dans un second temps.	
<b>Changements des priorités gouvernementales</b> et des orientations stratégiques, en particulier, suite aux élections		
<b>Retard dans le processus d'adoption des réformes</b> (en particulier le code des collectivités locales)		
Risques de gouvernance liés au changement dans les processus de décision en matière de procédure (le processus REDD+ nécessitant mise en place d'un système consultatif et participatif important) qui	Dans le cadre de l'appui à la coordination du processus, il est prévu que les organes de concertation avec les parties prenantes soient restructurés et renforcés en vue de s'assurer de L'engagement efficace de celles-ci dans la mise en œuvre de mécanisme.	



Risques (CNI)	Mesure d'atténuation (CNI)	Complément atelier
pourrait renforcer la confiance vis-à-vis de l'État et les blocages sociaux		



**Thématique du Groupe n° 2 : Risques de gouvernance**

**Président** : Maxime Thierry DONGBADA

**Rapporteur** : Marc YAGUEME

**Rapporteur Adjoint** : Anne Marie NDANGA-TOUE

**Membres**

Sylvère SOMBO

Guy Florent MBOLISSA

Alain Innocent BENGUELE

Mathurin KANDA-SESSE

Donatien Privat PADA

Noël Bernard LOGOMON



<b>Risques de gouvernance</b>		
<p>Non appropriation du CNI par les parties prenantes (ministères sectoriels, société civile, secteur privé, etc.)</p>	<p>Les processus de coordination s'appuieront sur les outils SAM (Stakeholder Analysis Matrix) pour assurer une prise en compte exhaustive des parties prenantes. L'EESS en cours de réalisation complétera le plan de consultation des parties prenantes mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du CNI REDD+, notamment en l'élargissant aux régions. Enfin, le CNI REDD+ ne constitue pas un document figé mais un outil d'opérationnalisation de la stratégie REDD + du pays en cours d'élaboration. A ce titre, des mises à jour seront nécessaires notamment pour prendre en compte l'évolution du contexte et les attentes des parties prenantes.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Utiliser d'autres outils tel que le SMART et autres mécanismes de consultation</b></li><li><b>2. Organiser des réunions et ateliers réguliers de sensibilisations et d'information des sectoriels plutôt des parties prenantes sur la question.</b></li><li><b>3. Définir une échéance des réunions des parties prenantes.</b></li></ol>
<p>Manque de planification de l'aménagement du territoire en amont de la mise en place des projet compromettant leur durabilité</p>	<p>L'approche de mise en œuvre des mesures dites "locales" prévoit l'élaboration en amont de plans d'aménagement du territoire produits de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes. Au niveau, des mesures complémentaires sont prévues avec la mise en place d'un PNUT, la définition du DFP, etc. Toutes ces mesures seront mises en œuvre en étroite synergie de manière à s'assurer de la durabilité des initiatives.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Accompagner l'administration forestière dans le processus de rétrocession des SAOH et les séries de conversion.</b></li></ol>
<p>Inadaptation en termes de processus de gouvernance et prise de décisions intersectorielle / confusion des mandats entre les différents comités interministériels (AT, REDD+, etc)</p>	<p>La mise en œuvre du CNI REDD+ sera pilotée à haut niveau par un comité intersectoriel mixte.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Mettre en place d'un Conseil technique permanent, supervisé par le Comité interministériel placé sous l'autorité de la Primature</b></li><li><b>2. Accompagner le comité technique permanent</b></li></ol>



<p>Manque de représentativité des membres du secteur privé et de la société civile et difficulté d'implication équitable de toutes les parties prenantes</p>	<p>Le plan de renforcement des capacités de coordination, suivi et évaluation du CNI-REDD+ prévoit, en amont, des études diagnostic pour la mise en place d'un dispositif multi-acteurs adaptés à sa mise en œuvre.</p> <p>Le CNI REDD+ prévoit aussi le renforcement de la structuration des filières agricole, minière et forestière artisanales (mesures 4.5, 5.1 et 2.3) dans le but d'améliorer la représentativité des producteurs locaux dans les processus de mise en œuvre de la stratégie REDD+.</p>	<p><b>1. L'étude de diagnostic est nécessaire</b></p>
<p>Non reconnaissance des principes de conservation des forêts / protection des HVC et HCS dans les codes sectoriels.</p>	<p>Les travaux d'identification des HCS/HVC sont prévus dans le cadre de la mesure 1.3 qui prévoit également le classement des zones d'intérêts au DFP. En ce qui concerne la reconnaissance des prescriptions du code forestier sur le DFP, il est prévu une mesure 1.1 sur la loi-cadre sur le domaine et le foncier et des accompagnements spécifiques pour assurer l'harmonisation des textes de loi en matière de domaine et gestion foncière</p>	<p><b>2. Reprendre les travaux de cartographie forestière en fonction de la définition de forêt par la FAO reprise dans la politique forestière.</b></p>
<p>Retard dans la mise en œuvre du processus de décentralisation</p>	<p>Les modalités de mise en œuvre des mesures devront être progressive et permettre de s'adapter aux évolutions de la conjoncture politique.</p> <p>La mise en œuvre des mesures à l'échelle locale, notamment les activités de diagnostic, de renforcement de capacités et les investissements préalables nécessaires doivent démarrer pour préparer le déploiement des activités à plus grande échelle dans un second temps.</p> <p>L'approche préconisée pour la mise en œuvre des mesures du CNI REDD+ (approche "mixte") permettra au mieux d'anticiper ces risques et de mettre en place des actions correctives.</p>	<p><b>Pas de complément</b></p>





**Groupe n° 3/ RISQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS**  
**LISTE DE MEMBRES**

Noms	Prénoms	Fonctions
NAMBOU	André-Mari	Président
GBA-GOMBO	Jovial	Rapporteur
MASSENGUE	Bertrand	Membre
NEKEMA	Jonas	Membre
LAMBA	Barthélemy	Membre
YAKENDE	Saturnin	Membre

Risques techniques et organisationnels	Mesure d'atténuation (CNI)	Complément atelier
<b>Risques techniques et organisationnels</b>	Mesure d'atténuation (CNI)	Complément atelier(Groupe3) (Mesures d'atténuation)
Faiblesse des capacités de l'administration et retard du redéploiement des services publics	Pour atténuer ce risque, la plupart des mesures impliquant directement les services techniques de l'état (centraux ou déconcentrés) prévoit des activités de renforcement de leurs capacités (exemple mesures 4.1 à 4.5, 3.1 à 3.3 et 2.1). De plus, conformément à l'approche proposée de mise en œuvre, la mise en œuvre des mesures "locales" se fera en étroite synergie avec les autres programmes d'appui à la gouvernance locale déployés dans le cadre de la stratégie RESA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui institutionnel au niveau de l'administration centrale ;</li> <li>• Le redéploiement de l'autorité de l'État dans les zones à risque ;</li> <li>• La réhabilitation des infrastructures de base (les bureaux, les centres de santé, les écoles, les réseaux routiers, les bâtiments judiciaires et sécuritaires (FDS)) dans les zones où l'administration est redéployée.</li> <li>• Construction des infrastructures de base dans les zones où l'administration doit être redéployée.</li> <li>• Redéploiement des banques ;</li> <li>• Accélération du processus de décentralisation et de régionalisation.</li> </ul>
Sous-capacités et insuffisance de compétences humaines (porteurs de projets & bénéficiaires)	Les capacités seront évaluées au travers des études de faisabilité des programmes de mise en œuvre des mesures qui comprennent toutes des activités de renforcement des capacités. De plus, dans la mesure du possible, les résultats attendus de chacune des mesures ont été dimensionnés en fonction des capacités nationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de capacités des Institutions de formation professionnelle existante ;</li> <li>• Création d'autres structures de formation professionnelle ;</li> <li>• Renforcement des capacités techniques dans le domaine de : <b>Thématiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et Gestion des Projets</li> </ul> <b>Les acteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'administration générale</li> <li>- Les directions Régionales : Forestière, Environnementale</li> </ul> </li> </ul>



		<p>Minière, Élevage, Agricole, Travaux Publique, et bien d'autres....)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des services déconcentrés en effectifs;</li> <li>• Dynamique organisationnelle des communautés de bases :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration/Restructuration et encadrement par les services techniques déconcentrés.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Faible structuration des filières (manque d'interlocuteurs, faible capacité d'investissement, limite la pérennité et la répliquabilité des activités, etc.)</p>	<p>Le CNI REDD+ prévoit le renforcement de la structuration des filières agricole, minière et forestière artisanales (mesures 4.5, 5.1 et 2.3) dans le but d'améliorer la représentativité des producteurs locaux dans les processus de mise en œuvre de la stratégie REDD+.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et formation des interlocuteurs dans les différentes filières ;</li> <li>• Mobilisation de financement ;</li> <li>• La sécurisation des investissements.</li> </ul>
<p>Risques de non-adaptation / appropriation des nouvelles technologies et des nouveaux itinéraires techniques aux conditions locales</p>	<p>La co-construction des solutions techniques avec les producteurs (agriculteurs, artisans forestiers, charbonniers, etc.) a été pensée pour assurer leur adéquation avec les contraintes locales et les besoins des populations. Les solutions locales, ainsi que l'identification des freins à leur développement, seront prises en compte. C'est notamment l'approche proposée dans la mesure 4.1 et adaptée à la mise en œuvre des mesures 4.2 à 4.4 ainsi que 3.4,2.3 et 3.3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information, sensibilisation et communication ;</li> <li>• Formation, accompagnement des communautés par les services techniques déconcentrés, encadrement et appropriation de la nouvelle technologie.</li> </ul>
<p>Insuffisance de capacités de transformation, stockage, commercialisation des produits commercialisables (performance de la chaîne de valeur)</p>	<p>Le besoin d'investissement dans les chaînes de valeur (agricoles, forestières, etc.) a été pris en compte dans les mesures spécifiques à ces filières et le CNI-REDD+ prévoit des investissements locaux (notamment mesure 4.5).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des produits susceptibles à la transformation ;</li> <li>• Étude de marché potentiel ;</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la chaîne (Conservation-conditionnement) de transformation ;</li> <li>• Construction des magasins de stockage et aire de séchage ;</li> <li>• Dotation en équipements et matériels de transformation ;</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place des unités de transformation.</li></ul>
Faiblesse des infrastructures de transport-enclavement des zones d'interventions	Dans la mise en œuvre des mesures à l'échelle locale, ces contraintes devront être prises en compte pour concevoir des solutions techniques adaptées (exemple : favoriser l'autonomie des exploitations agricoles familiales, mesure 4.1)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construction et réhabilitation des pistes rurales ;</li><li>• Mise à la disposition des collectivités locales des matériels d'entretien des pistes rurales ;</li><li>• Participation communautaire à l'entretien des pistes rurales.</li></ul>



#### Groupe 4 : RISQUES SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

Le groupe est constitué de 15 membres dont :

Un Président : Mr Cyrille YADAKPA

Et un Rapporteur : Serge Gildas SOULE

La méthodologie mise en place pour ce travail consistait à faire la lecture des risques socio-environnementaux et des mesures d'atténuation proposés par le CNI et compléter en rouge dans le tableau ci-dessous.

Risques techniques et organisationnels	Mesure d'atténuation (CNI)	Complément atelier
Risques techniques et Risques socio environnementaux	Mesure d'atténuation (CNI)	Complément atelier(Groupe3) (Mesures d'atténuation)
Conflits fonciers potentiels suite au processus de réforme foncière	La mise en œuvre de la mesure 1.1 portera une attention particulière sur le processus de reconnaissance des terres coutumières. De plus, le gouvernement prévoit la résolution des conflits d'affectation des terres à travers l'élaboration et l'adoption d'un PNUT (mesure 1.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consultation de toutes les parties prenantes pour le plan d'aménagement ;</li> <li>- implication de toutes les parties prenantes ;</li> <li>- cartographie et identification des occupants traditionnels ;</li> <li>- reconnaissance et prise en compte de leurs droits ;</li> <li>- indemnisation ( cf. code de l'environnement, mesures de sauvegardes BM...);</li> </ul>
Tensions sociales et conflits foncier liés au retour des populations déplacées	Ces éléments devront être pris en compte dans la programmation et les études de faisabilité des programmes contribuant à la mise en œuvre des mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un mécanisme national de prévention et de règlements des conflits entre les occupants illégaux et les déplacés;</li> <li>- identification et recensement des biens des déplacés.</li> </ul>
Grande sécheresse (déséquilibre du calendrier agricole, baisse de rendement agricole, famine, étiage, perte de la biodiversité, disparition des cours d'eaux, régression de l'économie)	<b>Cartographie des sites</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reboisement et irrigation;</li> <li>- agriculture et élevage intensifs;</li> <li>-renforcement des capacités des communautés sur les nouvelles techniques agricoles;</li> <li>- pratiques agroforesteries;</li> <li>- création des forêts communautaires;</li> <li>-Information, Education et Communication (IEC) sur la gouvernance forestières;</li> <li>- mise en place d'un système d'alerte précoce;</li> <li>- sécurisation des couloirs de transhumance.</li> </ul>	
Grande précipitation (inondation, perte de biodiversité,	<b>Cartographie des sites</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement des canaux d'écoulement;</li> <li>-création des digues;</li> </ul>	•



perte production agricole, destruction des maisons, submersion des terres agricoles, famine, perturbation des calendriers agricoles, crue, vents violents, érosions hydrique et éolienne ...)	-renforcement des capacités des communautés sur les nouvelles techniques agricoles; -IEC sur la santé communautaire; - mise en place d'un système d'alerte précoce (disponibilité des informations météorologiques).	
Feux de brousse	Les systèmes de agroforestiers et les plantations forestières incluront dans leurs modèles de développement la mise en place de pare feux (mesure 3.4)	
Perte de la biodiversité, pollution de l'air, perte de biens, l'émergence des maladies (cardio-vasculaires, cancer...)	-IEC en prévention des feux de brousse; - mise en place d'un système d'alerte précoce; - installation des capteurs.	
Maladies liées à des monocultures ou des itinéraires avec faible biodiversité, risque de faible résilience aux aléas naturels (virus, parasites, etc.)	Dans la mise en œuvre des mesures à l'échelle locale, ces contraintes devront être prises en compte pour concevoir des solutions techniques adaptées (exemple : favoriser la diversité des systèmes de production, mesure 4.1)	- Culture associée ; - agriculture et élevage intensifs; - renforcement des capacités des communautés sur les nouvelles techniques agricoles; - pratiques agroforesteries; - amélioration des semences, - renforcement de la capacité institutionnelle de la recherche agronomique;



**Groupe N° 5 : Risques macro-économiques et financiers**

**Président : KOYATRO Charles**

**Rapporteur Général : MBOUTOU Fernand**

**Rapporteur général adjoint : BOMBOGNA Mauricette**

**Membres :**

- **BOG-BOY Magalie**
- **NZANGA Bertrand Blaise**
- **MBAYABE Levy**
- **NDORA Innocent**

<b>Risques macro-économiques et financiers</b>	<b>Mesures d'atténuation (CNI)</b>	<b>Complément Atelier</b>
Les financements consentis ne sont pas alignés – duplications des activités/ lacunes de financements pour certaines actions	Des activités de renforcement spécifiques sont prévus dans le cadre de l'appui à la coordination, suivi, évaluation du CNI-REDD+ et les capacités en matière de mobilisation des financements seront renforcées. Le processus sera piloté au plus haut niveau de manière à encourager les alignements. Le CNI-REDD+ sera intégrée dans le RCPCA de manière à également faciliter le suivi et la coordination de celui-ci	Proposition validée sans amendement
Déséquilibre régional des investissements	L'intégration du CNI-REDD+ dans le RCPCA devra permettre aux organes de gouvernance de celui-ci d'assurer que les investissements réalisés au niveau national vont dans le sens de la répartition équitable des financements sur le territoire conformément à la vision nationale	Encourager les investissements dans les pôles de développement de manière à favoriser la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées dans le cadre du CNI-REDD+
Aggravation de la situation d'endettement contrariant les efforts d'amélioration de la gouvernance intersectorielle et sectorielle	Les modalités de mise en œuvre des mesures devront être progressive et permettre de s'adapter aux évolutions de la conjoncture macro-économique. La mise en œuvre des mesures à l'échelle locale, notamment les activités de diagnostic, de renforcement de capacités et les investissements préalables nécessaires doivent démarrer pour préparer le déploiement	Renforcer les capacités des organes de l'état de manière à mieux faire le suivi, l'évaluation pour une bonne gouvernance financière des projets de développement, sans perdre de vue la gestion des projets d'humanitaire Encourager le redéploiement des services déconcentrés qui va ensemble avec l'amélioration de la sécurité
Baisse des recettes fiscales impactant la capacité de l'État		Améliorer la situation sécuritaire dans le pays de manière à



à assurer la stabilité macroéconomique	des activités à plus grande échelle dans un second temps.	permettre à l'Etat de recouvrir des recettes internes
Fuite des capitaux		Proposition pour une cohabitation des bureaux International et National dans le cadre de mise en œuvre des activités dans le pays
Faible implication des opérateurs économiques nationaux		Alléger les conditionnalités d'éligibilité au fond et améliorer le climat des affaires





## Annexe 2 : options stratégiques et mesure envisagées par CNI

Résultats des travaux de la 3<sup>ème</sup> journée

### **GROUPE 1**

SINGA NDOUROU Francis (Président)  
NDOMACKRAH Stanislas (Rapporteur)  
BARSIN Fred  
YEKATOM Pépin Aristide  
GAPPIA Martial  
MOKPIDIE Damas  
KOWEGOU Narcisse  
MOKPIDIE Damas  
KOWEGOU Narcisse

Catégories et mesures	Effet attendu	Risques	Mitigation
<b>Mesures Mines</b>  <b>1. Structuration + bonnes pratiques des artisans miniers</b>	Une exploitation minière qui intègre des <b>bonnes pratiques</b> de gestion des impacts environnementaux	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Réticence pour les artisans miniers à s'adhérer à la structuration</li><li>2. Instabilité des artisans miniers</li><li>3. Insuffisance des cadres des services déconcentrés des mines</li></ol> La corruption et la Fraude	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mesures incitatives et appui aux artisans</li><li>2. Application des dispositions du code minier relative au Z.E.A</li><li>3. Renforcement des cadres déconcentrés des mines</li><li>4. Renforcement de l'USAF par la création des gardes miniers autochtones (brigade mixte mines et eaux et forêts)</li></ol>
		<ol style="list-style-type: none"><li>1. Absence d'EIES dans les zones d'exploitations minières artisanales</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Inscrire tous les artisans miniers dans les organisations</li></ol>
<b>2. Distinction des types d'exploitation et de permis</b>		<ol style="list-style-type: none"><li>2. Faiblesse des textes réglementaires</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>2. Relecture du code minier</li></ol>

**Observation :** Il est nécessaire de passer aux actions de dénonciation par tous les moyens pour freiner l'empiétement par la politique des lois et textes régissant la sauvegarde et la protection de l'environnement.



**Observation :** En attente de la normalisation de la situation sécuritaire dans tout le pays, CNI REED+ prendre en compte les activités liées à l'agroforesterie. Il est aussi a noté qu'il faudrait désigner un leader parmi les sectoriels qui s'occupera de la gestion de conflit dans l'espace Agro-Sylvo-Pastoral.

### Présentation du travail GROUPE II

Présidente : Mawugnon GOLET  
Rapporteur : Gildas SOULE  
Guy-Florent MBOLISSA  
Simplice-Désiré KOZO  
Maxime Thierry DONGBADA  
Barthélémy LAMBA  
Sylvère SOMBO

Mesures EIES / PGES	EIES / PGES : véritables outils de la mise en œuvre et du suivi des principes de préservation des forêts et des sauvegardes de Cancun dans le secteur UTCF	-Faible connaissance des textes par les acteurs locaux. Influence des décisions politiques sur les avis techniques ; -Financement des sessions de validation par les promoteurs des projets ; -Faible divulgation d'informations environnementales ; -Faibles connaissances des dispositions réglementaires de l'EIES et le CNI par les sectoriels ; - Faible mise application des PGES par les promoteurs.	- Élaboration des textes d'application du code de l'environnement notamment les dispositions relatives aux EIES ; -Tenir compte des avis techniques ; -Les sessions de validation de EIES doivent être prise en charge par le FNE ; -Dans le document de la charte de commerce les EIES doivent être imposées aux promoteurs de projet ; - Élaboration des textes d'application du code de l'environnement notamment les dispositions relatives aux EIES ; - Actualisation du code de l'environnement en y intégrant les concepts innovants ( REDD+... ) -Renforcement des capacités des sectoriels sur les étapes d'élaboration d'EIES ; -Prise en compte des PGES par les promoteurs.
---------------------	--	---	--



### Groupe de travail sur l'Agriculture

Président : **MBOTOU Fernand**

Rapporteur : **NZANGA Bertrand Blaise**

Membres :

-**NDANGA-TOUE Anne Marie**

- **BOG-BOY Magalie**

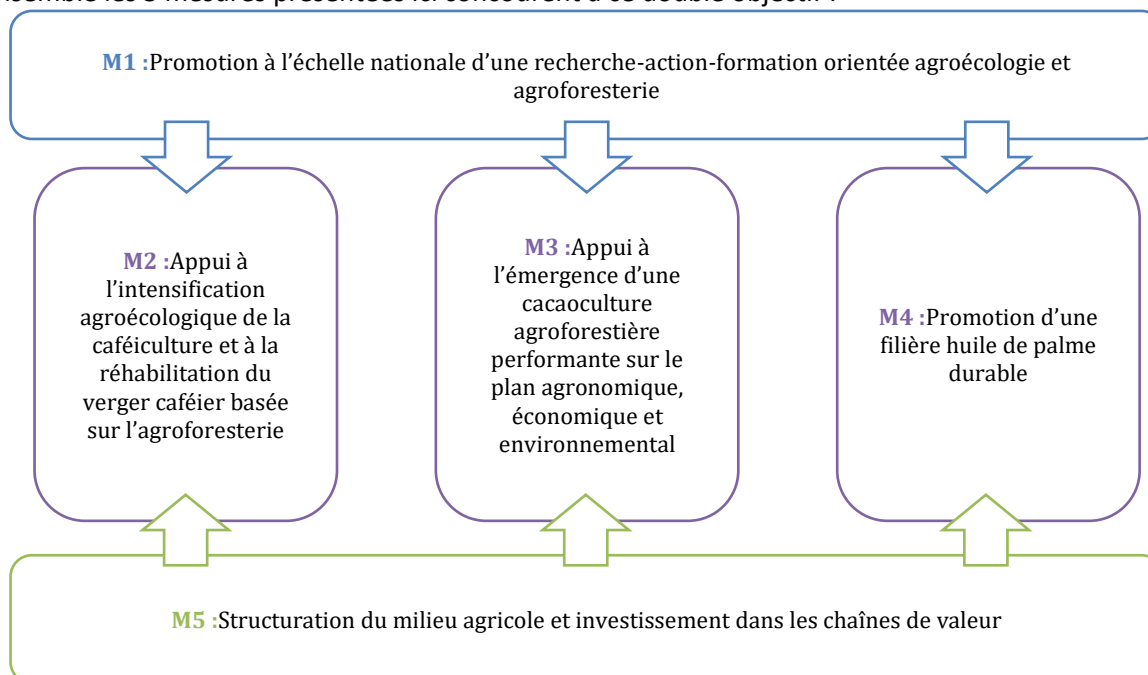
-**MBAYABE Levy**

-**NDORA Innocent**



**Effet 4 : Développement d'une agriculture rémunératrice, créatrice d'emplois, durable et « zéro-déforestation »**

Ensemble les 5 mesures présentées ici concourent à ce double objectif :



Catégories et mesures	Effet attendu	Risques	Mitigation
<b>Mesures Agricoles</b> 1. Agro-écologie et agroforesterie 2. Filière Café 3. Filière Cacao 4. Filière Huile de palme 5. Structuration milieu agricole et investissements dans les chaînes de valeurs	Développement d'une <b>agriculture productive et durable</b> , « zéro-déforestation »	Non maîtrise de la M1 (Promotion à l'échelle nationale d'une recherche-action-formation orientée agroécologie et agroforesterie)	Formation des agents déconcentrés (ACDA, ANDE, ICRA..) ; Renforcement des capacités des agents endogènes à travers les actions d'éducation, de sensibilisation et de formation et la promotion d'une intégration des concepts de changement climatique (Ref : Document de planification stratégique et opérationnelle des réponses aux changements climatiques)
		Mauvaise structuration, M5 (Structuration du milieu agricole et	Clarification de la question du foncier ; Obligation de planification ou de gestion des espaces ;



		investissement dans les chaînes de valeur)	Intégrer les communautés mis en écart ; Encourager la synergie entre les services techniques des Ministères sectoriels.
--	--	--	--

**GROUPE N° : BOIS ENERGIE**

**Modérateur : Jerry Maxime MANZA-LOTI**

**Membres : Mathurin KANDA SESSE**

**Simon Pierre EKONDO-MINDOU**

**Objet : CNI-REDD+/Effet 3- Réduction des prélèvements de bois énergie non durable**

**1- Élaboration d'un schéma directeur d'approvisionnement durable de Bangui**

- Étude du marché (évaluation de la demande et de l'offre; structure tarifaire; technologies valorisées; etc.)
- Identification/Cartographie des bassins d'approvisionnement et des producteurs
- Organisation/structuration et régulation de la filière Bois énergie

**Méthodologie :**

<b>RISQUES</b>	<b>MITIGATION</b>
1- Absence de vision politique du sous secteur BE 2- Insuffisance des capacités institutionnelles 3- Non opérationnalisation	1.1- Appropriation par les acteurs et bénéficiaires de la filière BE 1.2- Plaidoyer (Sensibilisation) des décideurs politiques sur l'importance de la filière bois énergie 2.1- Renforcement de l'effectif et des capacités institutionnelles du Département de l'Energie et institutions connexes 2.2- Promouvoir les impositions et subventions environnementales (carbone) 3.1- Identification; sensibilisation et organisation/structuration des acteurs 3.2- Accompagnement (mesures incitatives) des acteurs de la filière

**2- Amélioration des rendements de la transformation et diversification des sources d'approvisionnement en charbon de bois pour les grands centres urbains**

- Formation des producteurs en techniques de carbonisation améliorée
- Identification des essences à forte teneur Carbone et exploitation des autres sources de matières premières
- Développement des capacités de production

<b>RISQUES</b>	<b>MITIGATION</b>
1- Inadéquation des modules et de la mise en œuvre de la formation 2- Non adhésion des producteurs aux nouvelles techniques enseignées	1.1- Étude prospective pour la conception des modules 1.2- Identification et formation sélectives des producteurs pairs-formateurs



3- Absence des connaissances des espèces et difficulté d'accès aux autres sources de matières premières 4- Absence de la structuration/organisation des producteurs 5- Absence de ressources pour la mise en œuvre du transfert technologique	2. IEC et évaluation comparée des techniques de production 3.1- Renforcement des capacités des producteurs sur la connaissances des EHTC 3.2- Renforcer la réglementation forestière 4- Organiser/structurer les producteurs 5- Elaborer et plan de mobilisation des ressources pour le promotion des PME/BE
---	--

### 3-Amélioration de l'efficacité énergétique de l'utilisation du bois énergie par l'usage des foyers améliorés

- Définir et diffuser les normes pour les foyers améliorés
- Promouvoir des unités de production des foyers améliorés de qualité
- Diffuser les foyers améliorés

RISQUES	MITIGATION
1- Non adhésion des ménages à l'utilisation des foyers améliorés du fait des pesanteurs socioculturelles 2- Coût de premier investissement relativement élevé 3- Marché précaire	1- IEC 2- Tarif administré 3- Envisager l'incitation carbone pour la subvention

### 4-Développement des plantations forestières et agroforestières pour la production de bois-énergie et l'amélioration de la productivité agricole

- Former les producteurs sur les techniques de plantation forestières et agroforestières
- Sécuriser le foncier
- Accompagner les planteurs dans le suivi phytosanitaires et autres risques anthropiques (feux de brousse) des plantations

RISQUES	MITIGATION
1- Non adhésion des populations aux nouvelles approches (investissements à long terme) 2- Expropriation des planteurs (perte de l'investissement)	1- IEC 2- Renforcement de cadre juridique foncier



- 5- Promotion des énergies de substitution au bois énergie : le GPL  
- Augmenter les capacités des infrastructures de manutention (importation, stockage et conditionnement)  
- Réorganiser le marché

RISQUES	MITIGATION
1- Capacité d'extension des infrastructures limitées par les occupations anarchiques 2- Monopole de fait de quelques marketeurs 3- Réglementation insuffisante de la filière 4- Cout de revient élevé 5- Réticence de population à l'utilisation du GPL	1- Envisager un nouveau site de manutention 2- Promouvoir la filière 3- Renforcer la réglementation 4- Réviser la structure tarifaire 5- IEC

GROUPE 5

Adoption de pratiques d'exploitation et de gestion durable des écosystèmes  
Forestiers & restauration des paysages dégradés

Nombre de participants

NOMS	PRENOMS	
NAMBOU	André-Mari	Président
GBA-GOMBO	Jovial	Rapporteur
MASSENGUE	Bertrand	Membre
YAKENDE	Saturnin	Membre
NEKEMA	Jonas	Membre
YAGUEME	Marc	Membre
BENGUELE	Alain	Membre
PADA	Donatien	Membre
IGNADOMAVO	Patrice	Membre
GUERET-KOYANYO	Félicien	Membre

Catégories et mesures	Effet attendu	risques	Mitigation
<b>Mesures forêts et bois énergie</b> 1. Appui à l'administration forestière : mission appui contrôle	Une exploitation minière qui intègre des <b>bonnes pratiques</b> de gestion des impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Insécurité institutionnelle</li> <li>- Corruption passive</li> <li>- Corruption active</li> </ul>	-Déploiement et redéploiement de l'autorité de l'Etat dans les zones hors CNI -Dotation en matériel et logistiques de l'administration centrale en charge des forêts. -La transparence dans les opérations de contrôle





			<p>-Création d'une brigade mixte eau-forêt-douanes ;</p> <p>-respect, application, suivi et appropriation des textes de bases</p> <p>Déjà prises en compte par le CNI-REDD+</p>
<b>2.EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit)</b>	Une exploitation minière qui intègre des <b>bonnes pratiques</b> de gestion des impacts environnementaux	-Faible capacité de transformation de bois par les concessionnaires ; -Non-respect /insuffisance des textes et lois forestières	Augmentation de la transformation de bois à plus de 70% ; Application effectives des textes et lois.
<b>3. Structuration filière artisanale bois d'œuvre</b>	Une exploitation minière qui intègre des <b>bonnes pratiques</b> de gestion des impacts environnementaux	Insuffisance et la faiblesse des cadres légaux ; Non-respect des normes technologiques de bois.	Renforcement et application des textes relatifs ; Renforcements de capacités organisationnels, techniques et matériels des acteurs sur la technologie de bois ;
<b>4.Gestion durable SAOH (Série Agricole et d'Occupation Humaine)</b>	Une exploitation minière qui intègre des <b>bonnes pratiques</b> de gestion des impacts environnementaux	Accompagnement et prise en compte dans la mise en application /œuvre du SAOH ;(mesure déjà prises en compte) ; Appui à la mise en place des textes juridiques qui seront prêt pour rétrocéder les séries de conversions.	Accompagnement et prise en compte dans la mise en application /œuvre du SAOH ;(mesure déjà prises en compte) ; Appui à la mise en place des textes juridiques qui seront prêt pour rétrocéder les séries de conversions.
<b>5.Forêts communautaires</b>	<b>5.Forêts communautaires</b>	Insuffisance à la base des textes juridiques sur les FC	- Révision des textes de bases

## 7.6 Annexe 6 : Articles parus dans la presse concernant les ateliers et concertations du processus pour la mise en place des CIP REDD+

**Nation**

### L'approche gouvernants-gouvernés en marche: Sur les traces du Ministre Thierry Kamach à la tête d'une mission gouvernementale dans les provinces

*« Le chien..., la caravane passe », dit un dicton. Les centrafricains derrière le gouvernement, disant le pouvoir en place ne se laisseront manipulés par ceux-là qui veulent toujours du sous développement du pays. Doucement et sûrement, l'autorité de l'Etat est entrain d'être rétablie sur toute l'étendue du territoire national. Qui a dit que les ministres cloîtrés dans leurs quatre coins du bureau! Qui a dit que les ministres limitent leurs champs d'action qu'à Bangui? Ne sont-ils pas ministres de la République? Voilà comment les autorités se sacrifient pour remettre le pays sur les rails et que d'autres compatriotes de mauvaise intention veulent toujours trainer le pays par terre. La récente mission conjointe des membres du gouvernement, conduite par le ministre de l'Environnement et du Développement Durable Thierry Kamach a été une parfaite réussite pour l'action gouvernementale auprès de ses populations.*



*Ici à Bouar après la réunion*

sation des mêmes activités comme dans d'autres villes citées ci-haut. Notre Rédaction se félicite surtout de la qualité du travail abattu par notre consœur Chantal MOHEAMA, responsable de la Communication du Département qui a été de la partie de cette mission. C'est grâce à sa collaboration que nous sommes entrés en possession de toutes les informations publiées ici pour vous, bref.

Cette mission, s'agit-il d déplacement effectué dans le cadre d'information et de sensibilisation des acteurs locaux pour l'installation et l'opérationnalisation des organes déconcentrés du processus REDD+ en RCA.

Comme nous l'avons souligné ci-haut, la mission a été conduite par le Ministre de l'Environnement et du Développement durable Thierry Kamach, ses collègues Lambert Lisane Moukove des Eaux et Forêts, Chasses et Pêches ; Jean Louis Opalegna de la Fonction publique; Annie Gisèle Pana de la promotion des Femmes et des Affaires sociales; Haroun Blaise Nabia de la Modernisation de l'Administration; Jean-Jacques Sanzé de l'Enseignement Supérieur; Silvère Simplicie Ngarso de la Jeunesse et des Sports.

Du 02 au 09 avril 2018, ces autorités centrafricaines ont fait le tour des régions-Ouest du pays à savoir: les préfectures de la Nana-Mambéré, la Mambéré-Kadei, la Sangha Mbaéré pour clôturer dans la Lobaye où des problèmes techniques n'ont pas facilité pour la réali-

ties prenantes que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Coordination Nationale Climat, a décidé d'organiser cette mission en vue de faciliter la compréhension des enjeux de la REDD+ par les parties prenantes, sans oublier les peuples autochtones (Mbororo et Pygmées Aka) en vue de l'intégration de leurs préoccupations dans la stratégie nationale du processus REDD+ qui est sans doute un signe de succès de sa mise en œuvre.

Dans chaque ville sillonnée à l'exemple de Bouar, Berberati et Nola, les autorités qui ont conduit la mission, au cours des échanges organisés, ont fait présenté le processus REDD+ et ses différentes composantes aux autorités et acteurs locaux. Il était également question de recueillir les avis de chaque entité concernée et acteurs locaux et la définition sur la nécessité de la mise en place des Comités inter-préfecturaux REDD+.

Dans les échanges avec les populations, disant les autorités locales, il ressort qu'il



*Une vue des membres du gouvernement à Berberati*

secteur de l'environnement en général et de la forêt en particulier. C'est dans cette optique de participation et d'une bonne appropriation du processus REDD+ par toutes les parties prenantes que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Coordination Nationale Climat, a décidé d'organiser cette mission en vue de faciliter la compréhension des enjeux de la REDD+ par les parties prenantes, sans oublier les peuples autochtones (Mbororo et Pygmées Aka) en vue de l'intégration de leurs préoccupations dans la stratégie nationale du processus REDD+ qui est sans doute un signe de succès de sa mise en œuvre.

Dans chaque ville sillonnée à l'exemple de Bouar, Berberati et Nola, les autorités qui ont conduit la mission, au cours des échanges organisés, ont fait présenté le processus REDD+ et ses différentes composantes aux autorités et acteurs locaux. Il était également question de recueillir les avis de chaque entité concernée et acteurs locaux et la définition sur la nécessité de la mise en place des Comités inter-préfecturaux REDD+.

Dans les échanges avec les populations, disant les autorités locales, il ressort qu'il

*Suite à la page 6*

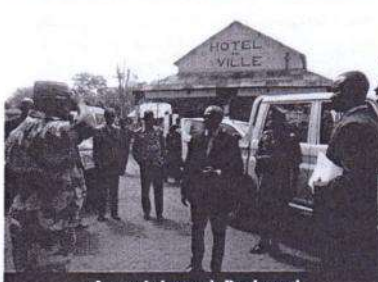
**Africa Presse N°173 du 11 Avril 2018**

**Page 3**



Nation

**Succès pour la mission conjointe des membres du Gouvernement dans les régions Nord et Sud-Ouest du pays**



Les ministres à Berberati



Le ministre Kamach avec le préfet de Mambéré Kadié Mme Douanda

Une mission d'information et de sensibilisation des acteurs locaux pour l'installation et l'opérationnalisation des organes déconcentrés du processus REDD+ en RCA, conduite par le Ministre de l'Environnement et du Développement durable Thierry Kamach, aux côtés de qui, on notait la présence de ses collègues Lambert Lissane Moukove des Eaux et Forêts, Chasses et Pêches ; Jean Louis Opalegna de la Fonction publique; Annie Gisèle Pana de la promotion des Femmes et des Affaires sociales; Haroun Blaise Nabia de la Modernisation de l'Administration; Jean-Jacques Sanzé de l'Enseignement Supérieur; et Sil-

nale Climat, a décidé d'organiser cette mission en vue de faciliter la compréhension des enjeux de la REDD+ par les parties prenantes, sans oublier les peuples autochtones (Mbororo et Pygmées Aka) en vue de l'intégration de leurs préoccupations dans la stratégie nationale du processus REDD+ qui est sans doute un signe de succès de sa mise en œuvre. Dans chaque ville sillonnée à l'exemple de Bouar, Berberati et Nola, les autorités qui ont conduit la mission, au cours des échanges organisés, ont présenté le processus REDD+ et ses différentes composantes aux autorités et acteurs locaux. Il était également question de recueillir les avis de chaque entité concerné

séances de sensibilisation sur cette mission, tout en leur expliquant les réformes engagées actuellement par le gouvernement, a été à l'écoute de ces autorités affectés sur place et acteurs locaux, en promettant remonter l'information au niveau du gouvernement pour des dispositions pratiques afin de remédier à ces problèmes. Car, avec la situation que le pays connaît depuis 2013, personne démentira à quel niveau se situe l'état des lieux des services déconcentrés de l'Etat. Avec le retour à l'ordre constitutionnel, les nouvelles autorités se sont résolument battus corps et âmes pour restaurer l'autorité de l'Etat, avec notamment, l'appui des partenaires techniques et financiers de la République Centrafricaine.

Le gouvernement, malgré les difficultés rencontrées par-ci et là fait un travail remarquable dont les résultats sont palpables sur le terrain, surtout au niveau de nos provinces où les ministres cités ci-haut ont effectué une mission qui s'inscrit dans la bonne communication entre gouvernants-gouvernés.

Il est également question de souligner dans le présent article que l'heure est à la reconstruction du pays. Le pays a trop souffert et il est temps d'accorder à la population sa quiétude d'antan. La mission d'information et de sensibilisation des autorités et acteurs locaux a été un vrai succès car les populations se sont rendues compte effectivement des réformes engagées en ce moment par le gouvernement pour



Ici, à Bouar après une réunion



Les ministres sur le terrain.....la traversée sur la rivière Sangha vers Nola

vère Simplicie Ngarso de la Jeunesse et des Sports vient de clôturer une tournée.

La mission a séjourné du 02 au 09 avril 2018 dans les préfectures de la Nana-Mambéré, la Mambéré-Kadéï, la Sangha Mbaéré pour clôturer dans la Lobaye dont la délégation n'a pas pu tenir la réunion pour des raisons techniques et c'est ce qui, selon une source proche du Département de l'Environnement, se fera dans les jours à venir.

En effet, la REDD+ étant un processus essentiellement participatif dont sa réussite dépend de l'implication et de l'engagement des populations qui acceptent de changer leurs mentalités et leurs comportements en rapport avec la gestion de la nature. Car, aussi bien les services offerts par la forêt que les dangers qui la menacent sont peu connus des populations en raison d'un important déficit d'information qui afflige le secteur de l'environnement en général et de la forêt en particulier.

C'est dans cette optique de participation et d'une bonne appropriation du processus REDD+ par toutes les parties prenantes que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Coordination Natio-

et acteurs locaux et la définition sur la nécessité de la mise en place des Comités inter-préfecturaux REDD+.

Dans les échanges avec les populations, disant les autorités locales, il ressort qu'il se pose des problèmes techniques au niveau de service déconcentré de l'Etat. Des moyens de travail fait défaut et le manque aux personnes ressources dans certains services de l'Etat seraient à l'origine de plusieurs difficultés rencontrées. Chaque ministre qui a organisé des

le développement du pays. Nous tenons à saluer la qualité communicationnelle mise en place pour faire la visibilité de cette mission. Communication réussie que grâce au travail professionnel réalisé par le Chef de service de Communication du Département de l'Environnement Mme Chantal Mohéama dont le public s'approprie effectivement de l'intérêt de cette mission.

Natva-Esther



Une vue des autorités et acteurs locaux en réunion avec la délégation